

VERBATIM

Ce document est issu du travail de mise en accessibilité en direct d'un événement par un interprète de l'écrit. Son contenu peut comporter des approximations : il ne constitue pas un compte-rendu officiel et ne peut être diffusé en tant que tel.

LÉGENDE

La transcription peut être compromise ou interrompue momentanément pour diverses raisons : soyez attentifs aux mentions explicatives qui s'affichent en temps réel.

[Propos hors micro] : Les propos d'une personne qui s'exprime hors micro ne sont pas clairement perceptibles, ils sont généralement retranscrits de façon incomplète, inexacte ou pas du tout.

[Mauvaise réception sonore] : Un débit internet de faible qualité rend les propos incompréhensibles. Ils peuvent aussi être la cause d'un décalage important entre l'énoncé et l'affichage, l'accessibilité à la communication n'étant plus garantie.

[Propos non compris par l'interprète] : Propos non sous-titrés en raison d'une énonciation trop rapide ou d'une élocution ne permettant pas à l'interprète de transcrire.

[Prises de paroles simultanées] : Propos non sous-titrés parce que plusieurs personnes parlent en même temps et que l'interprète n'est plus en mesure de transcrire.

[Bruit parasites] : Bruits ambients qui viennent perturber la compréhension de la voix.

* : Mot ou nom propre dont l'orthographe est incertaine.

** : Passage manquant.

CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE LA MANCHE – Séance plénière

Vendredi 13 décembre 2024

_ Bien. Nous allons commencer, s'il vous plaît. Si vous voulez rejoindre vos places, le quart d'heure traditionnel étant écoulé. Merci, bonjour à toutes et à tous ceux pour ceux que je n'aurais pas croisés et salués. Merci d'être à ce rendez-vous. Eu égard à certains problèmes de chauffage dont j'ai entendu parler hier soir, vous noterez que cet hémicycle est chauffé. Cela vous permettra d'y rester suffisamment longtemps en meilleure forme, donc... Bonjour, Philippe. Les deux Philippe sont là, oui. Bonjour à tous. Une séance d'hiver, quasiment. Il fait 4° ce matin. On va parler de sujets divers et variés. Maintenant, je vais engager notre directeur général des services à faire l'appel.

_ Monsieur Hervé Agnès. Monsieur Philippe Bas. Madame Brigitte Boisgerault. Madame Frédérique Boury. Monsieur Jacky Bouvet. Madame Isabelle Bouyer-Maupas. Monsieur Jean-Claude Braud. Monsieur Éric Briens. Madame Lydie Brionne. Madame Catherine Brunaud-Rhyn. Madame Christèle Castelein. Madame Hedwige Colette. Monsieur Jacques Coquelin. Madame Stéphanie Coupé. Madame Valérie Coupel-Beaufils. Monsieur Michel de Beaucoudrey. Monsieur Antoine Delaunay. Monsieur Daniel Denis. Monsieur André Denot. Monsieur Hervé Desserouer. Madame Karine Duval. Monsieur Franck Esnouf. Madame Marie-Pierre Fauvel. Monsieur Benoît Fidelin. Madame Isabelle Fontaine. Monsieur Axel Fortin-Larivière. Monsieur Marc Lefèvre. Monsieur Grégory Galbadon, procuration Madame Sonia Larbi. Madame Nicole Godard. Monsieur Philippe Gosselin. Madame Carine Grasset. Monsieur Dominique Hébert. Madame Adèle Hommet. Madame Sonia Larbi. Madame Maryse Le Goff. Monsieur Jean-Marie Lebéhot. Madame Dany Ledoux, Madame Odile Lefaix-Véron. Madame Brigitte Léger-Lepaysant. Monsieur Pierre-François Lejeune. Monsieur Gilles Lelong. Madame Martine Lemoine. Monsieur Marie Thierry Letouzé. Madame Nathalie Madec. Monsieur Hervé Marie. Madame Véronique Martin-Morvan, procuration à Monsieur Éric Briens. Monsieur Jean Morin, Monsieur Alain Navarret. Madame Valérie Nouvel. Madame Jessie Orvain. Monsieur Damien Pillon. Monsieur Yvan Taillebois.

_ L'appel étant fait, je précise qu'il nous faut un secrétaire de séance et que c'est au tour de Valérie Coupel-Beaufils qui peut exercer cette fonction. Elle signera le PV à l'issue de la séance. Maintenant, il me revient la parole pour introduire cette séance avec un certain nombre de rapports divers et variés, un sujet national, mais comme nous le faisons d'habitude, nous allons être rapides à ce sujet. Paraît-il qu'il y aurait de la fumée blanche en matinée. Je ne sais pas. Ce qui est sûr en contrepartie, c'est que nous sommes toujours en parfaite interrogation sur notre sort. Où nous avions constaté une lueur d'espoir à l'issue des assises départements de France où tous les départements, tous les départements, quel que soit le bord politique, ont manifesté leur souffrance, se sont inquiétés de leur avenir et un constat a été fait. À la fin de cette année 2024, 30 départements sur la centaine vont être en phase très difficile. Ils seront suivis à l'horizon de la fin de 2025 de 75 départements au moins. Ce qui veut dire qu'à l'horizon de la fin 2026, préparation 2027, très peu de départements seraient en mesure de franchir l'étape. A fortiori quand la recherche d'un déficit de moindre, qui pourrait avoir comme objectif les 3 % traditionnels, nous n'y sommes pas. Nous en sommes loin. De toute façon, les efforts qui devront être faits sur ces années seront là. Il ne faut pas se leurrer. Il y

aura nécessairement une nécessité à prendre en compte tout ce déséquilibre et tout ce traitement de la dette dont on a abondamment accusé les collectivités, mais ce qui ressort de ces assises des départements de France, c'est qu'à l'unisson, les ministres présents, que ce soit la ministre des Territoires ou le Premier ministre, ont tous conclu à un mauvais traitement pour les départements. Nous avons été victimes du dur traitement dans le règlement de cette dette de la contribution, que ce soit dans le fonds de sauvegarde, que ce soit dans le FCTVA, que ce soit dans nos dotations qui ont été écrites et abondamment. L'exercice devient très difficile. La CNRACL par-dessus. Le handicap, bien entendu, qui représente à lui seul 4 millions dont nous n'avons pas parlé jusqu'alors. Toujours est-il que la note est toujours là et que nous avons à traiter, dans cette seconde partie du semestre 2024, 26 millions d'euros. Après, certains diront peut-être qu'il y aura un adoucissement. Quoi qu'il en soit, l'adoucissement, s'il est, il sera le bienvenu, mais il faudra travailler pour 2026 et à l'horizon 2027 aussi. Quelque part, on continue finalement d'être dans la recherche de traiter ces moindres recettes et de traiter des dépenses les moins élevées possible. Voilà. C'était ce que je voulais dire au sujet de ces départements. Je sais que je me suis retrouvé avec certains départements voisins qui ont conclu aux mêmes effets, c'est-à-dire qu'à l'horizon 2026-2027, cessation d'activité, électroencéphalogramme plat. Je crois qu'il y aura des choix à faire. Il faudra qu'ils soient faits rapidement par l'État. Je le redis aujourd'hui, conduire à laisser les clés à Monsieur le Préfet pour qu'il traite un déficit avéré et un déséquilibre de nos budgets, puisqu'il n'y aura pas d'autres solutions, certains départements ont fait comme le département de l'Aisne qui a rendu un budget déséquilibré et en étant en face de lignes recettes nécessaires, et c'est à envisager. Tout repart dans les mains de Monsieur le Préfet et de l'État qui doit traiter cela. Je ne vois pas où est la solution. Concernant par ailleurs la motion de censure, effectivement, elle est là, elle injecte une dose d'incertitude encore. Nous verrons comment tout cela pourra éventuellement évoluer. Est-ce que ce sera traité par ordonnance ? Est-ce que c'est la loi spéciale ? Quoi qu'il en soit, de toute façon, même si nous restons sur des chiffres 2024, nous devons arriver à baisser nos dépenses et à traiter nos recettes, de toute façon. Nous y sommes contraints. Il y a un sujet qui est l'ACAS qui a défrayé un peu la chronique. Je veux revenir sur une chose. L'ACAS est un établissement avec lequel le département travaille depuis très longtemps, en confiance, avec son président. Il s'avère qu'en des temps d'espérance et des temps meilleurs, un certain nombre d'appels à projets avaient été organisés et que nous avions pensé qu'il serait de bon temps d'y répondre, a fortiori avec une ARS qui était particulièrement constructive et que nous étions engagés sur des pistes de traitement à parité entre établissements d'accueil médicalisé, non médicalisé... Même si le médicalisé n'était pas de notre compétence, nous étions engagés parce qu'il y avait un besoin, parce que véritablement, il fallait faire quelque chose et congrès des difficultés budgétaires, quand on nous demande soudainement dans le projet de loi de finances de trouver 26 millions urgentement, évidemment, est-ce que nous devons continuer à être présent face à un État qui est aussi peu respectueux des départements et de nos finances ? Ce qui fait que nous avons fait valoir un droit de retrait, parce que nous ne pouvons pas et que tout cela a donné un échange entre le département, l'ARS. Échange tout à fait cordial et franc, au cours duquel nous avons quelque part conclu que nous avons un engagement sur l'investissement, nous y allons, mais sur le fonctionnement, on ne peut pas. C'est impossible. Tout cela étant en discussion et en échange nous sommes en bonne voie. Nous allons de toute façon, j'en suis certain, trouver une solution. Concernant les projets routiers, le contournement sud-ouest de Cherbourg-en-Cotentin sont à l'ordre du jour. Nous aurons toujours des échanges dans le choix des fusions. Ce que je veux dire ici, c'est que ce fuseau d'études, depuis le sud-est 01 qui

est l'unique et le seul fuseau qui est constaté, parce que nous allons vers là où il y a une rivière qui doit être traitée et qu'il y a un ouvrage d'art à réaliser, suivi de deux autres fuseaux qui sont le 05 et le 03. Le 03 pénétrant dans l'agglomération même de Cherbourg. Le 05 s'en écarte un petit peu. Pour traiter ce contournement sur des voies existantes. Celui-ci, me semble-t-il, est vertueux, clairement, parce qu'il prend des voies existantes, mais il met un peu plus à l'ouest de Cherbourg. Donc, le traitement est différent. Il a l'avantage de reprendre les voies et d'être aussi un peu moins coûteux. Et dans ces temps de finances difficiles, il faut aussi en tenir compte. Toujours est-il que ce que je voudrais dire par là, c'est que nous présentons des fuseaux, nous ne présentons pas un tracé ou un scénario. C'est une largeur de fuseau qui peut être traité à l'intérieur. Je le rappelle, nous en avions échangé lors de nos précédentes séances plénières. Il y a une continuité si ce n'est que la concertation dont nous sortons tout de suite avec un garant finalement continue sans garant, mais elle continue quand même. Les échanges vont continuer les études aussi. Il faut savoir qu'à l'intérieur de ce fuseau, il y aura un scénario qui se dégagera, un ou plusieurs scénarios, d'ailleurs, mais de toute façon, nous travaillerons sur la largeur. L'esprit est de travailler aussi bien sur les mobilités, je pèse mes mots, sur les plates-formes multimodales, faire des aires de covoiturage équipées de cellules à vélo qui sont elles-mêmes appuyées par un arrêt de bus sur le même lieu, cela permet de faire ce contournement un outil de mobilité. Nous allons en échanger tout à l'heure, mais nous sommes dans le dispositif courant de la construction d'un projet routier. C'est pour cela que nous fonctionnons par fuseau et qu'il y aura des choix à faire à l'intérieur même des fuseaux. Eu égard aux constatations faites et aux études mêmes qui continueront à se jouer. Après, il faudra prendre en compte aussi, comme cela a été évoqué, le futur en ce qui concerne Orano, particulièrement, où il y a un horizon 2035, je n'ai pas les dates très précises, à 10 000 emplois en jeu, dont 5000 emplois pérennes. Il faudra le traiter en plus de circulation aussi. On voit aujourd'hui que sur les bus proposés gratuitement aujourd'hui pour aller de Cherbourg à Orano, je crois que c'est 5350 salariés qui les utilisent. Sur les 6000 salariés, il y a du covoiturage à hauteur de 300, mais le reste vient en véhicule. Donc en cela, il y a aussi des raisons qui poussent un certain nombre de salariés à utiliser leur voiture. Toujours est-il que ces voitures seront là. Si nous rajoutons au moins 5000 salariés qui resteront après le chantier, nous aurons des flux de circulation à traiter et nécessairement, ce contournement doit être fait afin de ne pas nous retrouver bloqués par des amoncellements de difficultés de circulation, et puis, on parlera aussi d'ouvrages d'art. L'ouvrage d'art, je vous invite à vous reporter... Ce n'est pas le viaduc de Millau, je l'accorde. Néanmoins, 20 ans après, puisque c'est 20 ans du viaduc de Millau, les gens manifestent leur parfaite satisfaction d'avoir cette œuvre d'ouvrage qui est là. Alors, je continue même en disant que les échanges que nous avons eus avec les associations gouvernementales sur l'axe Granville-Avranches, nous avons un franchissement de rivière, elles manifestent leur satisfaction de voir cet ouvrage se faire sur le Thar, de façon à pouvoir traiter la continuité écologique et que tout le monde n'y voit que des avantages. Après, nous avons une configuration géographique et là, une topographie qu'il faut traiter et tout n'est pas simple, évidemment. À l'intérieur des fuseaux, nous aurons à échanger à ce sujet. Voilà en ce qui concerne le contournement sud-ouest de Cherbourg. Concernant la Modernisation de l'itinéraire Granville-Avranches, il y a la mise en place d'une concertation. Nous allons reprendre le même parallèle, et ce, par rapport au contournement sud-ouest, avec ce garant qui sera le même sur Cherbourg, mais de toute façon, on va traiter largement et diffuser largement l'information. Je crois que sur Cherbourg, tout le monde s'en est exprimé et tout le monde avait fait part de sa satisfaction des bonnes conditions de concertation qu'il y avait. Il faut le dire. Ensuite, après cette concertation, on va travailler sur

la conduite du modèle en tous points. Et puis, des options émergentes de tout cela. En ce qui concerne le contournement sud-ouest Avranches, c'est la continuation des objectifs et des modalités de concertation. Et puis un rapide bilan, je ne vais pas être long, je vais revenir très vite sur le bilan des Jeux Olympiques et Paralympiques qui est tout à fait satisfaisant. Tellement satisfaisant que je rappelle qu'à cette occasion, le Club Manche avait été créé pour manifester et montrer tout l'esprit d'équipe, tout l'esprit sportif et associatif de la Manche dans le cadre de cet événement national et international. Je trouverais dommage de voir cesser l'activité du Club Manche, sachant que si la flamme est partie et ne doit pas s'éteindre, elle brûle toujours, de même que si on veut surfer sur une vague qui s'est manifestée à l'issue des JO, bon nombre d'associations... On pourra parler du tennis de table ou d'Eric Delaunay qui nous faisait part de sa satisfaction de voir qu'il y avait beaucoup de demandes pour s'inscrire dans le prolongement de ce qu'il s'est fait et une abondance d'inscriptions pour cet esprit sportif doit rester. Cet esprit associatif doit rester. Cet esprit de bénévolat doit rester. Quel serait le meilleur réceptacle que Club Manche ? Pourquoi arrêter un dispositif qui a parfaitement fonctionné ? Eh bien, soyons Manchois, soyons sportifs manchois et associés au sein des associations loi 1901 et soyons actifs. Là où les associations de 1901 peinent à recruter dans la succession de certains présidents, vice-présidents, secrétaires, trésoriers et j'en passe, là, il est temps d'actionner quelque part ce dispositif pour trouver de nouvelles ressources à l'intérieur de nos Manchois. Le 80e, ça a très bien marché. La cérémonie internationale du 81e sera en Utah. C'est passé tout près. La cérémonie du 80e a eu lieu dans le Calvados. C'est très bien. Il compte de commémorer, de transmettre. Aujourd'hui, je ne vois pas l'ombre d'une déception dans le fait qu'il y ait cette commémoration en juin 2025 sur Utah Beach. Elle n'aura pas la même ampleur, mais ce sera cela me réjouit quand même. Cela n'aura pas la même ampleur que la cérémonie du 80e, néanmoins, dont acte. Voilà ce que je souhaitais vous dire aujourd'hui et je cède la parole à Karine Duval.

— Merci, président. Traditionnellement, dans notre calendrier, nous aurions dû prendre connaissance et débattre des orientations budgétaires aujourd'hui. Raisonnement, vous avez reporté le vote du budget primitif 2025 en avril, et ce matin, nous aurons une session plus classique du quatrième trimestre. Nous nous réunissons dans un contexte national tout à fait inédit qui nous empêche toute visibilité comme vous l'avez dit sur la hauteur des recettes qui vont nous être allouées et les éventuelles économies que nous devrions réaliser. Le projet du gouvernement Barnier avant censure était tout simplement inacceptable. Non seulement l'État a complètement retiré toute autonomie fiscale, voire financière aux départements, mais il voulait que les départements soient les principaux contributeurs à l'effort financier demandé aux collectivités. Pour un département comme le nôtre, qui dispose d'indicateurs financiers parmi les plus solides de France et qui a disposé de ressources importantes ces dernières années, l'impact était énorme. Même si le gouvernement Barnier a été censuré, que le projet de loi de finances pour 2025 ne sera pas adopté en cette fin d'année, le constat du dérapage des comptes publics au niveau national reste une réalité. Le nouveau gouvernement, quelle que soit la configuration, s'attaquera nécessairement à cette question. À ce stade, les mandats du président de la République, surnommé le Mozart de la finance, est catastrophique pour les finances. C'est un comble pour un homme issu des sphères économiques. Aurait-il oublié les bases du contrat social dans notre pays entre contribution et redistribution ? N'aurait-il pas compris l'importance des services publics dans notre pays ? Le bien commun essentiel pour ceux qui ont peu ? Définitivement, je crois qu'il n'a pas compris la richesse de la décentralisation, de l'initiative et de la gestion locale. Il est évident que notre pays a besoin de se réformer, de s'adapter aux défis du XXI^e siècle dont certains sont fondamentaux comme

le dérèglement climatique, comme le vieillissement de la population. Pour cela, pour construire un état plus efficient, il aurait été essentiel de garder nos fondamentaux et de croire en la République décentralisée. Aujourd'hui, quoi qu'il en soit, nous allons nous aussi nous réformer, passer le cap de finances publiques contraintes. L'absence de loi de finances va nous imposer un statu quo niveau des ressources, il faudra le prendre en compte, et un travail a déjà été réalisé et vous avez eu l'occasion de nous le présenter il y a quelques semaines. Ce matin, nous voudrions attirer votre attention sur la manière de faire, sur la méthode. Si au niveau des recettes, il faut plaider pour le retour d'un lien entre les ressources et les territoires, un lien entre choix politiques et fiscalité, sur les dépenses, nous ne pouvons pas considérer il s'agit simplement d'une opération financière, technique et comptable. Les dépenses qui nous sont imposées et elles doivent être aussi faire l'objet de juste compensation de l'État, et les choix politiques que nous portons, les priorités qui sont les nôtres. Cela doit être débattu, choisi, acté par les élus que nous sommes. Ce que nous avons vécu il y a quelques semaines avec les financements de l'ACAIIS est l'exemple même d'une méthodologie qui ne devrait pas être celle retenue pour l'élaboration de ce projet d'économie. Bien sûr, nous pouvons et vous pouvez être en colère contre l'État, mais cela n'empêche pas qu'il y ait entre nous, les élus, un dialogue, et que concrètement, les élus puissent débattre et décider des pistes économiques. Et nous le redisons, ce sera toujours une ligne rouge de prendre en otage les usagers ou les bénéficiaires. Nous l'avions dit au moment de la généralisation du Ségur, pour une situation comme celle de l'ACAIIS, nous le redisons. Pour l'heure, dire que nous avons pu prendre connaissance des enjeux financiers, nous voyons bien qu'il va falloir concrètement que des décisions soient prises et des priorités fixées, que ce soit en fonctionnement comme un investissement. C'est cela qu'il faudra débattre dans les prochaines semaines, puisque nécessairement, cela aura un impact sur les services rendus à la population, sur les financements, sur les personnels. Nous sommes confrontés à de grands enjeux dans le domaine social, en France, le vieillissement de la population, la prise en charge des personnes en situation de handicap, les incertitudes économiques... Nous devons faire face au dérèglement climatique et ses conséquences. C'est pour cela entre autres que la décarbonation et les actions sur le climat ne peuvent pas être une question technique. C'est un sujet transversal qui doit être porté par les élus là où il y a aussi des choix à faire, peut-être des actions à arrêter, à réorienter, des projets à développer et tout en environnement favorable à créer pour avancer dans la décarbonation qui doit être portée de manière ambitieuse. Sur l'investissement, on peut s'interroger sur le chiffre énorme de 128 millions alors qu'il n'y a pas de gros projets. Il semblerait que le seul entretien des bâtiments de notre patrimoine nous obligeraient à une dépense de plus de 70 millions annuels. Il y a peut-être aussi à creuser de ce côté. Il y a peut-être des mutualisations à trouver, des bâtiments à optimiser, des routes à déclasser. Ce matin, je n'ai pris que quelques exemples pour illustrer le fait qu'il est essentiel de sortir d'un fonctionnement du passé pour moderniser nos prises de décision, une manière de concevoir les projets, d'envisager la méthodologie pour partager la décision. Élus, c'est nous qui devons rendre des comptes aux Manchois et Manchoises. S'il faut être courageux face aux enjeux, la résilience, c'est aussi rebondir et se donner les moyens. Je vous remercie pour votre écoute.

_ Merci. Philippe Bas demande la parole. Je la lui donne.

_ Je vous remercie, Monsieur le Président. Je suis ravi de vous retrouver ce matin. Même si le contexte national dans lequel nos travaux vont se poursuivre est évidemment préoccupant. Mais quand on voit la qualité du fonctionnement de notre démocratie locale, dans nos communes, dans le département et nos régions, on se dit : "Heureusement qu'il y a encore

des institutions publiques qui fonctionnent dans notre pays." Le territoire est un véritable pôle de stabilité. Il fonctionne démocratiquement, avec une majorité et des minorités. C'est en vérité le ton de démocratie que nous administrerons à chacune de nos réunions et cela permet de mesurer à quel point c'est utile d'avoir un fonctionnement démocratique reposant sur une majorité choisie par les électeurs, parce que ça évite l'impuissance de certaines assemblées que, malheureusement, nous avons vue à l'œuvre ces temps-ci. Et il y a aussi cette capacité de dialogue dans nos communes. Parce que même si dans nos communes rurales il n'y a pas d'opposition de majorité, on essaie de trouver des solutions qui conviennent au plus grand nombre. N'oublions jamais que nous ne représentons pas un camp contre un autre, mais nous représentons tous les Français qui nous ont élus et nous avons à prendre en compte toutes les opinions. Je crois que nous le faisons assez naturellement dans notre assemblée. Voilà des leçons qu'il serait bien de tirer pour améliorer le fonctionnement de notre démocratie nationale. Je voudrais dire qu'évidemment, vous avez bien fait de rappeler le contexte budgétaire, national, mais aussi local. On ne dira jamais assez aux collectivités qu'elles ne portent pas de responsabilité dans l'aggravation des déficits publics. Je rappelle qu'elles votent leur budget à l'équilibre. Si elles font des emprunts, c'est pour investir. Ça n'est pas pour payer leurs fonctionnaires comme le fait l'État. Quand on fait des emprunts pour investir, c'est comme des particuliers qui empruntent pour s'acheter une maison, on emprunte pour enrichir le patrimoine de la collectivité. Donc, on ne peut pas imputer, en raison de l'importance de leurs emprunts, aux collectivités, une part de responsabilité dans le déficit public. Ça n'a pas de sens. Si nous ne sommes pas responsables, nous sommes bien sûr solidaires. La Manche n'est pas une île entourée d'eau qui pourrait prétendre faire sa vie indépendamment du reste du pays. Aucun département ne peut le faire. Donc nous avons à être solidaires d'une situation dont nous ne sommes pas responsables, ça peut nous faire enrager, mais objectivement, les transferts de l'État qui sont inscrits au budget du ministère des Finances vers les collectivités territoriales sont des transferts insuffisants, puisqu'ils ne permettent pas de couvrir les prestations d'État dont nous assurons le service et dont les critères d'attribution sont des critères nationaux. Néanmoins, ces transferts insuffisants représentent 125 milliards d'euros. Le budget de l'Éducation nationale, c'est 75 milliards. Pour donner un ordre de grandeur. Si on se met un instant à la place de tout le gouvernement de gauche, de droite, de gauche, du centre et de n'importe où, on ne peut pas ne pas considérer cette masse comme une masse extrêmement importante au moment où il doit serrer les budgets des hôpitaux, de l'Éducation nationale, de la justice, de la police... C'est la raison pour laquelle les collectivités locales sont aussi face à la responsabilité devant cet argent public de faire elles aussi des économies. Je dois dire que dans la discussion budgétaire, pour autant, et je me permets de parler ici en rappelant le travail du Sénat, les économies demandées aux collectivités ont été ramenées de 5 milliards à 2 milliards. C'est tout de même un acquis de la discussion budgétaire. Je souhaite que cet acquis soit consolidé rapidement par le nouveau gouvernement, avec une reprise du travail budgétaire qui permette dans sortir rapidement, en quelque sorte, de s'en débarrasser. On ne peut pas perdurer comme un supplice chinois des discussions sur les finances de la France et les priorités nationales aboutissant la semaine dernière et à une motion de censure qui pourrait aboutir à une nouvelle motion de censure ensuite. Nous avons tous intérêt à en sortir. Je le crois. Nous n'en sortirons pas sans un effort national. Bien sûr, certains pensent que l'on peut réduire les déficits en augmentant les impôts sur les classes moyennes, en alourdissant les charges pour les entreprises. C'est un choix politique, c'est au niveau national que l'on doit en débattre. J'y suis tout à fait opposé. Je crois que la part des économies dans l'effort national de réduction des déficits doit être majoritaire.

Et le débat qui va avoir lieu avec le nouveau gouvernement portera naturellement sur cette question. Nous ne pouvons pas en être simplement spectateurs. Il est heureux que les départements manifestent leur conviction face à cet enjeu national qui intéresse tous les Français. Et je suis sûr que nous contribuerons à le faire ici et dans nos discussions, comme on le fait dans nos communes de manière très responsable et de manière souvent exemplaire. Il y a une réelle anxiété que nos gestionnaires de collectivités peuvent avoir face à ces difficultés financières. Voilà ce que je voulais dire au moment d'ouvrir cette discussion sur l'ordre du jour de notre assemblée et notre session.

_ Merci, Monsieur le Président. Dominique Hébert demande la parole.

_ Juste une petite réaction à ce que je viens d'entendre de la part de Philippe Bas. Fut un temps où les débats nationaux s'éternisaient dans cette assemblée. Aujourd'hui, on fait la promotion de son action au Sénat. Je ne vais pas aller plus loin sur le sujet, mais quelques points de désaccord. Vous évoquez 2 milliards sur les collectivités, tout en considérant que les collectivités ne contribuent pas au déficit national. C'est un point sur lequel nous sommes d'accord. Par contre, les 2 milliards, même s'il y a un effort de fait par rapport aux 5 milliards, il faut penser que sur ces 2 milliards qui reposent sur 450 collectivités, on considère que c'est milliards de trop. À ces 2 milliards s'ajoutent les dépenses supplémentaires. Notamment la CNRACL, la compensation des faiblesses de l'État. Puisque pour faire des économies, l'État réduit des moyens sur la police. Les collectivités doivent déployer des polices municipales conséquentes. Ce sont des surcoûts qui s'ajoutent pour compenser la faiblesse de l'État sur les politiques régaliennes. Résultat, la facture pour les collectivités est bien au-delà de 2 milliards. Nous considérons que ce sont 2 milliards de trop. Vous dites que certaines formations politiques proposent des hausses d'impôts sur les classes moyennes. Ce que je voudrais dire, notre famille politique, le constat qu'elle fait, c'est que depuis 7 ans les 500 familles les plus riches de France qui avaient, il y a 7 ans, 600 milliards de capital, aujourd'hui, sont à 200 milliards de capital. Quand on demande 2 ou 5 milliards aux collectivités, on considère que sur ces 500 familles les plus riches, il y a largement la possibilité d'aller chercher les 2 milliards qui sont imputés aux collectivités locales. 500 familles ont doublé leur capital et ce ne sont pas les classes moyennes. C'est la différence entre nous. Et parce que le président Macron, le Mozart de la finance, qui avait théorisé le ruissellement, aujourd'hui, on le voit dans un article dans les médias cette semaine avec un rapport sur la pauvreté en France, on voit que la pauvreté continue de s'accentuer. La théorie du ruissellement n'a pas fonctionné. Ce sont des points de vue sur lesquels on se bat. Il faut taxer l'argent où il y a l'argent et pas sur les classes moyennes, pas sur les pauvres, pas sur les collectivités locales qui sont les services publics de ceux qui n'ont pas le capital.

_ Merci. Y a-t-il d'autres demandes de prise de parole ? Merci pour ces premiers échanges. Nous sommes bien d'accord les uns et les autres sur le fait que l'exercice reste difficile. 2 milliards, certes, c'est une proposition bien moindre que les 5 engagés au départ, ça donne un peu d'oxygène, mais je pense que structurellement, il faudrait repenser les départements dans leur mode de financement, c'est-à-dire qu'il n'y a plus de recours à l'impôt, il n'y a plus de possibilités pour un département, quel qu'il soit, de recourir dans l'équilibre recherché, en fonction de ces dépenses... Puisque c'est quelque part... On revient à la démocratie et à cette décentralisation qui est là. Chaque département, en fonction de ses élus, le gère comme il l'entend démocratiquement. Si la voix fait ressortir que l'on va s'orienter vers telle ou telle voie et peut-être réduire certaines dépenses, je pense par exemple aux besoins que nous aurons en matière couches de surface. Nous en sommes à un stade aujourd'hui où véritablement les couches de surface sont réduites, où les ouvrages d'art ont besoin

d'entretien. Quelque part, il faudra très vite pencher aussi sur le dossier. Je ne regrette pas, quand l'État nous a proposé fort courtoisement de nous céder ces routes nationales, que ce soit l'A13, 174 ou 175, parce que si nous avions fait ça, j'en ai changé avec mes collègues du département voisin, ils n'ont pas fait non plus, nous serions vraiment à la dérive. Chaque département détermine ses actions, ses orientations et son allure. Il a cette latitude de pouvoir s'engager sur des voies en se disant que s'il y a un effort à fournir, l'effort pourra peut-être être fourni par un impôt, mais qui soit le juste reflet de la politique recherchée. Or, aujourd'hui, nous dépendons tristement de dotations. Nous n'avons plus la main. Nous sommes à la coupe de l'État. C'est ce qui me désole. Quelque part, au-delà de ces petites différences d'appréciation, ce qui doit nous réunir, c'est cet aspect du fonctionnement même des départements. Là, je crois qu'il y a vraiment une discussion... Pour les futurs gouvernements à venir, je pense qu'il faudra penser à cela, à cette autonomie que nous recherchons, les départements, sans quoi ce n'est pas la peine de parler de décentralisation. Nous allons passer aux ordres du jour. Ça arrive des 2 côtés, formidable. Je cherche les rapports. Je vous annonce d'ores et déjà le retrait du rapport sur les DMTO, puisque ce rapport avait pour objet de prendre position sur une augmentation éventuelle des DMTO d'un demi-point. Ce demi-point était censé nous donner un peu d'oxygène et nous avions nécessité à passer cela avant le 31 décembre si le texte était passé pour nous permettre de bénéficier à compter du 1er mars 2025 de l'effet de cette augmentation d'un demi-point. Or, ce texte concernant les DMTO n'est pas paru. Il ne va pas sortir puisqu'il devait sortir avant le 31 décembre 2024 et tout le monde sera dans l'incapacité de le sortir. De fait, nous n'avons plus nécessité de voter ce texte. Ensuite, concernant les rapports, nous allons commencer l'action sociale, les affaires générales étant rattachées à la commission affairent générales, ça sera traité en début de liste cet après-midi. Nous allons commencer par l'action sociale. Je crois que c'est Nicole Godard qui va nous présenter ce rapport. C'est l'approbation du PV de la dernière séance que nous allons passer en cours de séance quand c'est au début, mais j'ai oublié. Je ne sais pas si Jacky Bouvet a eu quelques échos de positionnement face à cette dernière séance, je lui laisse la parole.

_ Merci, Monsieur le président. Pas de retour particulier. Il vous est proposé d'approuver le procès-verbal de la séance du 27 septembre 2024 poids ne voyant pas demain se levait, nous pouvons considérer que ce rapport est adopté.

_ Merci, cher collègue. Nicole Godard à la parole pour ce rapport sur la mise en place des dispositifs de parrainage et de mentorat. Ça fait longtemps que nous en parlons, nous envoyons le bout traversera pourquoi je vous en félicite.

_ Un rapport important pour les enfants qui sont confiés au département de la Manche, puisque le code de l'action sociale et des familles introduit des obligations nouvelles pour les départements. À savoir proposer aux enfants pris en charge au titre de l'aide sociale à l'enfance, si tel est leur intérêt, plusieurs parrains ou marraines bénévoles dans le cadre d'une relation durable coordonnée par une association sous la forme de temps partagés réguliers, de proposer aux enfants pris en charge de bénéficier d'un mentor dans l'objectif de favoriser son autonomie et son développement. Le mentorat étant défini comme une relation interpersonnelle d'accompagnement et de soutien basé sur l'apprentissage. Dans un article, on renvoie à une charte qui définit les valeurs et les procédures que les parrains et marraines s'engagent à respecter dans le cadre de l'action parrainage. Le parrainage et le mentorat n'étaient pas encore mis en place dans le département de la Manche. C'est pourquoi, lors de la cession du 15 décembre 2023, le département de la Manche s'était engagé à mettre les

moyens nécessaires pour la mise en place de ce dispositif de parrainage et de mentorat pour les enfants confiés à l'ASE. Rappel, au 30 juin 2024, les mineurs et les jeunes majeurs bénéficiant d'une mesure d'aide sociale à l'enfance, 2200 enfants confiés à l'aide sociale à l'enfance. Parmi les 2200 enfants, 49 % sont hébergés chez un assistant familial, 35 % en établissement autorisé et 16 % bénéficient d'un placement à domicile. 1366 enfants sont suivis au titre d'une mesure en milieu ouvert. Le besoin de mise en place de relations de parrainage ou de mentorat est identifié pour l'ensemble des enfants qui nous sont confiés, particulièrement pour les enfants qui sont accueillis dans des structures collectives. Pour les mineurs bénéficiant d'un accompagnement éducatif à partir du domicile familial, le parrainage peut être aussi un vecteur complémentaire de soutien à la parentalité. Pour répondre à tous ces enjeux, le département de la Manche a lancé un appel à candidatures auprès d'associations susceptibles de mettre en place ces dispositifs. 3 associations candidates, Parrains par mille, France Parrainages et l'association des parents de la Manche. Nous avons retenu la candidature de l'association France Parrainages, qui créera une antenne dans la Manche. L'équipe de l'antenne sera composée de 2 travailleurs sociaux embauchés par le cocontractant chargé d'évaluer les candidatures des parrains et marraines potentielles, qui assureront le suivi en lien avec nos services de protection de l'enfance. Un arrêté d'habilitation doit être établi. Le coût financier annuel présenté par l'association s'élève à 165 000 €. L'association France Parrainages peut aussi faire appel au fonds social européen. Le dossier est en cours d'instruction par la mission Europe du département, à échéance du 31 décembre 2024. L'enveloppe qui peut être allouée par l'Europe représenterait 60 % du montant des dépenses éligibles. Soit 78 601 €. Le solde serait donc pour le département de la Manche d'un montant de 86 399 €, enveloppe qui couvre un an de fonctionnement pour 10 mois sur l'année 2025 et 2 mois sur 2026. Au regard du délai d'instruction du dossier FSE, du recrutement de professionnels, de la recherche de locaux, du lancement de campagne de communication, le travail de recherche de parrainage pourra commencer en mars 2025 et les premières mises en relation de parrains/marraines pourront avoir lieu au cours du 3e trimestre 2025, puisqu'il y a, naturellement, cette période d'évaluation des candidats. L'objectif du département de la Manche, c'est d'abord de commencer à 50 parrainages pour atteindre 100 parrainages annuels. Les modalités de mise en œuvre, le public cible, le financement, tout cela est traduit sous la forme d'une convention que vous avez en annexe et la présente convention est applicable à compter du 1er mars 2025 au 28 février 2026. Il est donc demandé de délibérer afin que le président puisse signer cette convention. Nous attendons avec impatience la mise en place de ce dispositif. C'est un avis favorable des 2 commissions, action sociale et affaires générales.

_ Merci. Ce qui n'exclut pas, le cas échéant, une intervention...

_ Merci, Monsieur le président, chers collègues, malgré nos différences politiques, je pense qu'il est essentiel pour le bon exercice de la démocratie de reconnaître les bonnes initiatives. C'est le cas, aujourd'hui, avec cette mesure ambitieuse et profondément humaine. Dans un contexte où il devient crucial de mieux accompagner les enfants de l'aide sociale à l'enfance, cette initiative marque un tournant. Elle valorise la singularité et les besoins de chaque enfant tout en engageant la solidarité citoyenne à travers le parrainage et le mentorat. Ces actions concrètes ont le pouvoir de transformer des vies en offrant aux enfants une figure d'attachement indispensable à leur développement. Avec l'association France Parrainages, experte et engagée, nous avons les moyens nécessaires pour garantir le succès de ce projet, mais sa réussite dépendra des Manchoises et Manchois qui deviendront les acteurs de cet

espoir pour les enfants. Nous avons tous un rôle à jouer dans cette belle aventure humaine. Nous soutiendrons pleinement cette délibération. Je vous remercie.

_ Merci, cher collègue.

_ Pierre François, je crois fortement aussi à la solidarité de nos Manchois et Manchoises. Nous avions déjà fait un article sur notre volonté de pouvoir lancer ce dispositif. Des familles avaient déjà appelé le département pour savoir comment ils pouvaient se positionner pour devenir parrains ou marraines.

_ Je pense qu'on aura quelques demandes, j'en suis certain. Par rapport à ce que je disais tout à l'heure, voilà une politique locale, départementale. C'est cette liberté que nous devons avoir de mener ces politiques comme nous l'entendons. En tout cas, c'est à mon avis un rapport qui est excellent en tous points. Vous aurez remarqué que ça ne coûte pas une fortune. Ce sont des rapports qui nous mènent... Des rapports qui rappellent tout le monde à l'humanité et à ce lien qu'il doit y avoir en dehors des dispositifs, mais avec un adulte, une famille, qui permet de consolider les liens à l'intérieur même d'une autre cellule familiale ou d'un établissement. Ces enfants en ont grandement besoin. Je vous félicite, moi aussi, aujourd'hui, de ce texte. Je vais vous appeler maintenant à le voter, à moins qu'il n'y ait d'autres demandes de prise de parole. Délibération adoptée à l'unanimité. Je vous remercie. Nous passons, toujours dans le cadre de l'action sociale, au rapport 1.2, un rapport qui revient annuellement, le Programme interdépartemental d'accompagnement des handicaps et de la perte d'autonomie, appelé plus communément PRIAC. Ce PRIAC 2024-2028 va être confié à Sylvie, qui va nous présenter et je lui laisse la parole.

_ merci fois c'est un rapport pas facile à présenter et peut-être un peu long, mais il est important de pouvoir tout énumérer. Comme a dit le président, le PRIAC est un outil de programmation financière des établissements et des services du secteur médico-social qui accueille des personnes handicapées ou des personnes âgées. Ils planifient également les priorités régionales. Pour le département de la Manche, l'actualisation du PRIAC 2024-2028 énonce sur le secteur de la personne âgée des mesures nouvelles dans le cadre de la feuille de route grand-âge autonomie et de la stratégie vieillie en bonne santé. Et dans le prolongement de la politique du grand âge mené en 2017. À compter de 2025, une enveloppe régionale de 3 274 393 € permettra d'accompagner le déploiement de la réforme des services autonomie à domicile, qui résultent de la fusion des services de soins infirmiers à domicile et des services d'aide et d'accompagnement à domicile, tout en soutenant les structures en matière d'ingénierie, de méthodologie et de sécurisation juridique. Ainsi qu'une enveloppe d'un montant de 1 109 352 € pour la dotation de coordination. Une attention sera apportée afin de développer l'offre de service autonomie dite mixte, aides et soins, dans les zones blanches ou insuffisamment couvertes à l'issue de travaux conjoints entre le département et l'ARS. Les sommes allouées devront s'articuler en cohérence avec le projet de mandature de notre département relatif au soutien à domicile et en tenant compte du déploiement de la dotation complémentaire en direction des services à domicile. Une enveloppe de 2 800 000 € pour prolonger le déploiement des 7 centres de ressource territoriaux dans les départements normands. En 2024, un appel à candidatures visant à la création de cette CRT a été engagé, un par département pendant la Manche, l'autorisation du premier CRT a été accordée pour un EHPAD à Cherbourg-en-Cotentin. Un second appel à candidatures sera organisé en 2025. Le département de la Manche sera éligible à 2 CRT, tout comme la Seine-Maritime alors que le Calvados et l'Eure ne seront éligibles qu'à un CRT. Au regard de l'intérêt de ces centres de ressources territoriaux et de l'indice de vieillissement de la population du département, il faudra veiller à ce que le nombre de CRT soit suffisamment important dans la Manche afin de

disposer d'un maillage territorial adapté, mais également pour garantir la complémentarité avec les futurs services autonomie. Dans le cadre de l'élaboration du programme, l'ARS Normandie délègue à une nouvelle enveloppe budgétaire pour le développement des pôles d'activités et de soins adaptés en EHPAD, ce qu'on appelle les PASA. En 2024, 1 PASA de jour a ouvert et 2 de soirée ont ouvert. 1 appel à candidature régionale va être publié pour la création de 13 nouveaux PASA pour renforcer le maillage territorial sur une offre en journée et 7 en soirée. Cette nouvelle enveloppe est de 870 370 €. Il est évident que les EHPAD de la Manche pourront se positionner sur cet appel à projets. Là aussi, le département souhaite que le déploiement de ces PASA sur son territoire soit en nombre suffisant pour répondre aux besoins croissants de la population. En ce qui concerne les mesures nouvelles dans le cadre de la stratégie de mobilisation et de soutien agir pour les aidants, une stratégie qui s'applique aux champs des personnes âgées et des personnes en situation de handicap. Sur le champ des personnes âgées, une enveloppe de 345 332 € principalement dédiée à la création d'établissements dans 2 zones blanches. Pour la Manche, le projet porté par l'EHPAD de Saint-Pair-sur-Mer étant redimensionné, un appel à projets sera lancé pour répartir 12 places d'hébergement temporaire et 6 places d'accueil de jour seront également déployées. Malgré les augmentations de places d'accueil de jour et d'hébergement temporaire ces dernières années, nous pouvons nous poser la question si elles seront en nombre suffisant pour répondre aux enjeux démographiques à venir la Normandie dispose de 33 places pérennisées au titre de l'hébergement temporaire en sortie d'hospitalisation. Elles sont réparties de manière inégale dans le territoire. Pour 2025, l'enveloppe dédiée à ce financement est de 1 727 997 €, qui permettra la création de 70 places supplémentaires au regard des besoins identifiés. La Normandie compte 5 plates-formes de répit sur le secteur du handicap. Ces plates-formes vont bénéficier de l'enveloppe disponible en 2e partie de campagne avec une répartition entre les départements effectués sur la base des données populationnelles concernant la population de zéro à 59 ans. Concernant les week-ends de répit, il est attendu le déploiement d'une offre dans les zones blanches, mais également de permettre aux fratries de pouvoir bénéficier de ce répit. Pour notre département, les crédits délégués sont de 24 732 €. Le département de la Manche regrette l'insuffisance des financements, ce qui limite la création des dispositifs, alors même que de nombreux besoins ne sont pas satisfaits. Sur le champ du handicap, l'appel à manifestation d'intérêt 50 000 solutions, publié en 2024, a permis de déployer 9 places supplémentaires pour les enfants et 6 places pour les adultes. Les projets mobilisent une enveloppe de 963 000 € dans notre département. En parallèle, le département a soutenu le projet de 6 nouvelles places d'accueil de jour pour des adultes à hauteur de 99 936 € par an. Il est important de préciser que le département rappelle à l'État et à la CNSA qu'en qualité de chef de file de l'action sociale, il est pleinement légitime à être soutenu financièrement dans cette démarche issue du Conseil national du handicap, au même titre que l'ARS. Notre collectivité s'étonne une nouvelle fois de cette différence de traitement alors qu'elle assure des missions complémentaires. Afin d'améliorer le parcours au sein des centres d'action médico-sociale précoce et des centres médico-psychopédagogique, la Manche recevra une dotation de 106 478 € pour 4 CAMS et 3 CMPP. le département de la Manche regrette que l'ARS base son enveloppe sur des critères uniquement quantitatifs et non qualitatifs. Renfort des plates-formes de coordination et d'orientation pour les enfants avec troubles du neurodéveloppement. Ce dispositif est construit avec l'éducation nationale et les professionnels libéraux. Tous les départements normands sont couverts avec une activité croissante et l'extension aux enfants de 7 à 12 ans se poursuit sur l'ensemble du territoire. 1 enveloppe de 951 591 € de mesures nouvelles est destinée au repérage,

diagnostic et intervention précoce. 851 000 € seront dédiés aux unités d'intervention précoce pour les enfants à suspicion. Des mesures en faveur du soutien à l'autodétermination et de facilitateur. Cet objectif se traduit par 2 actions, une enveloppe de 88 799 € à l'échelle de la région pour le déploiement des dispositifs de communication alternatifs et améliorés, et une enveloppe de 150 751 € de mesures nouvelles seront engagées en vue de soutenir le dispositif régional de soutien à l'autodétermination et facilitateur, qui est à dispositif porté par l'Ad'AP Normandie. Le PRIAC poursuit ses dispositifs en faveur des personnes en situation de handicap avec notamment le soutien à l'école inclusive pour les enfants en situation de handicap, la poursuite du développement des classes pour les enfants en situation de polyhandicap, le renforcement de la couverture territoriale des équipes mobiles d'appui à la scolarisation. En 2024, une nouvelle IMAS a été créée dans la Manche. Il est important d'indiquer que le manque de place en maison d'accueil spécialisé, compétence exclusive ARS, contribue à emboliser l'offre sur le secteur adulte. Les besoins sont nombreux avec 17 jeunes en situation d'amendement Creton en attente de places et 160 adultes en attente de place. Le PRIAC ne fait pas mention de nouvelles propositions de parcours pour les personnes en situation de handicap vieillissant. Au regard des enjeux démographiques liés au vieillissement de la population et des besoins des personnes en situation de handicap, le PRIAC manque d'ambition et d'innovation dans la dynamique des parcours. Néanmoins, le PRIAC apporte des moyens nouveaux et les relations avec l'agence régionale de santé de Normandie permet de faire avancer des sujets et des projets. Néanmoins, des réformes structurelles sont nécessaires. C'est pourquoi le département demande et souhaite voir aboutir une vraie réforme de la tarification des EHPAD. 1 stratégie pour les aidants avec des financements durables. Une augmentation significative de la compensation par la CNSA des budgets consacrés par les départements au financement de l'allocation personnalisée d'autonomie et de la prestation de compensation du handicap. Une compensation par l'État des mesures salariales relatives aux oubliés du Sécur et une visibilité des responsabilités entre les agences régionales de santé et les départements sur les politiques publiques de l'autonomie. Ces enjeux rendent les propositions du PRIAC nécessaires, même si elles ne sont pas suffisantes. Enfin, il est important, aussi, que les départements ne doivent pas être considérés par l'État, l'ARS et la CNSA comme de simples prestataires ou des exécutants. La connaissance des réalités du terrain, la proximité avec les acteurs et l'expertise des services départementaux comme des élus doivent servir à la coconstruction des réponses et des priorités. Au regard de ces éléments, nous vous invitons à délibérer pour donner un avis favorable au PRIAC 2024-2028, en demandant à l'État de prendre en considération les demandes exprimées dans le présent rapport. Un rapport qui a reçu un avis favorable avec 3 votes contre de la commission action sociale, et un avis favorable avec un vote contre et une abstention de la commission affaires générales.

_ Merci pour cette présentation détaillée. Avec un constat de fortes réserves. Est-ce qu'on vote favorable avec réserves ? Ou est-ce que nous votons défavorables, toujours avec réserves ? Nous entretenons des relations avec l'ARS, qui sont loin d'être difficiles, c'est clair, par rapport à d'autres. Je pense que nous avons une relation de confiance avec l'ARS. Néanmoins, vous avez vu les lacunes qui ont été exprimées au terme de ce rapport. Nous souhaitons non pas donner un encouragement, mais montrer notre bonne volonté. C'est peut-être spécifiquement manchois, mais avec l'espoir de. Je ne sais pas si l'ARS aura les moyens de répondre en l'état et au-delà de ce que nous annoncions tout à l'heure. Je ne pense pas que ce soit vraiment pour demain. Néanmoins, on veut jouer la confiance avec eux puisque ce sont, quelque part, des partenaires, mais qui ne doivent pas nous considérer comme de

simples opérateurs. J'insiste bien là-dessus. Je l'ai assez dit, nous ne sommes pas des exécutants. On doit œuvrer ensemble, mais avec toujours cela à l'esprit. Je laisse la parole à qui le voudra. Frédérique a la parole.

_ merci, président. Effectivement, comme vous le disiez, le rituel de fin d'année, l'avis que nous donnons sur le Programme interdépartemental d'accompagnement des handicaps et de la perte d'autonomie, le fameux PRIAC, élaboré par l'agence régionale de santé, n'est pourtant pas anodin. En effet, le PRIAC est un document important qui définit les priorités régionales dans le financement des services et établissements du secteur médico-social. En ce sens, il impacte directement celles et ceux qui, dans la Manche, ont besoin d'une prise en charge adaptée du fait de leur handicap ou de leur perte d'autonomie. Le PRIAC se positionne au cœur de nos compétences en matière d'action sociale et c'est pourquoi notre avis est important, en particulier dans notre relation avec l'État. D'ailleurs, cette année, vous ne vous y tromperez pas puisque la fin du rapport cible directement l'État. Oui, vous avez raison, il y a de vraies questions de fond qu'il faudrait traiter au niveau national. Elles devraient permettre le financement à hauteur des besoins de nos compétences d'action sociale, mais aussi de donner un sens à notre action locale. Les compétences décentralisées n'ont de sens que si l'échelon local, qui est à la charge, à la liberté d'adapter les politiques au cadre territorial. Malheureusement, nous en sommes loin et les difficultés financières liées à la progression des dépenses obligatoires dans le social nous obligent trop souvent à nous limiter à l'essentiel. Ce qui peut donner l'impression de n'être qu'un guichet pour distribuer des prestations et des financements. Néanmoins, notre département doit faire des choix dans ses dépenses. La Manche, nous sommes assurément en capacité de développer des projets locaux sur l'action sociale si nous choisissons de faire de cette compétence première la première de nos priorités. C'est pourquoi, dans ce contexte, l'avis sur le PRIAC relevant de notre relation avec l'État revêt une importance particulière cette année. Si, de votre côté, les avis évoluent entre défavorable comme l'an passé à favorable avec réserves comme cette année, pour nous, la position reste malheureusement constante, défavorable. C'est un regret d'autant plus que les manquements restent les mêmes années après année, comme si tout était figé. C'est bien dommage. Bien sûr, comme vous le relevez, des mesures positives sont prises comme l'allocation des ressources supplémentaires pour les personnes en situation de handicap et les personnes âgées, mais d'une manière générale, les actions projetées et les financements prévus ne sont pas à la hauteur des besoins, notamment pour les enfants en situation de handicap. La prise en charge en pédopsychiatrie est insuffisante, avec un manque de structure et de moyens dédiés. Par ailleurs, le vieillissement de la population et les besoins des personnes âgées vieillissantes ne sont pas suffisamment pris en compte. Les créations de places en maison d'accueil spécialisé restent toujours très limitées. Nous aurions vraiment souhaité que nous puissions, cette année encore, unir nos forces et montrer par un avis défavorable que le département de la Manche est bien plus ambitieux que ce qui est proposé, que les attentes et les besoins du territoire sont bien plus importants. De notre côté, nous pensons qu'il est nécessaire d'agir plus concrètement, de façon plus adaptée à la situation actuelle, de mieux anticiper l'avenir et de porter une politique profondément rénovée pour s'attaquer aux défis que nous avons devant nous. Enfance, vieillissement, prise en charge du handicap, etc. En ce sens, le PRIAC nécessite très largement d'être révisé. C'est pourquoi notre groupe se positionnera pour un avis défavorable. Merci de votre attention.

_ Merci. Sylvie, je ne sais pas... Tu n'es pas obligée.

_ Je comprends parfaitement la position de nos collègues. Certes, ce n'est pas parfait, on le sait bien, mais les relations avec l'ARS sont telles qu'on travaille bien ensemble. On essaye de

porter des projets qui paraissent les plus prioritaires. Pour certains, on aimerait que le PRIAC soit beaucoup plus ambitieux, mais au vu du contexte national actuel, on ne peut pas se satisfaire du PRIAC, c'est clair, mais nous devons d'y apporter un avis favorable avec les réserves indiquées dans le rapport. Pour mieux travailler encore ensemble dans les années qui viennent.

_ Merci.

_ Merci, président. Je veux bien compléter en disant que comme vous l'avez lu dans le PRIAC, c'est d'abord un outil de programmation régionale et pluriannuelle. Le PRIAC se répartit en fonction de la Normandie des 5 départements, en fonction de l'enveloppe nationale qui est donnée. Bien sûr, l'enveloppe nationale est insuffisante pour pouvoir réaliser toutes les créations de places ou les transformations de place et tous les dispositifs que nous voulons, mais je voudrais soutenir l'ARS pour les relations que nous avons. Dernièrement, le PRS, un document stratégique qui fixe les orientations qui sont financées par le PRIAC. Le PRS vient d'être rénové et de nouveaux dispositifs vont être ouverts. Sur les 6, 5 sont sur le département de la Manche. Il y a la création d'une chirurgie pédiatrique, d'une chirurgie bariatrique, pour les addictions, c'est également une imagerie diagnostique qui va être implantée sur la Manche et des insuffisances rénales chroniques. Même s'il a été dit que la Manche était bien dotée, mais il a aussi été dit que la Manche, par sa situation géographique, ce n'est pas un département passant. Nous y allons et nous y restons. Il y avait beaucoup de difficultés pour accéder à ces professionnels, à ses interventions par de nouvelles implantations vont être fait. Je voudrais relever que cette belle évolution, l'ARS nous a bien soutenus.

_ Merci de cette précision. Pierre-François Lejeune.

_ Merci, Monsieur le président prend bien évidemment, nous sommes favorables à cette mesure que tu viens d'évoquer. On ne peut pas être contre le fait que l'on soit mieux pris en charge au niveau des soins. Par contre, tu évoques le document du PRS, nous avions voté contre par ce manque d'ambition. De manière assez naturelle, à partir du moment où le document... Nous sommes contre sur la déclinaison opérationnelle.

_ Oui ?

_ Juste pour rappeler, le vote du jour concerne le PRIAC, pas le PRS, mais je remercie Christelle d'avoir apporté ces précisions.

_ C'est une précision utile et qui est révélatrice de nos relations avec l'ARS. J'en veux pour preuve la rencontre que nous avions eue avec la CNSA avec qui nous sommes en excellents termes. C'est peut-être une tentative perdante, mais pour le moment, je trouve que ces bonnes relations sont plutôt gagnantes. Autant les encourager, tout en étant très précis. Les réserves sont des enjeux nationaux, évidemment ce n'est pas que la Manche, mais on sait qu'il y a des insuffisances sur la réorganisation des EHPAD en matière de tarification. La stratégie pour les aidants étreignant quand c'est pour ça que nous insistons là-dessus. C'est un choix à la marge, nous avons des petites différences de point de vue, mais je ne vais pas vous dire qu'on le fait en alternance. L'an prochain, ça sera peut-être différent. Pour le moment, compte tenu des bons points que l'on peut noter, c'est un signe d'encouragement pour l'ARS à aller dans cette direction. Ça peut être perçu comme cela. Je vous invite, s'il n'y a pas d'autres demandes de prise de parole, à voter. Délibération adoptée avec 41 voix pour et 12 contre. Une personne n'ayant pas pris part au vote. Merci. La délibération est adoptée. Nous passons sur le rapport suivant, qui va nous être présenté par Maryse et qui concerne l'actualisation du Règlement départemental d'aide sociale au 1er janvier prochain.

_ Merci, président. Chers collègues, comme chaque année, je vous présente la réactualisation du Règlement départemental d'aide sociale. En tant qu'acteur réglementaire, il constitue la

base juridique des décisions individuelles. Il ne sert de référence pour définir les conditions d'attribution des prestations sociales, qu'elles soient légales ou facultatives. Le RDAS s'impose à la fois comme référence du cadre légal départemental et comme un outil pratique pour guider les professionnels dans leur mission, tout en informant les bénéficiaires de l'aide sociale. La révision du RDAS prévoit de mettre en place des simplifications administratives et d'intégrer des dispositions juridiques adoptées en 2024. 13 fiches sont réactualisées. Il vous est proposé notamment d'ajouter que la récupération sur succession peut porter sur des prestations d'aide sociale qui ont été abrogées à la date du recours. D'ajouter que les petits-enfants ne sont plus obligés alimentaires. De clarifier les comptabilisations des jours d'absence des personnes en situation de handicap en établissement, ainsi que leur facturation. De préciser que le département ne prendra en charge la livraison des repas pour l'allocation personnalisée d'autonomie qu'au regard du nombre de repas effectivement livrés ou encore des éléments sur l'aide sociale à l'hébergement. La révision propose également des modifications pour tenir compte de difficultés repérées par les professionnels, c'est-à-dire qu'il faut clarifier les modalités de calcul de la prestation de compensation du handicap, la PCH, pour une demande d'aménagement de véhicules. D'apporter de la souplesse dans l'examen de certaines demandes de la maison départementale des personnes handicapées, la MDPH, qui arrive avec un peu de retard en permettant la rétroactivité, ce n'est pas facile à dire, des droits, à condition que l'orientation soit identique à celle accordée précédemment. Ou encore apporter des éléments plus précis aux familles sur l'amendement Creton via une fiche dédiée dans le RDAS. C'est la fiche numéro 20 qui a été annexée à cette délibération, que vous pouvez consulter. Les fiches actualisées une fois adoptées seront mises en ligne sur le site du département. Au regard de ces éléments, vous êtes invités à délibérer et à approuver la mise à jour du RDAS relative à l'autonomie, et d'adopter les nouvelles orientations définies dans le RDAS, afin d'améliorer l'accessibilité et la qualité des services d'aide à l'autonomie sur l'ensemble du territoire. Cette délibération a reçu un avis favorable de la commission action sociale et affaires générales.

_ Merci. Y a-t-il une demande de parole ? Je n'en vois pas donc je mets au vote. Délibération adoptée à l'unanimité, je vous remercie, y compris Damien qui a réussi à émettre la bonne onde. Il s'agit du rapport 1.4 relatif à la détermination de l'évolution des dépenses pour les services médicaux et sociaux.

_ Comme chaque année, cette délibération est soumise à votre vote. Pour le secteur de l'enfance, en ce qui concerne les établissements sociaux et médico-sociaux, il vous est proposé d'appliquer une revalorisation de 1,2 % de leur dotation globale. Pour les secteurs des établissements des personnes âgées, malgré le soutien du département à destination des EHPAD, notamment avec la mise en œuvre du tarif différencié, la situation actuelle reste très fragile. Plus de 85 pour cent des établissements sont en déficit parfois très important. Pour les établissements, il vous est proposé d'appliquer un taux d'évolution des tarifs d'hébergement de 3 % par rapport à l'année 2024. Je voudrais dire également que sur le tarif d'hébergement plafond de 56 €, ceci n'est plus actuel pour les personnes qui sont habilitées à l'aide sociale. Maintenant, un tarif hébergement de 72 € pourra être appliqué au maximum pour les établissements qui ont bénéficié d'une reconstruction totale. À noter que la valeur du point de dépendance passera de 7,35 à 7,50 pour l'année 2025. En ce qui concerne les établissements et services du secteur du handicap, qu'ils soient sous CPOM ou pas, il sera appliqué une revalorisation de 2 % de la dotation globale avec une bonification possible de 0,5 % selon différents critères. S'il y a un critère d'optimisation des ressources. Je sais que tous les établissements le font. 1 critère de performance énergétique, d'admission de jeunes

adultes relevant de l'amendement Creton ou de personnes à risque de rupture et l'impulsion de l'approche domiciliaire. Pour les services d'aide et d'accompagnement à domicile, les tarifs 2025 relatifs à la prestation de compensation du handicap, PCH, seront fixés en tenant compte de l'avenant 43. Par contre, de services d'aide à domicile sont concernés par le complément de traitement indiciaire, le CCAS de Cherbourg-en-Cotentin et celui de Saint-Lô. Ces dispositions impactant le budget de ces collectivités, le département reconduire à son soutien de 500 000 € pour l'année 2025, montant compensé par la CNSA à hauteur de 50 %. Je voudrais ajouter que malgré les difficultés financières qui ont été expliquées précédemment, le département souhaite maintenir la revalorisation des dotations de tous les établissements, que ce soit du handicap ou des personnes âgées. C'est pour cela que je vous propose de m'autoriser à mettre en œuvre les dispositions prises dans le présent rapport pour les établissements, avis favorable de la commission action sociale avec 3 abstentions et avis favorable des affaires générales avec une abstention.

_ Pierre-François Lejeune à la parole.

_ Délibération annuelle de décembre, dont nous avons l'habitude de débattre de ses orientations budgétaires pour les établissements sociaux et médico-sociaux de notre département. Des structures indispensables pour nos concitoyens les plus vulnérables, je pense aux enfants en danger et aux personnes en situation de handicap, aux personnes âgées dépendantes. Ces établissements incarnent notre engagement collectif pour une société solidaire. Mais cette année, le contexte est particulièrement alarmant poids au niveau national, le rejet du projet de loi de finances de la sécurité sociale illustre l'incapacité du gouvernement à répondre aux défis sociaux majeurs. Le PLFSS que nous ne pouvions accepter aurait aggravé les inégalités. Et il aurait laissé des pans entiers de notre système de santé de solidarité à l'abandon. Localement, la situation n'est guère meilleure. Comment justifier que notre département n'a toujours pas élaboré un nouveau schéma médico-social pourtant obligatoire depuis 2021 ? Ce retard témoigne d'un manque de vision stratégique. Comment prétendre répondre aux besoins croissants alors que des décisions importantes comme la création de places d'accueil pour les personnes âgées sont repoussées à mars prochain ? Nous sommes face à une crise systémique sans précédent. Dans la Manche, cela a été rappelé, plus de 85 % des EHPAD sont déficitaires et les chiffres sont éloquents. Par exemple, les dépenses des EHPAD gérés par un CCAS ont augmenté de 4,51 % par an depuis 2019 tandis que les recettes n'ont progressé que de 2,91 %. Cet effet ciseau que nous connaissons pour des collectivités, mais que nous connaissons aussi puisque nous sommes membres de différents conseils d'administration, creusent des déficits structurels insoutenables. Ces tensions financières obligent les gestionnaires à faire des choix impossibles. Un certain nombre de témoignages nous le montre et nous pose des questions en conseil d'administration. Faut-il réduire les effectifs ? Supprimer des animations ? Diminuer la qualité des repas ? Ce sont des questions qu'ils nous posent. Voilà ce que signifient concrètement des ajustements budgétaires minimalistes, une dégradation des conditions de vie des résidents et de travail des professionnels. Pourtant, des solutions existent. Depuis des années, nous alertant sur le sous-financement chronique du secteur. Certes, l'instauration du tarif différencié permettant d'adapter les coûts selon les revenus est une avancée que nous avons soutenue, mais cette mesure ne compensera pas des décennies de désengagement de l'État et des collectivités. Le modèle des EHPAD est à bout de souffle, comme l'a souligné le rapport trans partisan. Il faut une refonte globale, garantir un reste à charge acceptable pour les familles, renforcer les financements publics et surtout, reconnaître pleinement le rôle des professionnels. Où en sommes-nous du versement des primes Ségur que tant de salariés attendent encore ? Il nous

est demandé de changer de cap. L'austérité budgétaire ne peut pas dicter nos choix en matière de solidarité. Il est temps de mettre fin aux politiques des petits ajustements et de reconstruire un modèle qui réponde à l'urgence démographique et sociale, qui est présente aussi dans notre département. Nous ne pouvons pas cautionner l'immobilisme actuel et nous remercions les professionnels médico-sociaux pour leurs engagements, malgré les conditions de travail qui se dégrade, ils méritent bien plus qu'une reconnaissance symbolique. Ils méritent des moyens. C'est pour ça que nous voterons contre cette délibération. Nous vous avons à agir, à sortir des logiques comptables pour soutenir les valeurs de solidarité qui fondent notre République. Je vous remercie.

_ Merci. Les logiques comptables, elles sont là et on constate, les uns les autres, pour être plus ou moins proche de nos EHPAD territoriaux sur nos territoires respectifs, bien entendu, les difficultés qu'il peut y avoir des difficultés qui sont grandissantes depuis un certain nombre d'années et nous voyons que l'exercice deviendra plus difficile, mais parfois impossible. C'est la complexité même de la tarification. On ajoute, on superpose un certain nombre de dispositifs, ce qui fait que l'on s'écarte petit à petit d'une chose toute simple, accueillir nos personnes vieillissantes au sein d'établissements qui peuvent répondre. Aujourd'hui, qu'est-ce qui distingue ces établissements ? C'est peut-être une gestion, un mode de gestion plus pertinent. Des mesures de bonne gestion un peu plus précises de la part de certains, mais ce dispositif ne supporte pas non pas la médiocrité, mais l'absorption de difficultés journalières. Des difficultés pesantes, lourdes. Quelque part, c'est ce qui doit nous animer. Après, c'est la logique comptable qui parle, mais nous devons, nous aussi, gérer puisque là où nous nous trouvons en difficulté aujourd'hui, puisque ce sont des dotations qui régissent le fonctionnement d'un conseil départemental, ce sont aussi des dotations qui régissent le fonctionnement d'un EHPAD. Aux mêmes maux, les mêmes remèdes. Comment pouvons-nous agir ? Il nous semble quelque part que ce rapport plaide pour un certain nombre de dispositions, qui ont été prises. Le tarif différencié, bien entendu, c'était une évolution. Vous l'avez soutenu et je vous en remercie. Mais aussi des évolutions pour les EHPAD qui ont su reconstruire et revoir, se reconstruire puisque c'est la définition même, mais certains n'en ont pas pour autant les moyens. Certains EHPAD qui sont régis sous un mode associatif adossé au département n'ont pas honte des moyens. 1 patrimoine qui peut les aider à refaire des travaux pour d'autres, pas du tout quand c'est ce niveau d'injustice qu'il peut y avoir. Néanmoins, il faut dire que nous, département, nous puissions gérer tout cela au plus près avec le plus d'humanité possible. Je fais aussi appel à un certain nombre de décisions qui ont été prises au regard des EHPAD, entre autres l'obligation de veille de nuit, qui est sortie l'année dernière, il me semble, où il y a une obligation d'un gardien par bâtiment et qui renchérit le coût pour nous, département, mais également pour les établissements parce que c'est un effectif d'une ou 2 personnes pour faire son office de gardien. Ce rapport est positif. Je te parle tout de suite, Christelle. Quelque part, je ne peux que vous encourager. C'est la détermination d'un objectif qui est là. Il faut que nous nous y plions. Faisons le même si c'est dans la difficulté, mais dans le meilleur état d'esprit possible. Mais avec les contraintes budgétaires qui sont là. Ce sont des calculs face à un besoin et à une mise en difficulté de ces établissements.

_ Je voulais dire que beaucoup d'établissements vont mal, nous le savons. Plusieurs critères expliquent ces difficultés des établissements, notamment que depuis 2023 et après le covid, le taux d'actualisation nationale a toujours été inférieur au taux de l'inflation. Ça explique que les dotations n'ont pas augmenté aussi vite que l'inflation prend ça explique aussi que l'inflation a surtout été subie par la section hébergement, puisque cette dernière finance

l'alimentation, l'entretien, les amortissements des constructions. C'est surtout cette section qui a subi l'inflation. Il y a également un nouveau décret qui va entrer en application au 1er janvier, on ne l'a toujours pas. On a les prémisses du nouveau décret sur le tarif différencié, applicable au 1er janvier 2025 et qui paraîtra sûrement fin décembre. Il faut que nos établissements s'adaptent à tout cela. C'est compliqué. Sincèrement, j'ai du mal à comprendre comment on peut voter contre une revalorisation des dotations dans cette situation alarmante pour nos établissements, aujourd'hui.

_ Pour revenir très vite sur le schéma médico-social, un cabinet a été retenu et il devrait rendre ses conclusions sur l'exercice 2025. De toute façon, vous serez tous associés, les conseillers des commissions ad hoc, dans la construction de ce schéma avant je voulais le dire aussi. S'il n'y a pas d'autres demandes de paroles, je mets au vote. Délibération adoptée par 45 voix pour et 9 contre. Nous passons maintenant à la commission nature et infrastructures avec le rapport 3.7, le contrat public/privé, contrat de partenariat de performance énergétique quand c'est Damien pilon qui va commencer puisqu'il va nous quitter en début d'après-midi ou en fin de matinée. Nous lui avons donné priorité. Île à la parole.

_ Je vous remercie de me donner la parole maintenant puisqu'effectivement, je vais devoir quitter pour aller en direction de la Belgique pour célébrer le 80e anniversaire de la bataille des Ardennes, où j'aurai le plaisir de recevoir le président du département qui m'accompagnera dans le cortège patriotique. Le présent rapport que je vais vous présenter, c'est tout simplement le compte rendu annuel de l'année 2023, qui a trait sur le contrat de partenariat de performance énergétique, que le département a passé en 2011. Les bâtiments situés dans le département... Dans le périmètre du contrat de partenariat de performance concernent 20 collèges, 3 musées et la maison du département. Le CPE se déroule en 2 phases pour la première, qui s'est achevée, consistait en une phase d'investissement sur le périmètre désigné, qui concerne l'isolation, les installations techniques, les chaufferies. Une seconde consacrée à l'exploitation des sites pendant une période d'une quinzaine d'années à compter de la mise en œuvre des ouvrages concernés. Pendant la 2e phase, en plus des engagements sur le maintien en bon état des installations et du confort des usagers, le CPE prévoit des engagements contractuels pour l'exercice 2022/23. Les chiffres définitifs de l'objectif contractuel pondérés par la rigueur climatique de la période prévoient une baisse de consommation d'énergie primaire de 32,9 % et une baisse des émissions de CO2 de 60,4 %. À titre indicatif, pour la saison d'exploitation du 1er juillet 2022 au 30 juin 2023, l'objectif légal en termes énergétiques n'a pas été complètement atteint, puisque la baisse de consommation d'énergie primaire n'a été que de 31 % pour l'objectif de rejet carbone est atteint. 1 baisse de 60,6 %. Voilà globalement, nous ne sommes pas loin des objectifs, mais nous devons nous acquitter d'une pénalité de 20 670 €. Le compte rendu annuel établi au titre de l'article 53 du CPE permet d'établir l'historique de l'année 2023 des opérations d'exploitation, de maintenance et de renouvellement du contrat de performance énergétique. Ce compte rendu annuel 2023 vous est annexé. Vous avez en prendre connaissance. Au vu de ces éléments, le président vous invite à délibérer et à prendre acte de la présentation de ce présent rapport, qui a fait l'objet d'un avis favorable en commission nature et infrastructures, ainsi qu'aux affaires générales.

_ Merci pour cette présentation. En ce qui concerne la baisse des émissions de CO2, nous sommes très légèrement supérieurs, néanmoins, cela révèle une chose : en ce qui concerne la performance énergétique, l'exercice est difficile, évidemment, puisque certains des bâtiments peuvent être relativement anciens, pour ne pas dire obsolètes, mais que toute action sur les économies d'énergie nécessite un investissement lourd. À cet investissement

lourd, le coût de l'énergie s'ajoute et il a considérablement augmenté. Tout cela a un impact fort sur la bonne gestion du bâtiment. Est-ce qu'il y a des demandes de prise de parole ? Oui. Damien.

_ Simplement ajouter que quand nous avons un bâtiment, ça nécessite forcément des travaux. Et il y a encore beaucoup de travaux à faire, je pense notamment dans beaucoup de collèges encore. Il faut... Cela va se poursuivre dans le cadre du décret tertiaire. Il va falloir que l'on continue d'améliorer nos conditions de vie dans les établissements du département. Et les constructions nouvelles, bien sûr, doivent être source d'exemple. Le dernier pavillon qui a été construit derrière l'ancien bâtiment de la Maison du département en est la preuve. Nous avons obtenu le premier coup de cœur de la Normandie.

_ C'est à souligner. Merci. S'il n'y a pas de demande de prise de parole, je mets aux voix. La délibération est adoptée à l'unanimité. Je vous remercie. Rapport suivant, il s'agit de l'opération Ports Propres. Il va nous être présenté en termes de diagnostic et de plans d'action par Valérie Nouvel.

_ Merci. Vous le savez, chers collègues, quand on arrive dans la Manche, on peut aussi arriver par la mer et on a le plaisir d'arriver dans 14 très beaux ports. Je les cite pas c'est important. 14 ports gérés par le département sur les 19 des codes de la Manche. Tatihou, Saint-Vaast-la-Hougue, Barfleur, Pignons, Lévy, Racine, Diélette, Barneville-Carteret, Port-Bail-sur-Mer, Granville, autant de portes d'entrée dans notre beau département de la Manche qui nous apportent un accueil le plus accueillant possible. Dans ce cadre, nous avons décidé de certifier ces ports Ports Propres. Ces démarches portées notamment par la SPL des ports de la Manche, je sens son président, Damien Pillon, qui porte cette démarche pour 11 ports sur les 14 que je viens de citer, ces démarches ont permis d'avoir un diagnostic environnemental de l'ensemble de nos ports entre juin 2023 et septembre 2024. Aujourd'hui, vous avez dans le rapport le bilan environnemental de ces ports pour quatre points précis. Les pollutions chroniques, les pollutions accidentelles, la gestion de l'eau et de l'énergie, la gestion des déchets, la prévention des risques environnementaux. Quand on est dans un port, c'est important en tant que plaisancier d'arriver dans un endroit agréable. C'est pour ça que vous avez dans un certain nombre de ports de la Manche des petits robots qui ramassent les déchets à la surface du port pour que vous ayez toujours une eau limpide et bleue pour vous accueillir. Et puis les ports de la Manche, c'est aussi l'endroit où se jettent les fleuves avant de rejoindre la mer. Et en se rejetant ainsi, cela nous apporte une part des pollutions qui sont produites sur la terre. 80 % des déchets que l'on retrouve sur le littoral proviennent de la terre. C'est pour cela que le travail au niveau des ports est particulièrement important en termes de prévention. Il y a un dialogue constant entre un port territorial et le territoire rétrolittoral qui se trouve derrière. Gestion des déchets, maîtrise des consommations d'énergie et de consommation d'eau. Il y a des bateaux de plaisance qui font un certain nombre d'opérations d'entretien, et on a pu constater que les opérations de carénage n'étaient pas toujours faites dans des conditions qui permettent de bien gérer les déchets liés à l'opération. C'est un point de vigilance qui a été soulignée dans l'ensemble de nos ports, et cela fait qu'aujourd'hui, nous sommes en un point charnière. Nous avons annoncé vouloir porter cette labellisation Ports Propres durant le projet de mandature. Le diagnostic est fait. Dès 2025, nous pourrons faire certifier les ports de la Manche. C'est un label important qui est une reconnaissance nationale, et cela va nous mettre dans une démarche d'amélioration continue. C'est pour cela que dans le rapport, en plus du diagnostic précis de ce qu'il se passe dans chacun des ports, vous avez une déclaration de politique environnementale que nous devons autoriser notre président à signer, et elle va nous engager dans un processus d'amélioration continue de nos ports pour les années à venir.

Je souligne le travail effectué encore une fois par la SPL des ports de la Manche. Merci à Damien Pillon de son investissement sur ce sujet environnemental. Il nous parle fréquemment de cela lors des commissions. J'aurais aimé lui permettre de présenter ce rapport qu'il a apporté, mais son rôle de président lui interdit de le faire. Donc nous lui adressons toutes nos félicitations. Et au niveau environnemental et maritime, ça avance dans la Manche. On certifie nos ports, et je souhaite que l'on puisse signer cette convention environnementale pour inscrire les ports de la Manche dans un avenir de transition écologique. Merci.

_ Merci pour ce rapport tout à fait optimiste. On sait que dans nos ports, hormis les déchets qui étaient constatés et qui flottaient avec maintenant des systèmes qui permettent de collecter cela de façon automatique, c'est magnifique. Mais il y a aussi à traiter les termes de carénages qui sont une priorité en termes de pollution. La priorité, c'est cela aussi. C'est le carénage. C'est une source de pollution majeure. Donc je ne peux que me féliciter de cet engagement et le favoriser. Nous sommes un département maritime. Nous avons des contraintes et des obligations. Nous avons la chance d'avoir une société publique locale qui agit tous les jours en faveur de ces ports. Ce dispositif s'y ajoute. Nous nous engageons bien volontiers, merci de l'avoir relayé aujourd'hui. Je ne sais pas s'il y a d'autres demandes de prise de parole. Je n'en vois pas. J'imagine que tout le monde se félicite de la démarche. Je mets aux voix. Délibération adoptée à l'unanimité. Je vous remercie pour cet élan en faveur des Ports Propres. Maintenant, nous allons passer au rapport suivant, il va nous être présenté par Axel Fortin-Larivière. Il concerne un contournement bien connu, celui du sud-ouest de Cherbourg-en-Cotentin. Nous en parlons abondamment dans cet hémicycle depuis fort longtemps. Je me félicite que ce rapport soit à l'ordre du jour. Axel Fortin-Larivière.

_ Mesdames et Messieurs, bonjour à toutes et à tous. Lors de la session plénière de juin 2024, nous avons pris acte du bilan de la concertation préalable telle que rédigée par le garant. Nous avons aussi approuvé la poursuite de l'opération du Contournement sud-ouest de Cherbourg-en-Cotentin. Nous avons approuvé le document enregistrement et enseignement de la maîtrise d'ouvrage en y apportant les réponses aux interrogations et aux recommandations du garant. Nous avons aussi voté à cette occasion sur la proposition de reporter le choix d'un ou plusieurs fuseaux à une future réunion. Nous y sommes aujourd'hui. Cela, nous l'avons fait afin de bénéficier le plus de temps pour étudier toutes les informations qui avaient été recueillies lors de la concertation et de les combiner aux données récoltées pour cette concertation. Dès lors, les études se sont poursuivies dans le but d'identifier des fuseaux de moindre impact, pour répondre au mieux aux besoins qui ont été identifiés pour le protocole qui a été délibéré signé par le département de la Manche, la Communauté d'agglomération du Cotentin, la région normande et la commune de Cherbourg-en-Cotentin. Aussi, aujourd'hui, il convient de présenter les fuseaux à retenir pour permettre la poursuite des études en vue de déterminer des variantes d'aménagement et un tracé définitif qui sera soumis à l'enquête publique. Avant de continuer, dans le but de répondre à des demandes qui nous ont été faites, je précise que lors de la concertation, une note sur l'élaboration des fuseaux que vous retrouverez en annexe avez été mise en amont. Elle justifie et elle présente la démarche pour justifier le découpage et le positionnement de chaque fuseau avec des précisions sur les raccordements aux axes existants, aux différentes contraintes techniques et géométriques pouvant être rencontrées, ainsi que les études complémentaires. Nous avons pour cette session aussi demandé à ce qu'un document de synthèse à cette note soit réalisé. Il est en annexe du rapport. En synthèse, il ressort qu'aucune solution alternative crédible et réalisable aux fuseaux présentés ne répond aux objectifs du projet. Que les fuseaux SO 2012 qui avaient été précédemment retenus lors d'une précédente concertation, ainsi que le

fuseau SO1 et SO2 sont très proches des espaces urbanisés présentent des difficultés techniques sur la RD 901 topographie et géométrie. Les impacts environnementaux sont très importants. Sur ces 3 options, les travaux étaient estimés entre 65 et 80 millions d'euros. Le fuseau SO3 permet de répondre à de nombreux besoins de projet pour une bonne desserte de l'ouest de Cherbourg-en-Cotentin, avec un impact environnemental limité et un coût de travaux estimés entre 70 et 80 millions d'euros. Le fuseau SO4 permet lui aussi une bonne réponse aux besoins et à la desserte de l'ouest et il traverse des zones urbanisées et il présente des impacts environnementaux très importants avec une topographie complexe et un coût de travaux estimés entre 90 millions et 100 millions d'euros. Le fuseau SO5 ne répond quant à lui pas à une desserte de l'ouest de Cherbourg-en-Cotentin, mais il permet de favoriser l'adaptation essentielle d'axes existants et une bonne desserte de La Hague avec une estimation de travaux de 65 à 65 millions d'euros. Ainsi, avec un impact environnemental minimal au regard des autres fuseaux. Aussi, les fuseaux SO 2012, SO1, SO2 et SO4 n'ont pas été retenu pour la continuité du projet. Le SO3 est privilégié, car il garantit la meilleure valeur ajoutée nette du projet dans le cadre de l'utilité publique. De plus, afin de prendre en compte les projets industriels à venir, nous étudierons en complément du SO3, le fuseau SO5, mais nous proposerons aussi d'étudier le SO5 seul, car son analyse me semble essentielle dans le cadre de la doctrine Éviter, réduire, compenser. Cependant, nous sommes conscients qu'il ne répond pas aux objectifs d'une meilleure desserte de l'ouest de Cherbourg. Après validation du choix des fuseaux, pour parler de la suite du projet, la phase d'étude de faisabilité pour ainsi commencer. Divers scénarios d'aménagement seront alors explorés en tenant compte des enjeux et des contraintes identifiées lors des diagnostics qui ont été diffusés dans les dossiers de concertation. Ces analyses permettront de proposer plusieurs variantes potentielles au sein de ces fuseaux et une variante sera choisie sur la base d'une analyse multicritères. Le choix de cette variante sera discuté dans des comités de pilotage et des réunions techniques avec les différents partenaires financiers dans le cadre d'une concertation permanente. Cette variante préférentielle fera l'objet d'une nouvelle délibération de l'assemblée départementale qui validera la solution et l'aménagement définitifs. Cette étape marquera le début des études au préalable à l'enquête publique, à la rédaction des dossiers réglementaires, tels que le dossier d'autorisation environnementale unique, le dossier de déclaration d'utilité publique et le dossier d'enquête parcellaire. Nous vous demandons donc de prendre acte de l'absence de solutions alternatives aux options proposées lors de la concertation pour répondre aux objectifs délibérés par le conseil départemental, de retenir en fuseau d'étude le SO3 et le SO5, ainsi que le fuseau SO5 seul pour la poursuite des études et de prendre acte de la comitologie et de la procédure envisagée pour mener au choix d'une variante le projet préférentiel qui sera soumis à enquête publique. Merci.

_ Merci. Je vois qu'il y a une demande de prise de parole par Thierry Letouzé. Je la lui donne.

_ Merci. Vous avez raison, ça fait bien longtemps qu'on en parle, de ce projet, de ce serpent de mer comme nous l'avons appelé. Épisode 1772. C'est un opéra qui a été commencé il y a des décennies. Du TF1 pur jus. C'est l'époque où ça devait sentir la Gauloise et la Suze ici. On regarde les épisodes les uns après les autres et c'est toujours la même histoire. Qu'est-ce que l'on s'ennuie ! Je vais vous dire pourquoi. Parce que c'est ce qu'il se passe quand on travaille seul. C'est ce qu'il se passe quand on travaille avec des œillères. Cela n'intéresse plus personne. On s'isole, on s'enferme dans ses certitudes et on finit par produire du vide. On va engager 100 millions d'argent public et nous ne sommes pas capables de faire rêver et d'emmener la population sur un proche avenir ? Il est temps d'ouvrir les fenêtres, je crois que

ça sent encore un peu la Suze. Comment faire pour aérer et dynamiser ce projet ? Il faut travailler avec tout le monde. Je vous l'avais dit, ici, et à plusieurs reprises, ce projet ne se fera pas sans les élus du territoire. Je vous le dis, c'est ce qu'il se passe. Sans les élus, et parfois contre, mais également sont les acteurs économiques, industriels et agricoles. Je vois bien dans vos yeux cette interrogation. On ne comprend plus rien. "Ils sont pour ? Ils sont contre ? Cette opposition de fatigue." Je vais le dire, nous sommes résolument pour trouver une solution d'aménagement du grand ouest du Cotentin avec une démarche moderne, collective et qui soit capable d'apprécier tous les paramètres. Sobriété de la consommation foncière, je rappelle environ 80 ha, principalement en prairies, cultures et réseaux humides. La biodiversité appréciera. Les agriculteurs aussi. Les agriculteurs, dans un premier temps. Après, ce sont les consommateurs. On ne fait pas posséder pommes de terre sur du bitume. Construirons se nourrir, il faudra choisir. À propos du foncier, je pourrais également vous parler du logement. Vous n'êtes pas sans savoir que nous avons collectivement bien besoin de logements, ne serait-ce que pour combler un déficit dans notre département, mais si on veut pouvoir accueillir les 20 000 salariés et leurs familles dont on parle depuis plusieurs semaines, pour l'industrie locale, construire ou conduire, là aussi, il faudra choisir. Nous, nous choisissons la sobriété foncière et c'est pour cela que nous sommes pour un projet moins consommateur d'espaces naturels, et par conséquent, contre votre projet. Sobriété financière, il est raisonnable de penser que les difficultés financières des collectivités dont on parlait tout à l'heure pourraient s'arranger avec un budget au label NFP. Je crains que l'on doive se contenter encore d'un moment de partager les richesses de manière approximative, menées par des politiques de droite. Concernant ces incertitudes nationales, le chaos entretenu soutenu par des parties raisonnables, il y a des incertitudes locales. À la lecture de la presse, on apprend que le président de la région a sorti le rabot budgétaire. Une lecture qui laisse penser que l'investissement routier ne soit plus dans la priorité budgétaire de la région. Qu'en est-il de l'autre qu'au financeur ? Aurons-nous d'autres révélations la semaine prochaine ? Le département sera-t-il in fine le seul financeur ? En attendant, chaque euro que l'on ne mettra pas dans ce projet sera bien utile au budget de notre département. Un exemple, conserver la MATEDD, la mission d'appui à la transition écologique et au développement durable. J'apprends en effet ce matin que ce service doit fermer au 1er janvier. J'apporte tout mon soutien aux fonctionnaires de ce service qui font un boulot extraordinaire, mais quel choc ! Pour eux, pour nous, et quel symbole ! Pour permettre à notre collectivité de retrouver un peu d'air dans la construction de son budget, nous choisissons la sobriété financière. C'est pour cela que nous sommes pour un projet plus économique, et par conséquent, contre votre coûteux projet. Je pourrais apporter bien d'autres aspects qui ne sont pas suffisamment en considération dans l'élaboration de ce projet. Consommation de matières premières exorbitantes, non prise en compte de l'inévitable transformation de nos mobilités. Quelle réflexion pour faciliter le transport collectif ? Faciliter l'usage du vélo au quotidien pour aller faire ses courses, aller au travail ? Je n'ai rien vu. Penser que dans 30 ans, nous continuerons à nous déplacer assis sur une économie d'acier, même si ce sont des batteries qui nous font bouger, c'est illusoire ! Ça, c'est l'effet du technosolutionnisme que l'on dénonce. Avoir raison, seul contre tous, ça conduit toujours au cas où ! Ce que nous ne voulons pas, c'est à nous apercevoir au bout du compte, dans quelques années, quand le processus classique aura été suivi, de l'impossible réalisation d'un projet à la fois pour des contraintes environnementales et financières. Tous les indicateurs montrent que nous allons dans cette direction en cherchant à adapter ce vieux projet. Il nous faut absolument passer à un projet de demain. Un projet qui vise l'aménagement du territoire, son développement, sa mobilité à l'horizon 2050.

Tous les aspects de ce projet doivent être travaillés avec les collectivités, les entreprises, les agriculteurs. Des territoires comme Dunkerque l'ont bien compris. Le Cotentin, cette presqu'île autour de son pôle urbain et de son pôle industriel nécessite une vision spécifique seule et reprise des études qui peuvent satisfaire. Il faut être ambitieux et réaliste à la fois. Il faut tenir compte des attentes à court terme de sécurisation des routes, des secteurs Douves Divette. Pas dans cinq ans, pas dans 15 ans, demain. Il faut tenir compte des habitants, de l'activité économique qui se développe à l'ouest de l'agglomération cherbourgeoise. La mise en place du réseau de bus à l'échelle du Cotentin, un Bus Nouvelle Génération à Cherbourg-en-Cotentin, les tests positifs du retour du ferrouillage à partir du port. L'électrification du port dont le département est partie prenante, c'est autant de solutions qui montrent que le territoire est prêt à s'adapter à se moderniser. Il serait dommage qu'un projet aussi emblématique que la desserte ouest du Cotentin ne suive pas le même exemple. Voilà les raisons pour lesquelles, une partie non négligeable des élus du Cotentin, ceux que vous voulez entendre et écouter jadis, vous font la demande la journée de cette délibération pour nous donner le temps de redéfinir collectivement les besoins à la lumière des informations nouvelle concernant le développement industriel considérable du secteur, de retravailler collectivement un aménagement plus sobre, plus rapide et qui puisse faire révéler Manchois. Merci de votre écoute.

_ Merci. Pardon, il y a une prise de parole.

_ Merci. Je voulais apporter un complément au regard de ce que vient de dire Monsieur Letouzé. Moi aussi, je voulais vous inviter à faire une pause dans ce projet, une grosse pause. En partant d'un point de vue qui est plutôt démographique. Nous n'avons malheureusement pas encore étudié la note complémentaire sur la création d'un groupe de travail sur la transition écologique, ce qui est un peu dommage, parce que dans les rapports qui étaient annexés, il y a beaucoup d'informations sur la difficulté du département à tenir ses engagements sur l'écologie. Ce n'est pas une difficulté... C'est réellement difficile. Nous ne sommes pas dans une situation simple. Rien que pour ça, stopper ce projet et s'arrêter un peu pour réfléchir. Ensuite, ce qui ressort clairement, c'est qu'Orano a besoin d'une route. Nous ne sommes pas à Orano. Certes, les habitants d'Orano sont aussi des habitants du département de la Manche, mais on peut déjà reculer un petit peu par rapport à ça. Le plus important, ce sont les aspects démographiques. J'ai repris le document que l'on nous avait donné il y a quelques mois, le document de l'INSEE publié en mai 2023 sur la dynamique démocratique de la Manche. En 2070, je reprends mes notes, il y aura 80 000 salariés en moins dans la Manche. En 2030, il y en aura 30 000, 30 000 actifs en moins. La population baisse, le nombre d'actifs baisse, et pendant ce temps, le grand âge augmente. 47 % de seniors en plus. J'ai les chiffres sous les yeux. On va avoir, par exemple, en 2030, 55 000 seniors en plus, de 75 à 85 ans. 47 % en plus. On a une population qui change complètement. On va se retrouver avec Orano qui va avoir du mal à recruter, et nous, le département en charge de l'action sociale, on va avoir du mal à recruter des personnes pour accompagner les seniors. Il faut vraiment reculer sur ce projet. On ne peut pas continuer à avancer sur les routes et dans un tunnel parce qu'on a dit un jour que ce projet était nécessaire. D'ici à ce que le projet soit abouti, on aura peut-être plus besoin de cette route. Merci.

_ Bien. Je ne dis pas que nous allons de surprise en surprise, mais quand même ! Si on fait un petit retour en arrière, un petit "flash-back", j'ai repris les propos des années précédentes où vous et vos prédécesseurs êtes intervenus dans cet hémicycle pour nous pousser à tout crin à réaliser ce contournement parce qu'il y avait un besoin, parce que le département de la Manche ignorait le Cotentin et qu'il fallait à tout prix créer ce contournement. Comme

d'autres ont été appelés. Ce projet routier a été appelé de vos vœux et des vœux de vos prédécesseurs. À chacune des séances plénières, nous avions une relance de votre part. De la part de vos prédécesseurs. Nous nous sommes pliés, bien entendu, bien conscient qu'il y avait un besoin exercice qui, au terme d'autres relances, de façon à réunir les acteurs que sont la ville de Cherbourg, agglomération du Cotentin, le département de la Manche et la région, autour d'une table, de façon à œuvrer et à présenter un projet pour solutionner ce qui est un engorgement de circulation et un trafic croissant, nous avions toutes les raisons de nous mettre en études de ce projet. C'est ce qui a été fait. Et nous avons... Nous sommes les uns et les autres intervenus sur ce projet et la déclinaison. J'entends aujourd'hui qu'après que nous ayons réalisé toutes ces études, le projet ne vous fasse plus. Ce qu'il faut savoir, c'est que ce que nous demandons de voter aujourd'hui, ce n'est pas de voter un scénario précis, c'est voter des fuseaux. J'insiste bien sur cela. Ces fuseaux, vous aurez remarqué qu'ils sont d'une certaine largeur sur la carte, ils permettent de cibler d'un bord à l'autre ou de trouver diverses options. Un projet routier commence bien évidemment par des fuseaux. Après, il y a des échanges. Après, il y a encore des études techniques, des études sur le bruit, les flux qui auront lieu, bien entendu. Des études sur l'environnement aussi. J'entends aujourd'hui que dans cet hémicycle, il y a les bons et les moins bons. Le débat sur la Suze et les cigarettes, nos prédécesseurs apprécieront, mais je trouve que l'image est décalée. Nous ne faisons aujourd'hui que de continuer ce qui nous a été demandé précédemment. Nous ne faisons que mettre sur table une solution face à cet engorgement de circulation. Allons-nous aujourd'hui abandonner un projet qui était il y a encore un an un projet appelé de vos vœux ? Je vous pose la question. Aujourd'hui, alors que les effectifs d'Orano font plus que doubler, et où les flux de circulation, l'utilisation des bus par les salariés, la ville de Cherbourg-en-Cotentin fait tout ce qu'elle peut pour encourager l'utilisation des bus, ces bus sont gratuits pour les liaisons, en plus, pour le personnel d'Orano, mais nous allons avoir l'arrivée de progressivement 5000 et 10 000 personnes sur un temps plus court, mais ce flux, comment allons-nous le gérer ? Je me pose la question. Là où il y a des difficultés aujourd'hui, elles sont multipliées dans quatre ou cinq ans. Comment allons-nous gérer cela ? Et que pourrait-on nous reprocher et me reprocher quand je ne serai plus dans cette assemblée, dans quelques années, en disant : "Mais qu'est-ce qu'a fait Hervé Morin ? Pourquoi n'a-t-il pas continué ? Pourquoi a-t-il abandonné ce projet ?" Je me pose sérieusement la question. Je veux bien entendre un certain nombre de choses, mais je trouve que la pilule est un peu difficile à encaisser, sachant que nous n'avons fait qu'ouvrir ce dossier à votre demande. Et avec l'unanimité, le départ. On peut le constater au travers de réunions qui se sont succédé dans cet hémicycle. Tout le monde était d'accord. Soudainement, ce revirement. Par cela, j'entends que contourner le retard visionnaire, élargir certaines routes, construire des routes et des ronds-points pour désengorger les carrefours, on veut une solution technique avec une sobriété écologique, mais si nous ne faisons que faire ce que vous dites ici, je peux vous promettre qu'à l'horizon des quatre et cinq ans, nous aurons des engorgements que nous ne pourrons pas résoudre. Cette solution, je conçois que l'on puisse travailler sur des fuseaux dans cet esprit qui nous a toujours animés, comme je le disais, c'est de travailler sur les aires de covoiturage, de travailler à l'aménagement ou plate-forme multimodale, de repenser le vélo. Ça va être pris en compte. Nous en sommes à l'heure des fuseaux. Après, nous passerons alors des scénarios qui seront étudiés les uns après les autres, avec des résultats d'études et d'analyses qui seront faites en fonction du trafic, et aussi des habitants eux-mêmes et des usagers eux-mêmes. Il faut savoir qu'indépendamment d'une concertation qui s'est déroulée, à l'issue de cette concertation, nous étions sur un 50-50 dans les favorables et les défavorables au projet. Alors que

d'habitude, il y a une vision plus marquée de 70-30. Clairement, ça veut dire que cela se traduit d'ailleurs par un sondage IFOP où 76 % des personnes interrogées sur l'échantillon étaient favorables. Il faut le dire. Donc nous ne faisons qu'appliquer ce qui nous a été demandé des années auparavant. J'ai parlé de la reprise sur les sciences antérieures. On peut remonter à 2015, voire 2010, pour l'évocation de ce contournement. Aujourd'hui, nous y arrivons. Je peux vous dire une chose, c'est à reculer, à reporter sans cesse, nous irons vers un abandon peut-être coupable de la part de certains, mais je ne me mets pas en situation d'abandon. Je ne veux pas aujourd'hui laisser ce projet à ce stade, en faisant une pause. J'estime que nous continuons d'avancer. Ces fuseaux qui sont proposés aujourd'hui, dont le sud-ouest 5 est quand même assez évocateur de nos besoins et de nos soucis d'aller vers un contournement sous un mode durable, sur un mode propice à l'environnement. Quant à l'ouvrage d'art a nécessité... La topographie du terrain qui est telle qu'il a fallu analyser. Un ouvrage d'art, il permet quand même une certaine continuité écologique. Les associations environnementales que je côtoie dans d'autres territoires sur d'autres projets reconnaissent que le franchissement par un ouvrage d'art est la solution, la meilleure solution pour conserver la continuité écologique le long d'un ruisseau ou le passage d'une vallée. De fait, nous ne faisons qu'aller dans une direction qui est pleinement favorable à un projet raisonné. Nous ne sommes pas au bout de ce projet. Des échanges vont avoir lieu. Quant à dire que l'on oublie les élus du territoire, je suis désolé, mais vous n'êtes pas oubliés et vous ne serez pas oubliés, pas plus que les maires des communes environnantes. Ils seront bien entendus intimement mêlés à la création de ces scénarios définitifs. Comme toujours, lors de la création d'un projet routier, il y a un passage où on définit que les avis sont très partagés, un fuseau est une décision qui a été prise sans avoir été concertée. Nous ne sommes pas sur un scénario précis que nous vous présentons aujourd'hui. Tout est à débattre, tout est à construire encore. Je vous l'ai déjà dit lors de l'autre séance, je pars du principe que le projet commence et que nous allons en échanger. Néanmoins, dans toute construction de projet, nous passons par cette phase de fuseau à laquelle il faudra travailler. Donc je vous engage vivement à continuer dans cette direction. Personnellement, il y a une prise en compte de réutilisation des voies. Quant au coût, nous ne sommes pas nécessairement sur un coût de 100 millions comme cela est évoqué. Nous pouvons être sur un coût de 55 millions sur le tracé tel qu'il est prévu, le tracé 05. Nous n'en sommes pas amenés à leur terme des projets routiers. Cela mérite une réflexion et un engagement. Nous ne pouvons pas sans arrêt jouer un pas en avant et deux pas en arrière, car nous n'arriverons à rien. Ce qui compte aujourd'hui, c'est les besoins de la population, les besoins des usagers et la prise en compte des évolutions et des besoins qu'il y aura. Puisque tout de suite, si les voies actuelles sont insuffisantes, je ne parlerai pas des voies bien connues sur lesquelles passent les voitures aujourd'hui, il y a véritablement besoins avérés. Après, dans la construction du projet, nous serons contraints de passer par une DUP, bien évidemment. Mais aussi, par une notation qui est la valeur actualisée nette qui donnera quelque part le degré de besoin de territoire quand les besoins sont pris en compte, mais les modes de réalisation aussi. C'est ce rapport qui va nous amener à la note positive ou négative de cette valeur actualisée et qui nous dira, ce n'est pas de notre ressort, mais c'est du ressort des autorités de l'État, mais d'ores et déjà, nous aurons un aperçu avec une note positive ou négative. Nous continuons aujourd'hui sur une trajectoire qui a été lancée il y a quelques années et nous devons passer ce passage nécessaire pour arriver à des projets, dont il faudra débattre encore et toujours pour arriver un seul projet. Je vous engage aujourd'hui clairement à aller de l'avant, puisque c'est ce que votre prédécesseur a décidé et c'est ce que vous avez aussi décidé au cours de vos votes successifs, et quelque part, je vous encourage à ne pas nous

interrompre en disant que l'on remet en question ce projet. Il a du sens, il a un besoin. Je pense qu'il a toutes les raisons, je pense, mais je n'ai pas de mesures faites en l'état, puisque nous ne savons pas lequel des fuseaux sera retenu, nous nous engageons sur de fuseaux différents, mais il faudra en débattre, en échanger. Il faudra aussi construire des modes de mobilité de circulation tout à fait fort. Je vous entendais dire que c'était comme si nous partions sur un projet sur lequel il n'y a rien de prêt, où les mobilités douces ne sont pas prises en compte. Elles sont prises en compte. De même que le covoiturage. Il nous faut le faciliter. Également pour les arrêts de bus à proximité des aires de covoiturage. Et à proximité des cellules à vélos qui seront créées. C'est une construction qui est longue, peut-être, peut-être fastidieuse aussi, mais il faut prendre en compte énormément d'éléments. Croyez-le bien, nous en tiendrons compte de toute façon. Voilà ce que je souhaitais vous dire. Je vois qu'il y a une demande de parole. Je laisse Jean-Marc Frigout qui l'a demandée en premier.

_ Merci. Je vais intervenir comme à chaque fois sur le contournement. Première chose, je remercie que dans le rapport, nous ayons le réaménagement de RD22 et 56 qui étaient un appel de notre part, en tout cas de ma part. C'était ce que j'avais dit dans cette assemblée. L'accidentologie de cette route est énorme. Je vois que les premiers travaux ont commencé. Une réunion aura bientôt lieu ici, la semaine prochaine, il me semble. Ça, c'était une très bonne chose. Quant au choix des fuseaux, je ne me sens pas concerné par mes prédécesseurs, etc. Je viens d'arriver et je n'ai pas de prédécesseur. Donc j'ai du mal à croire que l'on va choisir entre S3 et le SO5. Le 3 correspond à une voie de contournement de Cherbourg, le 5 correspond plus à une desserte industrielle vers Orano. Quand je vois que l'on peut peut-être éventuellement faire les deux, je pense que si c'est des choix qui devaient se faire, je crois que c'est là-dessus que ça ira. Est-ce que c'est bien ou pas ? Je n'en sais rien. Contrairement j'avais plutôt l'a priori défavorable sur la voie de contournement ouest de Cherbourg depuis le début. Donc, après, je demande à voir. Je ne sais pas. Dernière chose par rapport au projet industriel Orano, dans le projet, il y a le mot projet. Hier, on a bien rappelé que l'emploi du futur n'est pas encore fait. Continuons d'employer le conditionnel. Il ne faut pas trop non plus baser là-dessus. Ça se fera peut-être, mais ça reste un projet. Qui dit projet, dit emploi du conditionnel si possible. Sur cette délibération ajournée, on ne sait pas... Je vais m'abstenir. Être contre, je suis plutôt contre, effectivement, une voie de contournement. Je n'ai pas la science infuse et j'ai du mal à imaginer, par contre, le choix des fuseaux, c'est clair qu'il y a La Hague, le 05 faisait peur de faire arriver des véhicules supplémentaires au carrefour. Reprendre la D22... Après, il y a des travaux de prévus sur les parties accidentogènes. Reste à savoir ce que l'on va faire sur les carrefours. Le 03, pour le coup, c'est un projet cherbourgeois. C'est ce qui avait été demandé à Cherbourg par l'époque et qui correspond plus à un contournement ouest de Cherbourg que le projet 5 qui est plutôt un projet industriel. J'ai du mal à imaginer que l'on arrive à différencier l'un et l'autre. Je rejoins Thierry sur le côté est. Évidemment, le côté environnemental est discutable, mais il faut bien le démarrer, le fuseau. S'il doit se faire, il n'y a a priori pas 36 solutions. Et ne pas vouloir d'empreinte écologique, ce n'est pas facile. Être contre, c'est plus simple. On ne se foule pas. À titre personnel, je vais m'abstenir. Ce n'est pas très courageux. Merci.

_ Merci. Emmanuelle Bellée avait demandé la parole.

_ Merci. Je prends juste deux minutes pour dire qu'on a quand même des cartes à jouer. Vous le dites souvent, que la Manche est le département qui a le plus de routes en France. Ça veut dire que par rapport aux autres départements, on se déplace un peu plus... De manière un peu plus courte d'un point à un autre. La première carte qui a été jouée en Allemagne qui se fait beaucoup, c'est de faire un sens de circulation. C'est-à-dire que les petites routes

empruntées de manière anarchique et dangereuse par tout le monde pour aller le plus court possible au travail, les voitures se croisent, il y a des risques d'accident grave, il faut établir des sens de circulation. Cela fait que pour aller d'un point à un autre, on y va dans un sens, et pour l'autre, on fait un petit détour, mais pas beaucoup plus parce qu'on a la chance d'avoir beaucoup de routes. La deuxième carte que l'on a à jouer, c'est plutôt de discuter avec les entreprises pour travailler sur l'aménagement des arrivées au travail. Il y a des gens que ça va arranger de commencer plutôt parce qu'ils se lèvent tôt et arrivent au travail. Il y en a qui vont préférer s'occuper de leurs enfants et aller travailler plus tard. Échelonner le travail. Cela nous concerne un petit peu. Attitude Manche travail sur la création d'un label employeur et on peut très bien ajouter cette fluidité-là de l'arrivée au travail pour permettre que tout le monde ne débarque pas sur les petites routes en même temps et dans les deux sens. Merci.

_ Ce que vous évoquez, c'est un sujet qui peut paraître être une solution. De là à le construire, je rappelle que les contraintes d'une entreprise, ce n'est pas si évident. Cela peut correspondre vraiment à un projet, néanmoins, dans la construction, je vois un problème. La parole suivante est à Dominique Hébert.

_ Merci. En réaction à l'intervention de mon collègue, je vois que vous êtes dubitatifs par rapport à notre demande d'ajourner cette délibération. Vous avez le sentiment que cela fera perdre encore un peu de temps. Je vais apporter une première réaction et je poserai d'autres questions, si vous l'acceptez. En tant de rédaction, vous avez dit que vous aviez lu et passé du temps sur la voie de contournement de sud-ouest. Ça fait longtemps qu'on évoque. Je voudrais commencer par dire qu'il ne faut pas travestir nos propos. Ce n'est pas d'abandonner le projet, c'est de travailler sur notre projet que celui qui nous est proposé. Effectivement, il faut aussi faire preuve d'honnêteté intellectuelle. Ces dernières années, nos prédécesseurs, nous-mêmes, moi-même élu depuis 2015, j'ai aussi défendu le projet deux voies de contournement sud-ouest. Mais il n'y a que les imbéciles qui ne changent pas d'avis. Depuis, ces dernières années, ça fait rire certains, peut-être, mais ce dossier est important parce qu'il y a des enjeux qui sont très importants pour l'humanité. Je me permets d'employer de grands mots, mais ces dernières années, nous avons appris un certain nombre de choses. Nous avons appris successivement le contenu de tous les rapports du GIEC. Ça doit nous imposer de regarder les choses différemment. C'est ce que l'on vous demande. Nous défendions aussi un projet du passé, mais entre-temps, nous avons su enlever nos œillères. C'est pour cela que nous demandons à l'équipe de la majorité, dans le respect, de regarder ce dossier en enlevant les œillères, en changeant de regard, au regard des perspectives prochaines des problématiques de dérèglement climatique. Dans le rapport que nous allons étudier cet après-midi, vous évoquez qu'il ne faut pas faire les aménagements du territoire comme cela a été fait par le passé pour ne pas vivre ce que les Espagnols viennent de vivre à Valence. Regardons nos projets avec ce prisme. Je vous invite à suivre l'exemple des élus de Caen. Je ne sais pas si vous êtes au courant du dossier qu'ils ont fait, mais il y a un dossier très important qui est travaillé depuis des années sur l'aménagement urbain de la presqu'île de Caen où ils avaient travaillé... Ils en sont arrivés au permis de construire qui ont été adoptés. Des milliers de logements qui devaient être prévus sur la presqu'île et trois semaines avant la signature des contrats avec les promoteurs, le dernier rapport du GIEC normand leur a permis de découvrir qu'à l'horizon de 20 ou 30 ans, 40 ans, à l'endroit où ils veulent faire ces logements, un jour sur trois, les habitants auront les pieds dans l'eau avec la montée des eaux. Les élus ont enlevé leurs œillères. Malgré le travail de plusieurs années, malgré les efforts, les engagements, les annonces en direction des habitants, ils ont eu le courage de dire que ce n'était pas raisonnable. Que ce n'était pas un projet réaliste, raisonnable et responsable. Ils ont supprimé

les projets. Je vous invite à voir cet exemple qui est très instructif de comment on doit se positionner par rapport à l'avenir. Cet après-midi, je pense que vous avez parfaitement pris conscience de ces problématiques que nous donnent les rapports GIEC. Cet après-midi, nous débattrons sur le bilan carbone du département et la volonté du département de diviser par deux les émissions de gaz à effet de faire et de décarboner les activités. Je ne veux pas anticiper les débats de cet après-midi, mais ils seront importants au regard de ce dossier. Et à minima, cette ambition de diviser par deux les émissions de gaz à effet de serre, c'est la preuve de l'action contre les dérèglements thématiques. De la même façon, les territoires s'aménagent pour décarboner leurs activités. Nous avons donné quelques exemples. Je vais en citer. L'électrification du port pour empêcher tous les car-ferry, les paquebots pollués quand ils sont à quai. Un paquebot, c'est à peu près l'équivalent d'un million de voitures en pollution. Tout le travail qui a été fait, et qui est en lien avec la région et le département, pour permettre le développement du mix énergétique. Je pense à l'hydraulien. Évidemment, le projet du nucléaire qui arrive. Tout le dossier du ferroutage pour supprimer 25 000 camions des routes françaises. Le BNG, les voies cyclables qui viennent d'être améliorées, la réhabilitation thermique du patrimoine des collectivités, l'isolation des maisons pour réduire la facture et moins consommer d'énergie. L'intégration dans l'ensemble de nos politiques publiques et dans les marchés publics des enjeux environnementaux et de lutte contre le dérèglement thématique. Eh bien, souvent, tous ces projets sont portés et cofinancés avec l'aide et le soutien du département. Et dans le même temps, de façon assez incohérente, on propose d'investir sur ce projet routier qui date des années 80. Ce que nous vous demandons, c'est de ne pas construire un projet obsolète, mais un projet d'avenir qui tienne compte de cet enjeu prioritaire qui est la lutte contre le dérèglement climatique. Dans votre proposition, sur cette voie de contournement sud-ouest, qui va à l'encontre de vos ambitions en matière de préservation de l'environnement, il ne rentre pas dans les grandes orientations que vous définissez pour la transition. Je prends les deux orientations sur les trois. Premièrement, sobriété. Changer les façons de consommer. Je ne pense pas que le projet entre dans cette orientation. Deuxième, adaptation du territoire pour l'avenir. Comment pouvez-vous justifier que votre projet respecte les orientations en matière de transition écologique alors que la création de nouvelles voies produira plusieurs dizaines de tonnes d'équivalent CO2 et cela fera exploser le score et le bilan du département en la matière ? C'était la première question. Comment justifier le projet à l'égard de l'environnement ? Concernant l'aspect réglementaire, dans le cadre de la loi ZAN et dans le respect du PLU du Cotentin, vous nous proposez de fuseaux à retenir. Pouvez-vous nous donner de façon imprécise, à la louche, quelle sera l'enveloppe de terres agricoles artificialisées chacun de ces fuseaux, sachant qu'a priori, nous entendons des volumes de l'ordre de 80 à 100 ha ? Vous avez toujours dit ne pas vouloir agir contre les élus locaux, or, depuis le mois de juin, dernière session, vous avez débattu de ce dossier. Et aucune concertation ni consultation des élus locaux n'a eu lieu. Ni sur Cherbourg-en-Cotentin ni La Hague... D'ailleurs, le dernier comité de pilotage avec l'ensemble des partenaires doit dater d'un peu plus d'un an. Dans la délibération, une rencontre a été organisée avec l'entreprise Orano située sur La Hague. Pouvez-vous nous dire quel était l'objectif de ces réunions et quels en ont été le contenu et la position d'Orano sur ce contournement sud-ouest ? Après, on pourra, en fonction de vos réponses, peut-être revoir notre positionnement.

— Concernant la rencontre avec Orano, je n'étais pas là. Je ne peux pas être partout. Clairement. Il faut remettre l'église au milieu du village. Quand même, cinq ans après que le projet ait été acté, alors que nous avons avancé dans les études que nous avons mené une

concertation avec l'accord de tout le monde, une concertation publique, nous nous retrouvons, la majorité, en position d'accusé, alors que c'était vous-même qui demandiez la réalisation de l'ouvrage. Je trouve ça un peu fort de café quand même. Quatre ans après, on se retrouve en position d'accusé. J'hallucine ! Clairement. Je vous demande de modérer vos propos. Clairement aussi. Là, c'est très facile de nous mettre dans le camp des méchants, mais quelque part, je ne comprends pas. Ensuite, revenir sur la consommation foncière, oui, elle est de l'ordre de 80 ha. Je répète encore une fois, nous sommes à l'intérieur de fuseaux à l'intérieur desquels il y aura plusieurs scénarios possibles, mais la consommation ne sera pas la même partout. A fortiori, si nous nous dirigeons vers le projet 5. Vous le savez. La consommation sera moindre, sachant que nous allons sur des routes existantes. Nous dire maintenant, et là, vous nous comparez à la ville de Caen, Caen-la-Mer, je ne sais pas, là, si nous nous trouvions, lors des travaux, sur une nature de projet qui soit à même de générer des inondations dans les zones urbanisées et même non urbanisées, franchement, ce projet, il ne va pas être mené, évidemment ! Et quand on vous dit que sur Caen, ce sont des risques d'inondation de parties habitées, quel élu serait assez fou pour continuer un projet pareil ? Là, effectivement. Nous n'en sommes pas là aujourd'hui. C'est pour cela que je m'évertue à dire que nous sommes sur un choix de fuseau et qu'à l'intérieur de ce fuseau, il y a un scénario, il y a un projet et que nous n'en sommes pas là ! Ensuite, quand j'entends que GIEC s'inquiète évidemment, et moi aussi, des gaz à effet de serre, du CO2, de tout ce qu'il en est, nous avons vécu une année 2024 la plus chaude enregistrée depuis la première fois que les températures sont enregistrées. Que dire lorsque j'entends de la voix même de représentants d'associations environnementales contre des bouchons qui produisent et sur produisent du CO2 et une circulation fluide, le choix est vite fait. C'est l'objet même de ce parcours, de ce contournement. C'est l'objet même de l'ouvrage d'art. J'entendais encore récemment, à propos de Millau, où les personnes présentes et les habitants mêmes de la ville de Millau disaient qu'ils se rappelaient des embouteillages... Nous avons tous entendu cela, des embouteillages à foison qui généraient une pollution comme ce n'était pas imaginable, et aujourd'hui, c'est fluide. Évidemment, il n'y a plus de voiture qui sont à touche-touche. En plus avec une fluidité et une sécurité. Tout cela mis bout à bout, je vous avoue que j'ai du mal à vous suivre aujourd'hui sur cette opposition soudaine très forte. Dire que nous ne vous écoutons pas, nous vous écoutons dans la mesure où le projet est là tel que vous l'avez demandé, je retiens cela. Nous ne sommes pas au bout du projet. Il y a encore, à l'intérieur même de ces propositions de fuseau, des projets à définir, des modes à définir, et des modes de déplacement et de mobilité à définir. Vous vous présentez tout d'un coup comme les victimes de ce projet tel qu'il peut être réalisé, de ce schéma. Nous en sommes au tout début. Les opérations et les études qui seront menées après iront dans ce sens. J'imagine qu'à un moment donné, sur l'avancée du programme, si on m'alerte et on alerte les élus sur une dangerosité quelconque, nous ne sommes pas fous, nous n'irons pas. Je vous demande de bien différencier ce qu'il s'est passé à Caen et ce qui se passe ici. Nous ne sommes pas dans un constat de menace directe sur ce projet. De facto, quand on va alléger et fluidifier la circulation. Oui ? Jacques Coquelin a demandé la parole aussi. Pas de souci.

_ Au cœur de ce débat, géographiquement, il va de soi que le département, comme toute autre collectivité en charge des routes, ne fera pas de route portant atteinte à la biodiversité, au respect des zones naturelles sensibles, des zones agricoles et des zones d'habitat pour une bonne et simple raison. Si même ils le voulaient, ils ne seraient pas autorisés à le faire. Nous nous engageons pas dans de faux débats, dans des procès d'intention et dans des anathèmes, qui relèvent, véritablement, de procès totalement injustifiés. Il va de soi, on ne devrait pas

avoir à le dire, que si le contournement de Cherbourg, le contournement Ouest, se réalise, il se réalisera uniquement dans les conditions respectueuses du Code de l'environnement et de l'urbanisme : Il n'y a pas de doute là-dessus. Pas d'interrogation possible. C'est la loi qui l'impose. La deuxième chose que je voudrais dire, je vais le dire vraiment avec toute la sincérité du sentiment profond que j'ai. Pour moi, les choses sont simples. Vous vous liez le contournement ouest de Cherbourg. Nous avons accepté avant les dernières élections cantonales, à la demande du maire de Cherbourg-en-Cotentin, du président de l'agglomération du Cotentin, de relancer ce projet qui avait été abandonné par l'ancienne municipalité de Cherbourg, qui avait donné la priorité aux investissements que nous avons faits ensemble sur le port de Cherbourg. Il y a donc eu, avant les élections départementales, une relance de ce dossier du contournement ouest de Cherbourg, à votre demande. Vous vouliez le contournement ouest et vous ne le voulez plus. C'est simple : Et vous n'assumez pas de ne plus le vouloir. Je ne vous ai pas interrompu. Je vous dis mon sentiment avec autant de sincérité que vous vous êtes exprimée. Vous vouliez le contournement ouest de Cherbourg, vous ne le voulez plus et vous n'assumez pas de ne plus le vouloir et vous nous mettez sur le dos votre propre renoncement dont les motifs, excusez-moi de vous le dire, peut-être au sens noble du terme, sont strictement politiques.

_ Merci, Monsieur le président. Je voulais vous faire part d'une certaine amertume de ma part, et peut-être même d'une pointe de jalouxie.com vient de le rappeler Philippe, lors du précédent mandat, les demandes ont été maintes fois réitérées par nos collègues pour demander le contournement ouest de Cherbourg. Vous y avez donné une suite favorable. J'avais une suggestion à vous faire. Peut-être désenclaver le Val de cerf, retournelement bourg et vous aurez des élus heureux et reconnaissants.

_ J'entends qu'il faut parfois redire les choses, c'est ça. Isabelle a demandé la parole.

_ Je voulais prendre la parole en tant qu'élue de Cherbourg. Habitante le territoire de douves et d'Yvette, je me dois de porter la parole des maires qui sont très inquiets parce que nous avons une circulation dans nos communes qui se densifient de plus en plus, qui est très dangereuse. Devons-nous attendre un grave accident pour enfin réagir ? Je vais parler de la commune de Couville, Saint-Martin de Greer où il y a de gros transporteurs qui fréquentent le bourg à une vitesse conséquente. Il y a aussi des enfants, des habitants. Ça pose problème quand j'entends l'ajournement de cette voie de contournement. Je pense qu'il est important d'aller de l'avant. Il y a deux options qui sont proposées, avec plus de réflexion, je pense qu'il faut aller de l'avant parce que ça met tout le monde en danger. La sécurité ? Doit-on attendre un grave accident pour enfin réagir ? C'est tout ce que j'ai à dire.

_ Je voudrais remercier Isabelle de mettre de l'eau à notre moulin. Effectivement, je vais commencer par lui répondre, nous ne voulons pas attendre un grave accident. La voie de contournement sud-ouest, le temps que les voitures aillent dessus et qu'elles ne soient plus sur La Longue Chasse et toutes les petites routes rurales et communales qu'il y a, d'ici à ce que les voitures roulent sur la future voie de contournement sud-ouest, il se passera 10 ou 15 ans. En attendant, on peut continuer à avoir de grave accident à notre projet à effet immédiat. Jean-Marc l'a dit tout à l'heure, il a réclamé des travaux sur la départementale 56. Notre projet, c'est sécuriser les routes communales qu'il y a dans le secteur de douves d'Yvette. Gérer les flux, parce que ce n'est pas une voie, mais des voies qui peuvent exister. Il y a de multiples flux. Une autre réponse. Monsieur le président, vous lisez peut-être trop les médias locaux qui parlent des bouchons dans Cherbourg-en-Cotentin, mais où vous auriez dû lire votre étude, qui stipule que sans le carrefour de la gare, là où passent 40 à 50 000 véhicules par jour, la voie de contournement sud-ouest supprimera 3000 véhicules par jour. L'impact

est négligeable. Ça ne changera rien à la circulation. C'est démagogique. Je suis tout à fait d'accord avec notre collègue Philippe. Évidemment que la voie de contournement sud-ouest ne sera pas faite si elle ne respecte pas les règlements, le code de l'urbanisme, etc. Vous nous parlez d'une voie qui va faire 80 ha. Même si on en fait que 50, puisque vous n'apportez pas les réponses à nos questions, je vais vous en donner quelques-unes. Dans le PLU, 25 ha sont prévus. Votre voie de contournement sud-ouest, le projet et les fuseaux que vous nous proposez, ça ne rentre pas dans les 25 ha. Quand je dis la presse de ce matin, où on voit que le président de région évoque qu'il n'y aura plus de financement sur les projets routiers départementaux, ça veut dire que la voie de contournement sud-ouest ne sera pas dans les quotas des projets régionaux. Lisez la presse. Ça a été évoqué par le président Hervé Morin dans une réunion il y a quelques semaines. Je pense qu'un représentant du département a assisté cette réunion et il a balayé d'un revers de main votre projet de contournement sud-ouest. Cette voie, c'est perdre du temps, risque de graves accidents, manque de responsabilités parce qu'on sait très bien que ce que vous faites, c'est laissé à la main de l'État, le préfet, qui devra dire que le projet n'est pas viable, qui ne répond pas aux aspects réglementaires. 1 fois de plus, ça ne sera pas de la faute du département, mais de la faute de l'État, comme on a fait sur les collèges. On a donné la main au préfet pour travailler sur la carte scolaire. Peut-être que les finances par rapport aux contraintes budgétaires, on laissera la main au préfet. La conclusion, c'est : Y a-t-il encore un pilote dans l'avion du département ?

Sur ces belles paroles, je vais laisser la parole à Philippe tout à l'heure, mais je vais répondre à ce dont vous nous accusez. On croit rêver, quelque part. On se retrouve cloué, je dis non pour nous tous, certains indépendants peut-être, mais après avoir déployé des efforts intenses. Après avoir recueilli l'accord parmi les partenaires, non pas de la ville de Cherbourg qui était amenée à financer les voies de jonction avec la ville, la région, le département et l'agglomération. L'agglomération Cotentin est partie prenante sur l'affaire. La région, je peux vous confirmer que j'ai eu des échanges avec leurs services et qu'ils vont continuer leur cofinancement sur cette action, je peux vous le dire. L'argument que vous étalez aux yeux de tout le monde, je ne sais pas de qui vous le tenez, mais je peux vous dire qu'aujourd'hui, ce n'est pas le cas. Évidemment, s'il y avait un tel abandon dans un futur proche ou lointain, cela remettrait en cause nos travaux. Mais à ce jour, je peux vous dire que l'intention est toujours là. Quant à nous dire qu'on ne respecte rien et que ce projet n'est pas réfléchi, etc., nous n'en sommes qu'au début sur ces fuseaux. Ce projet est fait pour œuvrer ensemble pour fluidifier. Quant au trafic sur la gare de Cherbourg, je sais très bien que ces flux qui sont abondants, 30 ou 40 000 véhicules par jour, je sais que l'impact du contournement ne sera pas... Quand vous parlez de 3000 véhicules, ça sera probablement ça. On parle de 10 %. Tout simplement parce que les trajets actuels qui sont sur l'axe de Martinvast la La Longue Chasse sont insoutenables. Ce que nous devons, c'est les rendre plus fluides. Nous ne contribuerons peut-être... Un certain nombre de ces véhicules iront rejoindre ce contournement sud-ouest, peut-être ils trouveront leur bonheur. Entre la version trois et cinq, ils choisiront laquelle des deux, mais de toute façon, je suis d'accord avec vous, le trafic actuel, le flux sur la gare de Cherbourg ne sera que partiellement diminué, mais l'objet de ce contournement, il est bien de fluidifier la circulation sur les axes ruraux actuels et d'en faire un contournement non pas du futur, mais qui puisse correspondre à des besoins que nous aurons dans le futur. La preuve en est qu'Orano* qui va augmenter ses effectifs, je m'en réjouis, ça sera des véhicules en plus. Sachant que sur 6000 salariés, nous n'avons que 350 qui prennent le bus. On pourrait agir

dans cette volonté d'augmenter l'utilisation des bus, je m'en réjouirais, mais vous n'irez pas jusqu'à l'incompressible à ce niveau. Je laisse la parole à Philippe Gosselin.

_ Je ne sais pas si c'est bien de parler après le président. Honnêtement, je vais jouer les Candide. Je suis un jeune conseiller départemental, ici. Quand je suis arrivé, on m'avait dit : Tu verras, on n'a pas d'opposition, on a une minorité. Elle est intelligente, elle a beaucoup de qualités. Je le croyais jusqu'à présent. Je constate simplement que certains ont parfois la mémoire courte fois en parlant de Suze, de Gauloises et autres, cela rappellera à temps que personne n'a vraiment connu ici. Mais il faut parfois convoquer les images sépia pour parler à la mémoire des uns et des autres, mais je constate que certains sont plus procureurs qu'avocats sur des causes ils défendaient pourtant il y a encore quelque temps. C'est bon de le rappeler. Au-delà des étiquettes politiques, deux qualités me paraissent importantes : la bonne foi et la constance. Manifestement, certains de nos collègues membres des deux.

_ Je pense que tout le monde a pu s'exprimer comme il le fallait. Je vous remercie pour ce débat. Nous en sommes au choix des orientations vers des fuseaux. Pour vous rassurer tous, il y a encore un pilote dans l'avion. Je vais vous inviter à vous prononcer sur ce rapport. La délibération est adoptée par 42 voix, 9 contre et 3 abstentions. Je vous remercie pour la continuité du projet. Nous allons passer, sans tarder, au rapport suivant qui va nous être présenté par Axel Fortin Larivière, toujours. Il est relatif à la mise en place d'une concertation sous l'égide d'un garant. Nous commençons à être habitués.

_ Merci. Je vais donc vous parler aujourd'hui encore de projets routiers. Sur une autre partie du département de la Manche parce que forcément, les sujets en termes de mobilité, de déplacement, de liberté pour le faire, je veux juste rappeler, pour que les choses soient assez claires, que le département de la Manche et les services du département de la Manche portent les compétences en matière de voirie. En tant que gestionnaire de voirie. Notre travail principalement, c'est d'assurer le bon état de ce patrimoine routier, de le faire évoluer et, le cas échéant, de proposer la création de nouveaux axes. En ce qui concerne les usages, la manière dont on utilise les routes, nous pouvons influencer, nous sommes en train de le faire, sur plein de points, mais nous ne pouvons pas tout faire. Nous le faisons forcément en collaboration avec l'ensemble des acteurs qui amènent les gens à utiliser nos routes. Je vais vous parler aujourd'hui de la modernisation de l'itinéraire Granville Avranches, la RD 673. Aujourd'hui, on vous concerte pour la mise en place d'une consultation sous l'égide d'un garant. Lors de la séance plénière de décembre 2023, la stratégie d'aménagement envisagé pour l'axe Granville-Avranches a été approuvée par l'assemblée départementale. Suite à ce vote, des travaux ont été engagés sur des secteurs présentant des problématiques de sécurité et dont les aménagements ne nécessitaient pas l'obtention d'autorisations réglementaires. Le projet qu'on a présenté était découpé en deux parties. Des parties sur lesquels nous sommes totalement autonomes en tant que gestionnaire de voirie et d'autres où il y aura des aménagements qui nécessiteront de le faire dans le respect, comme disait Philippe, de la réglementation entre autres environnementale. Nous sommes en partenariat avec l'État en ce qui concerne les autorisations. Les études se sont poursuivies sur les autres tronçons de l'axe, ceux qui nécessitent autorisation avant de pouvoir faire les travaux, et afin de pouvoir présenter les résultats des différentes études qui sont encore en cours, des aménagements qui ont été projetés et d'échanger sur l'opportunité du projet, dans le cadre de notre projet de mandature, on s'est inscrit dans une volonté de concertation et d'appel à l'opportunité de toutes les actions que nous sommes amenés, nous vous proposons qu'une concertation préalable, comme ça a été fait pour Saint-Lô/Coutances, comme ça a été fait pour Cherbourg-en-Cotentin, son contournement, qu'une concertation préalable soit prévue fin 2025 sous

l'égide d'un garant de la Commission nationale du débat public, comme ça a été aussi le cas récemment pour le contournement sud-ouest de Cherbourg-en-Cotentin. Vous avez pu lire dans le rapport que certains travaux ont déjà été entrepris et vont l'être dans le cadre des aménagements qui ne nécessitent pas d'autorisation réglementaire auprès de l'État. Plusieurs études se poursuivent. Étude de trafic, étude acoustique, qualification initiale de l'état de l'air et de sa pollution, investigations sur la situation réelle des milieux naturels ainsi que l'étude sur les milieux agricoles pour un diagnostic complet qui sont un préalable à la concertation puisque nous nous devons d'avoir un maximum d'informations pour pouvoir informer la population et l'ensemble des acteurs parties prenantes sur ce projet : L'ensemble des résultats fera l'objet d'une présentation en comité de pilotage auprès des élus où seront présentées les différentes variantes qui seront présentées en octobre 2025. Je tiens à rassurer un certain nombre de mes collaborateurs un certain nombre de propositions seront faites lors de la concertation de décembre. Tout le champ des possibles sera présenté et on essaiera de réduire au maximum pour une meilleure compréhension du public parce que c'est avant tout leur avis, leur compréhension qui nous intéressent. Cette concertation sera organisée par un prestataire externe qui devra rédiger le dossier de concertation et aussi nous accompagner durant les moments d'échange et de restitution. Comme je vous l'ai dit, cette concertation était envisagée sous l'égide d'un garant. La CNDP sera sollicitée officiellement au premier trimestre. Si vous votez positivement ce rapport. Ceci étend dit, c'est précisé dans le rapport, au regard des éléments, je vous invite à délibérer et de valider le principe d'une concertation préalable sous le régime du Code de l'environnement pour ce projet, dont les modalités seront délibérées ultérieurement, d'autoriser la sollicitation officielle de la CNDP. Voilà ce que j'avais à dire sur le sujet. La phrase était un peu longue. Je l'ai raccourci. Merci. J'ai oublié de parler de l'avis de la commission, avis favorable avec une abstention.

_ Merci de me donner la parole, président. Tout d'abord, pour me réjouir qu'une concertation ait enfin lieu sur l'axe Granville-Avranches. Je dis bien enfin et je trouve que le délai est un peu tardif. J'aurais préféré que cela ait lieu au printemps. Dès le printemps parce que l'attente est longue. On est sur un processus qui tarde à donner les solutions sur le terrain. Je l'ai dit à Axel, je l'ai dit à différentes reprises, j'aurais aimé que ce soit un peu plutôt. Ça sera l'occasion de donner la parole aux usagers de la route, aux riverains qui sont très inquiets et très impactés, également aux élus locaux dont on a besoin pour appuyer ce projet. Je me réjouis que récemment, nous avons reçu les habitants de différents hameaux, et également d'autres associations, qui ont permis tous ces échanges, qui ont été assez constructifs et qui ont permis aux uns et aux autres de comprendre nos difficultés. Ça sera l'occasion de cette concertation, de rappeler toutes nos contraintes, très lourdes qui pèsent sur cet axe en particulier : Président, tu as rappelé la géographie. Chez nous, elle est particulièrement contraignante. Avec les nombreuses zones humides qu'il faut enjamber ou éviter de traverser. On a toutes ces contraintes qui ont besoin d'être rappelées encore et encore parce que le département marche sur un fil au milieu des contraintes environnementales, de la 0 artificielle à Sion, des réductions budgétaires qui s'invitent maintenant à la table. Ça sera l'occasion aussi de préfigurer de nouvelles solutions de mobilité sur cet axe, où on a beaucoup de déplacement pendulaire Granville-Avranches quotidien. Beaucoup ont imaginé cela en même temps que nous, on peut imaginer des itinéraires en bus, des aires de covoiturage pratiques, accessibles. Mon deuxième mot, c'est sur la méthode. Je te remercie, Axel, d'avoir pris en compte les demandes que l'ont avait formulées concernant la présentation des différents fuseaux. Avoir six fuseaux de contournement de Saint-Pair-sur-Mer, c'est beaucoup trop donc je te remercie d'avoir pris en compte et de présenter quelque chose qui soit clair et lisible, simple à

comprendre pour nos concitoyens. J'aurais également un mot sur la avaudière*, le deuxième point noir que l'on doit régler : on parle d'un contournement, on va étudier jusqu'au bout tout ce qui est possible pour contourner ce hameau, mais quoi qu'il arrive, que ce contournement ait lieu ou pas, je pense d'ailleurs que dès maintenant, les habitants de ce hameau ont besoin de réponse et d'actes concrets pour réaménager ce hameau qui en a vraiment besoin. Quiconque le traverse aujourd'hui se rend compte que c'est un hameau qui a été délaissé pour de multiples raisons, notamment parce que notre projet tarde à aboutir. Je pense que les travaux sur ce hameau s'imposent rapidement, et en lien avec la commune de Saint-Pierre Langeais. Je terminerai, mon voisin me dit vite, toujours aussi soutenant. Je terminerai en disant que je forme un vœu autour de cette concertation pour un consensus, je rejoins les propos de notre sous-préfet qui, lors de notre dernière rencontre avec les élus locaux, a conclu en disant que sans consensus, ça serait difficile de faire cet axe. Nous allons travailler, département, pour faire une concertation la plus ouverte, la plus lisible, la plus ouverte à toutes les remarques possibles, et à toutes les tendances. Une communication aussi claire que possible, mais d'un autre côté, on a besoin d'élus locaux qui soient pragmatiques, réalistes, parce que les routes d'hier ne sont pas les routes demain. Et qu'ils soient également constructifs. On a tout besoin de faire un pas l'un vers l'autre. Le département vers les élus locaux, les élus locaux vers le département. Il n'y a que comme ça qu'on pourra trouver une issue pour cet axe. Vu les circonstances actuelles que l'on a rappelées, environnementales, budgétaires et autres, on peut dire aujourd'hui que c'est maintenant ou jamais. Donc je voterai pour, bien entendu.

_ Hic et nunc. Je partage cet avis. Le consensus souhaité par Monsieur le préfet, on ne peut que souhaiter d'y arriver. Dieu sait si ce n'est pas simple. C'est un territoire où il y a débat après un changement de mode de réalisation du projet. Il me semblait plus que nécessaire d'être en contact avec les habitants, les riverains de ce hameau. Ils en ont besoin. J'entends très bien ce que vous dites sur les travaux sur un revêtement qui est usé, qui a besoin de bénéficier d'un recouvrement des couches de surface parce qu'il génère du bruit. Les riverains sont aujourd'hui dans la difficulté parce qu'ils croyaient dur comme fer que le contournement de Saint-Pair allait se faire, mais il ne se fait pas. C'est encore une preuve de la difficulté dans laquelle sont ses riverains, qui se trouve maintenant parce que le contournement ne se fait pas de cette façon. Nous devons étudier un éventuel contournement de ce hameau, mais aussi les écouter et les comprendre. C'est pour cela que je me rendrai à leur rencontre courant janvier pour pouvoir échanger. Je les ai reçus il y a quelques jours. Nous avons eu des échanges francs, directs. Je crois qu'ils ont besoin, plus que d'autres, d'être écoutés. C'est ce que nous ferons pas et essayer de déterminer quelles pourront être les solutions. Mais déjà leur montrer par des travaux réalisés à l'intérieur même de la voie, sur le hameau, nous pourrons déjà les faire patienter... Cela dont il est question, aujourd'hui. Merci pour ce soutien à la concertation. Catherine a la parole.

_ Merci, président. Je valide ce qui vient d'être dit par Valérie poids je voudrais juste ajouter que cet axe, on le voit, les élus locaux ont des positions différentes pension cheminent le long de l'axe. Je pense que la situation actuelle, cette concertation est d'autant plus nécessaire, importante. Nous sommes tous pressés qu'elle arrive. J'ajouterais que le fait que le garant, que ce soit fait par quelqu'un d'extérieur et qu'il y ait ce garant, c'est extrêmement important. Je reprends les mots de la délibération, qui parlent de la sincérité de la garantie que tous les témoignages soient intelligibles. Je pense que cette phase de concertation est extrêmement importante. Nous l'attendons tous. J'espère qu'elle amènera des positions convergentes. Pour le moment, il y a beaucoup de positions divergentes, nous sommes dans cette phase de

construction vers le consensus. Rappelons qu'un consensus, il n'y a pas un gagnant et des perdants, mais que tout le monde gagne un peu et tout le monde perd un peu. C'est ce vers quoi il faut aller. Le plus important pour moi aujourd'hui, c'est que l'on puisse garder ce cap et continuer à cheminer et à aller vers une concrétisation du projet. Bien sûr que je voterai favorablement.

_ Sylvie ?

_ Merci, président. Avec Yvan, nous partageons totalement les propos et les craintes et les préoccupations soulevées par Valérie et Catherine. Notamment en ce qui concerne le timing de la concertation, qui est d'une absolue nécessité. Nous avons rencontré les riverains très récemment, tu l'as dit président. Nous avons rencontré des représentants d'associations et je voulais aussi dire qu'il ne faut pas oublier les riverains dans notre hameau, qui subsiste autant que les riverains des différents hameaux. Ils remercient le président de les avoir reçus.

_ Il n'y a pas d'autres demandes... Dominique Hébert.

_ J'entends les propos des uns et des autres. Je voulais juste dire qu'on était parfaitement en phase sur ce sujet de pouvoir cheminer, de concrétiser ce dossier qui est un vrai serpent de mer, lui aussi. J'entends la volonté et la nécessité de concertation, de consultation des riverains, des élus locaux, des acteurs économiques. C'est concrètement ce qu'on demande sur le contournement sud-ouest de Cherbourg.

_ C'est ce qui se fera. Il n'y a pas 36 procédés. Ils sont les mêmes partout. Le projet doit être mené et traité de la même façon d'un endroit à l'autre. C'est tout. Mais je suis certain que nous trouverons un consensus. S'il n'y a pas d'autres demandes de paroles, je mets au vote. Délibération adoptée par l'unanimité. Je vous remercie. Autre projet, le contournement sud-ouest d'Avranches, il s'agit de l'approbation des objectifs et des modalités de concertation. Sachant qu'un amendement a été adressé le 9 décembre et que la version papier a été distribuée avant la séance. Je pense que vous l'avez tous. C'est Axel Fortin Larivière qui continue sur cette ligne.

_ Merci. Il s'agit effectivement d'un projet concernant un contournement au sud-est d'Avranches. C'est un programme d'études qui avaient été envisagées en 2020. Il y a eu un rapport en commission départementale. Le 4 décembre 2020. Ce rapport présentait ce programme d'études. Suivant ce programme d'études, plusieurs études selon diverses thématiques ont été réalisées et les principes d'aménagement ont été définis. Après de nombreux échanges avec les élus et les acteurs locaux, il convient de sortir de cette phase de préconcertation et de réaliser une concertation préalable. Le principe d'aménagement qui fera l'objet de la concertation consiste à la réalisation du contournement et d'une liaison entre la RD 103 et la RD 5, qui emprunte la trace de l'ex-contournement est Avranches dans le cadre de l'A84. Ce projet doit permettre de répondre aux objectifs suivants. C'est dans ce cadre qu'il y a eu une modification. Je vais prendre le document et je vais vous le lire. Désenclaver la caserne des pompiers d'Avranches et la future gendarmerie, compte tenu, dans le ressort, des dangers d'intervention sur l'autoroute A84 et sur Le Mont-Saint-Michel. C'est désenclaver l'ouest du Mortainais, Juvigny-les-Vallées, améliorer le cadre de vie des riverains de la RD 247, créer une liaison interquartiers entre Saint-Senier-sous-Avranches et la ZA de la baie, et c'est limiter les impacts sur le foncier agricole et sur l'environnement. Comme je vous l'ai dit, des études ont été réalisées. Il convient à présent de débattre de l'opportunité du projet dans le cadre d'une concertation réalisée... le détail de cette concertation est présenté dans le rapport. Je ne vous dirai pas l'ensemble des sujets qui seront réalisés en termes de communication. L'objectif premier, c'est d'informer le plus possible les habitants concernés de cette concertation et de leur fournir et de leur permettre d'avoir accès au maximum des

informations concernant le projet cette concertation. Elle durera quatre semaines, du lundi 3 mars au lundi 31 mars. Tous les moyens de communication pour prévenir de la concertation ainsi que les moyens d'accès à l'information sont détaillés dans le rapport et ils seront mis à disposition, bien évidemment, des habitants. Les modalités pourront être complétées ou modifiées par le garant de la CMPP qui nous accompagnera et qui nous a déjà accompagnés pour la concertation sur le contournement sud-ouest de Cherbourg fin au regard des éléments, nous vous invitons à délibérer et à proposer d'approuver, de désenclaver la caserne des sapeurs-pompiers d'Avranches la future gendarmerie, désenclaver... Je ne vais pas vous relire tout ce que je vous ai dit. D'approuver les principes des modalités de la concertation organisée ainsi que l'ensemble des modalités d'organisation et les conditions de réalisation. Merci.

_ Merci. Je ne vois pas d'intervention. Je me mets au vote. Délibération adoptée à l'unanimité. Je vous remercie. Le rapport suivant, toujours Axel Fortin Larivière, relatif à la hiérarchisation du réseau routier. C'est un toilettage, ou une mise à jour plus précisément, compte tenu des voies vertes qui sont ajoutées.

_ Un peu plus que ça. Il faut aussi expliquer pourquoi nous le faisons. C'est important. D'autant que c'est un rapport qui s'inscrit véritablement dans plusieurs de nos priorités de mandature et dans notre engagement. Je vais vous les rappeler. C'est d'une part sécurisait les déplacements. C'est une évidence puisque c'est notre première responsabilité en tant que gestionnaire de voirie. Les déplacements de tous, quel que soit l'usage, mais aussi d'accélérer d'autres choses comme le déploiement de la politique vélo départemental. On peut dire que nous y arrivons, au vu de toutes les réalisations depuis le début du mandat et tous les projets qui sont à venir, de rechercher un équilibre environnemental dans la conception et l'exploitation des infrastructures et de faire évoluer l'entretien du réseau routier. Sur ces points, plusieurs actions ont déjà été menées dans ce sens et plusieurs sont en cours de réflexion. Revoir la réalisation de certains aménagements, évidemment, les impacts de certains projets, des projets anciens qu'on a remis au goût du jour de nos engagements de mandature, la mise en place de nouvelles pratiques dans le respect des réglementations pour je pense entre autres au test de nouvelles manières de réaliser le fauchage, des partenariats que nous avons passés pour tester et promouvoir de nouvelles méthodes d'entretien des routes, entre autres des couches de surface, du matériel mieux adapté aux entretiens. Ce que nous cherchons aujourd'hui dans cette démarche, ce n'est pas de faire plus ou moins, mais de faire juste. Pour cela, il nous faut envisager d'avoir des référentiels qui nous permettent de réduire le spécifique parce qu'en regardant sur l'ensemble du département, on se rend compte qu'historiquement, il reste encore beaucoup de pratiques spécifiques et locales, et d'assurer une capacité de standardiser nos méthodes. Pour cela, il nous faut revoir nos référentiels, ce qu'on a commencé depuis le début de la mandature, qui avait déjà commencé un peu avant, et de les adapter au mieux à l'usage qui est fait de nos infrastructures routières, entre autres. C'est pourquoi c'est une étape importante que nous vivons aujourd'hui parce qu'elle va permettre de définir par la suite les niveaux de service. Pour cela, il nous faut revoir la hiérarchisation de notre patrimoine routier. Peut-être que certains n'étaient pas forcément informés, mais jusqu'à présent, la hiérarchisation des différentes routes départementales, il y en avait quatre, vous trouverez les noms encore actuels, mais ça va changer. C'était uniquement basé sur la largeur des voiries. Aujourd'hui, on souhaite revoir cette hiérarchisation pour l'adapter aux niveaux et aux évolutions des trafics, notamment des poids lourds, parce que très clairement, plus il y a de poids lourds qui passent sur une route, plus la route se dégrade. C'est principalement les poids lourds. C'est important de prendre en compte

ce genre de choses sur la planification des interventions sur les routes. Du rôle des routes concernées, en continuité d'autres réseaux et de territoires limitrophes. On ne va pas forcément les entretenir comme d'autres petites routent, mais aussi de l'évolution des déplacements, de l'urbanisation et des pôles d'activité, y compris du tourisme. Et, bien évidemment, prendre en compte le classement et le déclassement des voiries. Aujourd'hui, notre hiérarchisation des routes repose sur quatre catégories. Toutes uniquement basées sur la largeur des voiries, et ce, il n'y a pas eu d'évolution depuis 1989. On a fait le constat que la hiérarchisation n'était plus du tout en adéquation avec nos besoins et nos contraintes. De même, les voies vertes que nous avons intégrées dans notre réseau routier n'ont jamais été catégorisées alors que ce réseau présente de nombreuses différences en fonction de la voie verte dont on parle. De même, les niveaux de services comme le matériel et le personnel nécessaire à l'entretien des différentes voies n'ont jamais été définis ni validés par l'assemblée délibérante. Les propositions qui nous sont faites aujourd'hui pour les routes départementales, c'est exclure ce critère unique de largeur de voirie. On le garde, mais ça n'est plus le critère unique. On prendra plusieurs critères : le trafic routier, des itinéraires routiers d'intérêt régional commun. Nous avons des routes qui commencent ou qui terminent dans notre département, mais qui permettent de rejoindre un autre département, voire de le traverser. Nous prendrons aussi les routes qui desservent les agglomérations de plus de 5000 habitants comme réseau prioritaire pour la classification des infrastructures routières sur des départements limitrophes, la desserte de sites industriels prioritaires. Nous essayons d'ajouter dans cette hiérarchisation de nos routes beaucoup plus l'usage de ces routes pour pouvoir adapter au mieux notre responsabilité, qui est l'entretien des voiries. Nous vous proposons donc dans ce rapport quatre nouvelles catégories. Certaines ont un peu les mêmes noms, on y retrouve le réseau structurant. Vous trouverez sa définition dans le rapport. C'est celui qui constitue le réseau stratégie du département. Maillage routier et autoroutier qui assure la continuité du maillage routier autoroutier national et participe aux échanges interrégionaux. On est sur des trafics supérieurs à 5000 véhicules par jour. Quand on parle de 5000 véhicules, ça serait bien de parler de 5000 déplacements. Un même véhicule peut passer plusieurs fois sur la même route donc il faut aussi prendre en compte ce genre de choses : C'est une question de flux et pas simplement d'objets qui se déplacent pour le réseau principal sera le support principal aux échanges intradépartementaux, qui relient les bassins de vie et les centres urbains, entre autres. Et qui assure principalement les liaisons domicile/travail et le décloisonnement économique et touristique. On est sur des axes entre 2000 et 5000 véhicules par jour dans les deux sens confondus. Ce qu'on appelle le réseau territorial, le réseau qui assurera le maillage des territoires en reliant le réseau principal au réseau local. C'est plutôt des liaisons de rabattement entre 500 et 2000 véhicules. Et le réseau local, qui sera découpé en deux sous-catégories intégrant dans ce réseau les voies qui pourront ou qui ont été requalifiées en voie verte. On appellera ça le réseau L2 et les autres voies du réseau local seront les routes L1. On est sur des déplacements inférieurs à 500 véhicules. Ce réseau local constitue l'armature finale du réseau et du patrimoine départemental. Pour les voies vertes, très rapidement, plusieurs types, A, B, C et D en fonction de leur positionnement. Les types A, c'est les plus connus, qui ont été faits sur d'anciennes voies ferrées et qui ont une pente peu prononcée pour un peu mettre en place de manière standardisée des méthodes, du matériel ou le personnel pour pouvoir le faire. À l'inverse, les voies de type B, le long des espaces bleus, nous y retrouvons par exemple les chemins de halage, ou par exemple la promenade maritime du Mont-Saint-Michel. L'emprise de ces voies est très limitée, ce qui influe fortement sur les moyens matériels. On ne peut pas forcément y aller avec les mêmes

engins. Et surtout, les contraintes environnementales sont plus contraignantes. Nous souhaitons pouvoir prendre en compte ce genre de choses. Les types C sont des voies situées en bordure immédiate des routes départementales qui sont incluses dans notre domaine routier, mais qui nécessite de prendre en compte l'interaction avec les véhicules motorisés. Il y a des conflits qui sont relativement élevés. Il y a donc un suivi et un entretien régulier des équipements de sécurité qui sépare les différents usages qui sont primordiaux. Et enfin, les types D, c'est les routes départementales qui sont déjà requalifiées en voie verte. Je sais que ça pourrait s'appeler voies douces, il y a plusieurs discussions en cours. Ce type de réseau est assez récent et nécessite donc une attention toute particulière en termes d'entretien et d'exploitation, ne serait-ce que pour montrer qu'elles ont de l'intérêt sans avoir trop de contraintes. Mais aussi parce qu'elles conjuguent mobilité active et desserte locale avec des véhicules motorisés. Il y a un partage de voirie qui est un peu particulier. Vous avez lu dans la suite du rapport une synthèse de ce que je viens de vous dire. L'adoption de ces nouveaux classements, c'est le préambule qui permettra de poursuivre les réflexions sur la refonte des niveaux de service, mais aussi d'optimiser les services à budget constant. Aujourd'hui, évidemment, comme je le disais en début de présentation, l'objectif est d'arriver à faire juste. C'est-à-dire d'entretenir correctement, de maintenir la qualité d'entretien tout en maîtrisant à la fois le coût, mais aussi le délai. Il nous faut pouvoir faire régulièrement et périodiquement et il faut surtout que dans les plannings d'entretien, il n'y ait jamais de trop, jamais d'arrêt à moins d'avoir eu des problématiques climatiques un peu particulières que par conséquent, cela limite les actions. Ou alors ces actions pour l'entretien passent d'abord par une reconstruction de certaines de ces voies. à ce sujet, il a été fait le constat d'un manque de données de connaissances sur notre réseau. Ça paraît peut-être incroyable comme ça, mais on a beaucoup de panneaux. Nombre de localisations des ouvrages hydrauliques de moins de 2 m d'ouverture, les gros ponts... On les connaît, mais toutes les buses de moins de 2 m d'ouverture sont souvent dans la verdure et donc c'est compliqué dans le temps de tous les avoirs référencés pour l'année 2025 sera consacré à un grand diagnostic de notre patrimoine avec l'acquisition de données par des outils informatiques. Les niveaux de service seront bien évidemment intégrés dans une démarche évolutive et d'amélioration continue afin de s'adapter au mieux à la réalité du terrain. Je vous remercie pour votre écoute.

_ Merci pour cette présentation détaillée, très utile et nécessaire. Jean-Marie demande la parole.

_ Merci. Pour bien concrétiser les conséquences directes que le maire d'une commune peut avoir dans ce changement de catégorie d'un tel axe qui passe sur son territoire et qui passe par exemple du structurant au principal. Imaginons... C'est pour avoir un ordre... Quand il y a des changements comme ça, c'est clair, c'était bien expliqué. Le jour où on a un souci, c'est la compagnie devant le fait accompli. Si on prend par exemple la RD 999, qui était structurante et qui passe principal. C'est dans une catégorie en dessous.

_ Tout à fait. C'est une démarche préalable à la révision de notre niveau de service. Bien évidemment, à partir du moment où on aura révisé ces niveaux de service en lien direct avec ce qui nous paraît être bon pour le bon entretien de la route, bien évidemment il y aura plusieurs phases de communication. J'ai demandé très clairement, lorsque les tests en ce qui concerne le fauchage cet été, le changement de planification du fauchage soient réellement accompagné d'informations et surtout de la part des agences et des centres d'entretien routier, qui ont joué le jeu et qui ont été à l'écoute de l'ensemble des maires, de ne pas décider alors ils le faisaient depuis 10 ans, d'arrêter un fauchage à tel ou tel endroit parce qu'à un moment donné, on leur a donné consigne que demain, ils ne le feraient plus. Il y a eu de temps

en temps des petits soucis de communication, qui se sont la plupart du temps réglés avec une intervention pas automatique, mais à rebours. Ça a un peu râlé, mais sur l'ensemble du département. Les tests qui ont été faits ont été plutôt probants. On nous a même beaucoup plus remerciés cette année, en tout cas sur la prise en compte de la trame verte autour de nos routes. Il y a encore beaucoup de choses à améliorer. Ça passe par les outils, le matériel qu'on utilise. Il y a effectivement des investissements qui vont être faits. Ça passe évidemment par la formation. Il y aura toujours des gens qui préféreront avoir quelque chose coupé au cordeau et d'autres qui préféreront qu'on ne touche pas aux haies. Si demain, 80 % du périmètre peut être gérés avec 20 % de notre temps et de nos moyens, on pourra peut-être avoir légitimement les bons moyens pour gérer le spécifique. Mais pour pouvoir le faire, il vous faut avant tout que les référentiels soient revus et que cette communication soit correctement faite. Je veillerai beaucoup à ce qu'aucun changement du jour au lendemain ne soit réalisé par les centres d'entretien routier sans qu'il y ait eu au préalable information et discussions avec les maires et l'ensemble des conseillers départementaux des cantons. En dehors du fauchage, par exemple, je l'appelle de mes vœux, c'est une planification qui existe déjà, mais ça peut être revu sur le renouvellement des couches de surface. qui ne s'est pas interpellé de temps en temps sur le fait qu'on ne comprend pas pourquoi sur une route, les couches de surface sont parfaites alors que pas sur une autre. Il faut aussi qu'on permette de donner... On le comprend tous bien à partir du moment où on l'imagine à titre personnel. Personne ne repart sa maison chaque week-end à chaque fois qu'il y a une petite tache. Mais quand ça commence à peler, il faut faire quelque chose. Notre objectif est d'arriver à intervenir le Plus justement possible pour qu'on ne doive pas intervenir en urgence. Bien souvent, quand on parle d'infrastructures routières, si vous intervenez en urgence, c'est que la route... On est intervenu trop tard. Les coûts sont beaucoup plus importants. Et il y a plein de choses. Si vous définissez mieux votre référentiel, vos pratiques, c'est plus simple d'optimiser le circuit de déplacement de nos tracteurs. Nos équipements, le temps de travail de nos agents. C'est aussi une possibilité de se dire que si on n'a pas à dépenser cette énergie et cet argent, on va pouvoir l'utiliser pour autre chose ou ne pas le dépenser, tout simplement. On revient dans la notion de faire juste. Je pense que c'est de bon ton d'essayer de faire juste et d'essayer d'équilibrer entre le fait que de temps en temps, c'est difficile de faire totalement juste et, de l'autre côté, on essaie de faire partout ce que l'on peut faire et ce que l'on peut améliorer.

_ Merci. S'il n'y a plus de prise de parole, je propose... Franck ?

_ Merci, président. J'entends bien vos propos. J'ai bien vu le classement des routes mises en pièces jointes. Est-ce que le même classement est utilisé quand il y a de la neige ? Je m'aperçois que l'on vient encore une fois d'avoir un épisode neigeux. On a des communes dans le département de la Manche qui sont impactées pratiquement tous les ans, même si on me dit qu'avec le réchauffement climatique, il y a moins de neige, il y a des communes qui sont toujours touchées. Malheureusement, les départementales ne sont déneigées que les derniers jours. On attend deux ou trois jours avant d'avoir la première déneigeuse qui passe. Quand on avait alerté les services, on nous dit que l'on va saluer des routes où il n'y a pas de neige en précautions avant de déneiger les routes où il y a de la neige. Est-ce que vous avez prévu de revoir cette copie ? Je sais que beaucoup de maires alertent, également sur le canton du Mortainais. J'aimerais bien que l'on puisse leur répondre à un moment donné. C'est réellement impactant.

_ Ça va en ce sens. La Manche n'est pas un département de montagne. Dans certains films, ils ont une des neigeuses, dans une commune juste à côté de Marseille, toute neuve. Nous avons un certain nombre de matériels qui sont adaptés et qui doivent, le cas échéant, intervenir sur

l'ensemble de la Manche. L'épisode que l'on a vécu récemment est un épisode qui a... Il a neigé quasiment de La Hague jusqu'au sud du Mortainais. J'avais 15 cm de neige au même moment où il y en avait peut-être 30 ou 35 dans le Mortainais. Une chose est certaine, chaque année, il y a un document de viabilité hivernale sur lequel les agences et les centres d'entretien routier appliquent en priorité un certain nombre de pratiques. Vous comprenez bien que la première priorité est encore une fois d'assurer la sécurité sur des axes structurants, très roulants, sur lesquels on sait qu'il va y avoir beaucoup de véhicules, voire des poids lourds. La plupart du temps, quand il arrive ce genre de choses, la préfecture arrête ou fait le nécessaire pour empêcher la circulation des poids lourds, mais aujourd'hui, la viabilité hivernale est construite pour prendre en compte le réseau prioritaire qui définit partout un tableau avec l'ensemble des RD, et ensuite, le réseau secondaire. Aujourd'hui, quand avec Waze, les gens voient que ça ne roule pas sur les réseaux prioritaires, les gens prennent les réseaux secondaires. C'est pire. Il y a plus d'arbres, il y a plus de haies. Il y fait beaucoup plus froid. Si en plus de ça, on se retrouve dans des endroits qui sont un peu en altitude par rapport à d'autres comme le Mortainais, les circonstances sont un peu différentes. Tout ce travail consiste à standardiser nos pratiques et consiste évidemment en parallèle à faire en sorte de prendre en compte toutes les spécificités de notre département qui nécessitent peut-être de voir des pratiques que l'on appliquera de manière standard sur l'ensemble de la Manche, voire être un petit peu upgradées parce que le risque de blocage hivernal ou même à certains endroits... Aujourd'hui, c'est un peu compliqué, avec le réchauffement climatique, ça peut changer, mais on sait déjà que sur certains endroits, par défaut, le fauchage est plus régulier, parce que globalement, la zone est plus humide. Donc, si Monsieur Cuillon* était là, il vous dirait qu'il y a des pratiques sur son réseau routier qui sont un peu différent que celle de Villedieu-les-Poêles. C'est le but. C'est de mettre sur le spécifique les bons moyens, les moyens justes, et de réduire effectivement sur du standard les moyens qui sont pour le coup peut-être un peu excessifs.

_ Bien. Je ne vois pas d'autre demande de parole. Je mets aux voix. Délibération adoptée à l'unanimité. Je vous en remercie. Il nous reste encore une petite phase d'atterrissement sur l'aéroport de Cherbourg Manche pour un bilan d'activité tout à fait positif. Je laisse le rapporteur, Axel, continuer.

_ Je vais faire court. Je veux pouvoir envoyer tout le monde déjeuner. La DSP que nous avons avec la société Edeis, vous la connaissez. Vous savez que la société doit exploiter les ouvrages, les terrains, les bâtiments, j'en passe et des meilleurs. Tout est bien précisé en termes de responsabilité en ce qui concerne la société dans le cadre de cette DSP. Nous les rencontrons régulièrement pour faire le point sur cette DSP. Sachez que cela se passe très bien. La société Edeis et l'ensemble des gens qui travaillent sur l'aéroport de Cherbourg et un certain nombre de managers, de leaders qui viennent régulièrement sur Cherbourg pour envisager à la fois l'évolution de l'aéroport de Cherbourg, mais aussi l'évolution dans le réseau qu'Edeis essaye de monter avec d'autres aéroports et d'autres activités. Dans ce cadre, par exemple, cette société a réalisé un certain nombre de travaux d'entretien et de maintenance, à la même aussi contribuée fortement à la rénovation d'un certain nombre de bureaux et de pièces proposés aux entreprises extérieures ou à toute autre collectivité pour pouvoir les utiliser. On parle de l'activité 2023. Nous aurons la chance l'année prochaine de présenter l'activité 2024 avec celle du 80e anniversaire du département qui est sur l'aéroport de Cherbourg, au vu du climat qui a été juste exceptionnel pour les parachutistes, ça a été très intense pour ceux qui y sont allés, ça a été un formidable moment. En 2023, l'activité constatée sur l'aéroport a augmenté après deux années de sortie deux crises sanitaires qui ont été un peu compliquées. L'aéroport a

enregistré 11 % de plus de mouvement et il a accueilli entre autres 9 vols charters à destination de divers pays d'Europe. Je vois encore de plus en plus de followeurs qui suivent le site Facebook de l'aéroport avec encore de plus en plus de gens qui découvrent que de Cherbourg, on peut partir en vacances à droite et à gauche. Donc, ça veut dire qu'il y a des besoins. En tout cas, ceux qui s'expriment, s'ils prennent des billets, il y aura de plus en plus de besoins. La bonne santé de la DSP, le bon fonctionnement et la bonne gestion de la société Edeis, sans aucune subvention d'équilibre, c'est important, verser par le département, par contre, à l'inverse, une redevance variable en fonction bilan financier de l'aéroport est due par le délégataire, Edeis, au département, et pour l'année 2023 cette redevance variable s'élève à 195 075 €. Elle est encore en hausse par rapport à l'année précédente. Donc c'est un bon partenariat. C'est un "good deal".

_ Il faut le souligner. Comme quoi il y a des DSP bénéfiques. C'est bien reçu. Qui plus est, donne satisfaction dans le fonctionnement même. Bien, ceci étant dit, s'il n'y a pas de demande de prise de parole... Oui. Il y en a une.

_ Merci. À la lecture de ce rapport dont nous prenons acte, permettez-nous d'avoir à ce point de vue qui se différencie de l'autosatisfaction dont fait preuve le délégataire de l'aéroport Cherbourg-Manche, la société Edeis. Si en pourcentage, cela semble avantageux, c'est incomplet à la lecture des chiffres. En effet, seuls neuf mouvements de vols charters représentent 39 % du nombre de passagers. Cette activité est donc insuffisante et pas à la hauteur des 180 000 habitants. Lorsque l'on sait qu'Edeis applique des taxes aéroportuaires régionales parmi les plus élevés de France, il ne faut pas s'étonner du désintérêt porté par les compagnies aériennes pour notre aéroport. En 2022, les acteurs des commémorations du D-Day s'étaient émus du montant de ces taxes. Avec ces redevances élevées, Edeis s'assure des revenus confortables sans se préoccuper du développement de la structure. À noter qu'en 2023, le concessionnaire a réalisé une opération de gratuité des taxes réalisées en faveur des visiteurs de la Cité de la mer. L'année même où, comme par hasard, Edeis répondait à un appel d'offres concernant la DSP de ceux-ci touristiques emblématique. Dès lors, nous inventons Edeis à revoir l'application des redevances aéroportuaires qui apparaissent comme un frein. Il nous apparaît indispensable qu'un effort soit porté par l'opérateur à l'évolution d'un outil qui va apparaître comme essentiel au développement du bassin cherbourgeois. Nous prenons acte de ce rapport comme indiqué précédemment.

_ Merci pour cette position. Il est évident que Cherbourg-Manche un aéroport très départemental, et il s'ajoute à une liste d'aéroports gérés par Edeis, et parmi les gestionnaires, Edeis donne satisfaction. Qu'on le veuille ou non, et ce sur nombre d'aéroports. Là où nous étions sur un gestionnaire précédent sur un déficit remarquable dans le mauvais sens du terme, nous sommes aujourd'hui dans un bénéfice remarquable. J'aspire comme vous, cher collègue, à une tarification qui soit raisonnable ou raisonnable, de façon à attirer le plus possible. Mais pour revenir aux vols charters qui sont des vols touristiques, qui sont destinés à des destinations de moyen-courrier, elles fonctionnent moins bien parce que je crois avoir entendu que ce sont les agences elles-mêmes qui se mettent en concurrence là où il y avait précédemment une certaine unité de façon à remplir ces vols convenablement, là, il y a eu une agence en l'occurrence qui a l'air de continuer dans cette direction pendant que les autres ont abandonné. Je sais que c'est quelque chose qui est latent, qui est bien présent à Cherbourg et qui mérite d'être traité, parce que ces agences de voyages devraient favoriser les charters. Je suis le premier tout à fait favorable à ce que les Manchois, pas seulement du Nord, mais aussi du centre et du sud, puissent avoir un aéroport convenable, parce que cet aéroport a toutes les qualités requises pour en faire un aéroport de dimension suffisante, d'autant plus

que la DSP Edeis joue le rôle, c'est-à-dire qu'ils ont réalisé un certain nombre de travaux assez importants. Donc ils remplissent parfaitement le contrat de leur engagement. Ça mérite d'être souligné. Donc, comme vous, j'espère aussi à ce que des acteurs locaux orientent suffisamment vers cet aéroport qui mérite d'autant plus qu'il a une longueur de piste rare, c'est la seule piste, je crois, de Normandie qui autorise des très gros porteurs. Donc, ce qui nous vaut de recevoir aussi en période de commémoration, nombre d'avions, et je pense que là, nous avons un résultat sur un exercice 2023 et nous aurons un exercice 2024 et qui sera là et qui sera encore amélioré du fait du 80e. Je m'en réjouis. Pour l'épisode en question de 2022, je crois qu'un certain nombre de ces personnes ont demandé l'exonération, et là, c'était tout à fait autre chose. Mais on peut tous vouloir un résultat raisonnable. Ces résultats sont convenables, nous pourrons arriver, j'espère, un jour l'autre. Toujours est-il que le résultat est au rendez-vous. Je laisse la note finale à Axel.

_ Juste pour dire effectivement que les articles de presse ou l'article de presse qui était paru en 2022 sur ces sujets dans le cadre des commémorations a fait l'objet d'un certain nombre de démentis par un certain nombre d'acteurs et qu'il n'y avait pas véritablement de problématiques particulières. Je voudrais aussi dire quelque part que la société a pris la gestion de cet aéroport dans le but qu'il y ait un maximum d'avions qui décollent et qui atterrissent, parce qu'à chaque fois, effectivement, ils gagnent de l'argent. C'est une société privée qui travaille pour nous dans le cadre d'une DSP. Je pense que même son à même de voir si, globalement, leurs taxes sont conformes par rapport à leurs engagements de développement économique de l'aéroport. Quelque part, nous n'y pouvons pas grand-chose. Il faut quand même savoir, c'est important, qu'une grosse activité en dehors des charters sur l'aéroport, c'est les aéro-clubs. Il y en avait un. Il y en a maintenant deux. Ça n'arrête pas de se développer. Croyez-moi, à chaque fois qu'ils décollent et qu'ils atterrissent, ils payent. Ils ont donc aussi intérêt à avoir de bons tarifs. Je les ai encore rencontrés il y a 15 jours-3 semaines. Globalement, ils ont un peu de mal, entre les deux nouveaux, à gérer leur activité parce que c'est deux clubs, mais ils sont demandeurs est contents. Donc on s'en réjouit. Forcément. À mon avis, il n'y a pas de polémique à faire.

_ J'ai bien noté, j'ai bien lu le rapport et j'ai bien vu que les aéro-clubs utilisaient l'outil. On était plutôt content. Je rappelle aussi que les vols charters, c'est ce qui est le plus rémunérateur pour le délégataire. Il me semble important de pouvoir le développer. Non pas développer de façon interne à la société Edeis, mais que la société puisse travailler aussi avec d'autres aéroports. Nous avons besoin de liaison avec les autres aéroports régionaux. Pour cela, il semble important d'avoir des taxes égales à ce qui se pratique sur les autres aéroports.

_ J'appelle de mes vœux que des liaisons existent... Nous l'avions évoqué, dans d'autres temps, le retour de liaison avec la région parisienne, Paris. Ce n'est pas si simple. Il y a des places dans le hub parisien qui ne sont pas évidentes à trouver. On ne peut aspirer à cela, bien évidemment. Bien, si vous voulez bien voter... Je n'imaginais pas que Dany soit défavorable aéroport à ce point. Merci pour cette unanimité. Je vous invite maintenant à vous déplacer vers les tables en vous précisant que nous pourrons lever un verre à l'anniversaire de Michel de Beaucoudrey. C'est aujourd'hui, effectivement. Et puis, pour ceux qui ne le sauraient pas encore, nous avons un Premier ministre ! En la personne de Monsieur Bayrou. Non ? Voilà. Bon appétit. On se retrouve à 15 heures.

_ Nous allons reprendre, il est 15h06. Nous allons voir le rapport 2.1 sur la politique sportive. Mais d'abord, un petit film qui dure 3 minutes. Je n'ai donné aucune consigne pour couper le

chauffage qu'on soit bien d'accord ! C'est un moyen d'accélération des votes, c'était pratiqué hier à Cherbourg.

_ Le maire n'arrive pas à gérer sa chaudière.

_ Le sport, il n'y a que ça de vrai. Comme le disent certains de nos électeurs, "Ça ne se voit pas." Adèle a la parole. Tu peux présenter.

_ Pour assurer une reprise en douceur, je vous propose de voir un petit résumé de ce que nous avons vécu ces derniers mois en images. Merci au service communication qui a réussi à retranscrire l'émotion que nous avons pu partager ce 31 mai, au travers de quelques images qui ne sont qu'un petit extrait de tout ce que nous avons pu vivre ce jour-là. Merci, vraiment ! L'objet de ce rapport, c'est de vous présenter le bilan de cette politique autour des Jeux olympiques et de vous proposer quelques perspectives. Le bilan, vous le savez, les Jeux olympiques ont parfois donné lieu à quelques débats dans cet hémicycle. On est tous d'accord sur la qualité des moments que nous avons pu partager et des dispositifs qui ont été mis en place. Je vais vous les résumer rapidement en 10 thématiques. On a commencé il y a 2 ans. Ça fait 2 ans qu'on se prépare. Avec le rassemblement Terre de Jeux des départements normands. C'était une spécificité, nos collégiens se sont rencontrés dans les 5 départements à tour de rôle. Dès septembre 2022, nous accueillons près de 600 collégiens qui ont pu découvrir le parasport et les sports adaptés. On a également eu l'événement à Granville, où Marie-Amélie le fur nous a fait le plaisir de sa présence. Elle a pu témoigner de ce que le sport peut apporter au-delà du handicap. Tous les détails vous sont donnés dans le rapport, mais ça a été sur ces 2 temps, des jeunes qui se sont retrouvés au-delà de leurs différences d'origine, de capacités sportives, de ville, de territoire, et le sport les a réunis dans une très belle ambiance. Et surtout, autour de valeurs qu'ils partagent tous, c'est un retour qu'on a eu des clubs. Ce sont des valeurs qui sont un peu plus respectées maintenant. Sur l'aspect culturel, nous avons proposé le spectacle "100 m papillon" que vous avez peut-être pu voir. Il permettait de découvrir la natation par une très belle production scénique. Il n'est pas dans le rapport, mais je l'associe à tout cela, le spectacle d'avenir qui évoquait la part du sport dans la démarche et le soutien que le sport appuie lui apporter. Nous avons aussi donné une teinte aux Jeux olympiques grâce à plusieurs dispositifs, notamment au niveau des vélos. Les EHPAD se sont mobilisés autour des olympiades ce qui a fait un rassemblement à Saint-Lô. Je peux vous assurer que le sport a vibré au pôle de Saint-Lô. Forcément, de façon incontournable, il y a eu le relais de la flamme qui a brillé le 31 mai, mais qu'on a allumée dès le début de la semaine. En parallèle, il y a eu une tournée "En route vers la flamme" et qui a animé tout le territoire autour de ces belles valeurs. 54 000 spectateurs dans les villes et une conclusion au Mont-Saint-Michel, même s'il n'a pas accueilli autant de monde que craint, mais c'était un temps d'échanges très constructifs pour les jeunes et les clubs. Sur les dispositifs, nous avions le club Manche qui rassemblait les sportifs et les volontaires et les bénévoles, le sport, c'est des performances, mais c'est aussi de l'organisation. Les bénévoles assurent la gestion de nos structures tout au long de l'année. Il faut leur rendre hommage, ce n'est pas toujours simple. Le label Terre de Jeux a été attribué à plusieurs villes, qui se sont retrouvées et qui ont contribué largement à la dynamique de ce relais de la flamme et de chacun des événements qui ont été organisés. Les semaines olympiques et paralympiques, ce sont des dates décrétées par l'État, mais elles ont mobilisé fortement les acteurs du sport. Enfin, notre CDJ, dont je vous parlerai tout à l'heure, qui a pu voir les jeunes de la commission sport et à venir se transformer en reporters car ils ont réalisé des capsules vidéo sur l'ensemble des événements sportifs et culturels en lien avec les jeux. J'essaie d'être rapide, mais ça a été 2 années très intenses. Je vais revenir sur le terme de valeurs, elles ont repris vie grâce au sport. Au niveau du budget,

qui je le sais, peut parfois vous inquiéter, il a été parfaitement respecté. Tout ce qui avait été voté, c'est-à-dire un montant global de 365 261,72 € duquel il fallait déduire le soutien du Mont-Saint-Michel pour le relais de la flamme, nous amène à un montant global qui a été intégralement consacré aux événements et aux mises en place de ces dispositifs. On pourrait s'arrêter là, on pourrait dire : "C'est bien, on a passé un bon moment", mais ce serait dommage. L'élan qui a été donné par la flamme et ses événements mérite qu'on le préserve et qu'on en tire un maximum d'énergie. C'est pour cela que je vous propose quelques pistes, qui n'aboutiront peut-être pas toutes, mais qui permettront de préserver cet héritage qui était tant souhaité par le comité d'organisation des Jeux olympiques et paralympique. Le président l'a évoqué tout à l'heure dans son propos introductif, l'idée pour le club Manche, c'est qu'il continue de vivre et de nous faire vibrer. Sans doute dans une mesure un peu moindre dans les 2 années à venir, avec un nombre de sportifs inférieurs, mais toujours avec cette réunion des sportifs et des volontaires pour porter le message du sport et porter ce témoignage de ce qu'ont pu apporter les Jeux olympiques, dans notre territoire et à l'extérieur. Je pense à ceux qui étaient à Paris, mais ceux qui ont pu se rendre à Châteauroux. La promotion du sport et du parasport renouvelle le principe du rassemblement Terre de Jeux en permettant un échange des collégiens et lycéens et pourquoi pas les primaires également. Maintenir la logique de la belle Terre de Jeux avec "sport Manche" avec cette idée d'un réseau d'acteurs performants dans ce partage des valeurs, toujours. En interaction avec le patrimoine et la culture, une fête du sport qui pourrait se tenir au Mont-Saint-Michel qui est très enclin à continuer de changer l'image du Mont-Saint-Michel qui n'est pas qu'un lieu patrimonial, c'est aussi un lieu de vie et de partage. L'élan qui s'est enclenché le 31 mai, on souhaite le voir continuer. C'est également un lieu dont les valeurs originelles peuvent tout à fait s'accorder avec le sport. Au niveau des seniors, le succès de nos olympiades peut donner des idées et maintenir cet élan depuis ce temps fort du mois d'avril, on a vu des séances d'escrime se décliner dans certaines maisons de retraite, du lancer de poids, adapté, qui permet à nos moins jeunes de continuer à bouger et avoir cette dynamique du sport également en établissement. Si c'est possible, continuer à teinter le dispositif l'ami des vélos de cette logique des jeux. J'en profite pour vous apprendre que 56 % de nos collégiens habitent à moins de 5 km de leur collège. Il serait bon que certains se déplacent en vélo pour gagner en autonomie et en mobilité. C'est aussi pour les aider à grandir. Justement, dans cette logique, le parcours sportif du collégien, on a un département exceptionnel entouré par la mer qui ne permet pas toujours à chaque jeune de connaître toutes les activités nautiques qui peuvent se pratiquer dans notre département. On peut surfer sur les vagues de la Manche. L'idée, c'est qu'au moins une fois au cours de leurs années collège il soit confronté à la mer et ces environnements. L'acquisition du savoir nageait, il est tout à fait pertinent qu'il sache tout ce que peut offrir la mer de la Manche. Le sport en entreprise, nous sommes, en tant que collectivité, employeurs. Nos équipes ont droit de savoir tout ce que le sport peut leur apporter de bon pour leur santé et leur bien-être. Ces actions se feront dans le respect du budget. Ce n'est pas parce que nous avons un Premier ministre que nous avons un budget, loin de là ! Ce qui est sûr, et c'est ce que j'ai eu l'occasion de dire à nos comités départementaux, c'est que la dynamique qui a été enclenchée par les Jeux olympiques peut nous amener à faire évoluer notre façon de travailler, à mutualiser les énergies pour les rendre plus efficientes au bénéfice de nos jeunes, des moins jeunes, de l'ensemble de la population, pour que le sport devienne un réflexe de vie et qu'on n'en perçoive tout l'intérêt. J'ai parlé de santé, de bien-être, mais également socialement et socialement. Voilà pour ce rapport ! Je vous invite à en prendre acte et à me poser toutes les questions que vous souhaitez.

_ Merci pour cette présentation. Est-ce que cette présentation appelle à une demande de parole ?

_ Je me félicite des pistes qui sont envisagées pour la suite des J.O. En particulier sur tout ce qui est, je trouve, à caractère "identité du département", l'initiation à la voile, aux sports de glisse, tout ce qui est maritime. On parle également de cheval dans le rapport. C'est très important que les collégiens puissent au moins découvrir. Ça pourrait répondre à certaines attentes. On sait qu'on manque 2 moniteurs de voile, on peut se dire que certains auront la possibilité de découvrir ces activités et ça pourrait résoudre ces problématiques. D'une manière générale, c'est très bien que l'on donne ces possibilités à l'ensemble de nos collégiens.

_ Merci. Oui ?

_ Je crois que c'est un des points que je n'ai pas forcément traduits, mais cette mobilisation des jeunes ne s'est pas faite uniquement avec la direction de la jeunesse, mais ça s'est fait avec l'ensemble des services du département, avec nos partenaires incontournables Attitude Manche, par exemple. L'idée, c'est vraiment que le sport devienne un vecteur de résolution de nos problèmes actuels. On n'est pas là pour financer des entraînements et des championnats uniquement. Il y a des valeurs et des vertus qui ont un impact social. En effet, on manque de moniteur, il y a dans le sport des perspectives d'emploi incroyable, des clubs qui n'arrivent pas à se développer car ils ne trouvent pas de moniteur, alors qu'il pourrait financer des postes. Il y a des perspectives de développement dans le sport. Grâce au jeu, sans doute, et à un certain duo de frères bien connus, une progression de plus de 25 % d'inscription dans le tennis de table, par exemple. Il y a également des perspectives d'emploi et de réussite économique par le sport.

_ Un petit mot pour féliciter Adèle, je trouve que ce qu'elle vient de dire sur les vertus du sport en tant que formation personnelle, mais aussi de formation quand on se confronte à autrui dans le sport d'équipe. C'est un antidote aux violences familiales. Je veux redire ce que Catherine a dit, il ne faut pas laisser retomber le soufflé que ce soit avec le sport comme le cheval, la glisse... Je vous invite à Souville où nous avons des plages et des vagues d'une blancheur inouïe semblables à celle de l'Australie.

_ Nous avons bien enregistré cette information. J'en ai parlé ce matin, je ne vais pas m'éterniser, c'est vrai que mettre à profit cette période sportive et ultra sportive des Jeux olympiques, quelque part, il faut surfer sur la vague, si je peux dire, et profiter de cet engouement pour le porter encore plus loin et montrer comment on peut porter des valeurs. Les valeurs sont culturelles, sportives... Nous devons maintenir le club Manche pour qu'il soit une articulation de ces clubs qui sont un peu en perdition car il ne trouve pas le moniteur ou le professeur dont ils ont besoin. Il faut que le club soit un relais pour coordonner et orienter. Voilà. On égrène ras peut-être un petit peu. Au niveau de club Manche, ce serait peut-être bien de faire un bilan épisodique pour voir comment ils travaillent. Je crois beaucoup à cette formule.

_ Un petit clin d'œil particulier à notre coordinateur des Jeux olympiques qui va bientôt quitter son poste, Maxime Gaulier, il connaît bien l'ambiance des Jeux olympiques, mais il nous a permis d'écouter avec beaucoup de saveur. Merci à lui et à toutes les énergies qu'il a su insuffler.

_ Je ne vois pas de demande de prise de parole. Je vais mettre aux voix.
Je me disais qu'il ne pouvait pas être à ce point contre le sport, quand même ! Nous y sommes tous favorables. Très bien. Adopté à l'unanimité. Je vous en remercie. Nous passons au rapport

suivant qui est relatif aux sports de haut niveau et au dispositif de soutien aux athlètes. Avec une modification des critères d'éligibilité. Adèle Hommet a encore la parole.

_ Merci à chacun de vous pour le vote précédent. Dispositif de soutien qui existe depuis 2014 et que nous souhaitons faire évoluer un petit peu dans ses critères de calcul. Un dispositif de soutien aux athlètes de haut niveau pour les encourager, pour ceux qui le peuvent, à continuer et à tenter une carrière dans le sport. Jusqu'à maintenant, nous avions un critère qui écartait tous les sportifs dont les revenus dépassaient un certain seuil. Ce que l'on vous propose, c'est de recentrer cette aide sur l'aspect sportif en maintenant une part sociale. C'est-à-dire que l'on formalise également de manière plus ferme quelques logiques. Les critères d'éligibilité sont au nombre de deux. Il faut impérativement être inscrit sur une des quatre listes ministérielles qui paraissent en début d'année qui sont soient sportifs de haut niveau, collectifs nationaux, espoirs ou juges arbitres nationaux. C'est le premier critère. Le deuxième, c'est d'être licencié dans un club de mon choix depuis au moins deux saisons. C'est-à-dire entamer sa troisième saison dans la Manche, ou avoir été formé dans un club manchois pendant au moins trois saisons et n'être parti que depuis moins de trois ans. Depuis trois saisons maximum. Donc, cette part sport serait... Vous avez le plafond qui est proposé. Cette part sport serait pour les sportifs de haut niveau, ceux qui sont qualifiés pour les Jeux Olympiques et Paralympiques, c'est-à-dire l'année olympique, 4500 €, pour ceux qui concourent dans les championnats mondiaux, 2500 €, dans les championnats européens ou nationaux, 1500 €. Pour les collectifs nationaux, que le niveau soit mondial, européen ou national, 1200 €. Pour les espoirs et les juges arbitres, une enveloppe de 400 € à laquelle viendrait se conjuguer un plafond que l'on a appelé Part sociale dont vous avez le barème juste au-dessus, qui pourrait être pour les sportifs de haut niveau de 500 €, pour collectifs nationaux 300 €, et pour les espoirs et les juges arbitres, 200 €. Cette aide se fait dans une enveloppe fermée et j'ai entendu les craintes qui légitimement expriment une possible dispersion des aides qui arriveraient à ce que l'on appelle de façon assez commune du saupoudrage. C'est ça pour que je soulignais que l'aide est validée par le groupe de travail Jeunesse et sport, après avis des comités départementaux qui sont le premier rempart et qui orientent l'aide vers les sportifs qui peuvent en avoir besoin. Nous avons cet œil professionnel des comités qui transmettent l'information du dispositif, et on a ce deuxième volet qui donne son avis définitif sur l'attribution ou non de l'aide. C'était un avis favorable du groupe de travail et un avis favorable avec abstention, deux abstentions en commission affaires générales... Non, deux abstentions pour la mission d'appui au territoire et une pour la commission affaires générales.

_ Adèle a évoqué un petit peu nos craintes. Je vais revenir dessus. Je souhaitais attirer votre attention sur l'évolution du dispositif d'aide aux athlètes de haut niveau dans notre département. Il propose des changements dans les critères d'éligibilité les modalités de calcul des subventions. Si l'on est tout à fait favorables à soutenir les sportifs de haut niveau, de mieux encadrer cette aide, nous constatons des changements qui soulèvent des remarques. Tant en termes de financement que de critères d'éligibilité. Cela mérite d'être souligné, puisque nous avons comme ce calendrier de mise en œuvre, puisque ce dispositif est voté plutôt au mois de juillet, en commission permanente de juillet pour soutenir les athlètes de 2024. Pour rappel, l'ancien dispositif prenait en compte les critères le revenu, la performance sportive et seuls 36 athlètes étaient bénéficiaires l'an passé pour 45 000 €. Le nouveau dispositif, il n'y a globalement plus de critères de revenus. Les critères de performance sportive sont privilégiés. Une petite part est associée aux revenus et elle est attribuée à un montant très faible allant de 200 € pour les espoirs à 500 € pour les participants aux Jeux

Olympiques et Paralympiques. Cette somme symbolique ne permettrait pas de réduire réellement les inégalités d'accès au sport de haut niveau. Enfin, l'enveloppe reste identique, la somme revenant à chaque sportif pourrait être réduite, puisque ce dispositif permettrait à un plus grand nombre d'athlètes de bénéficier d'une aide. C'est donc dommage. Le montant global alloué au dispositif restant inchangé, même si on connaît le contexte actuel qui oblige à rester prudent, ce plafond demeure insuffisant face aux besoins réels des sportifs de haut niveau. Si nous voulons aider nos athlètes à poursuivre leur carrière au plus haut niveau, puisque cette subvention, si on laisse divise par 36 athlètes comme l'an passé, cela fait une moyenne de 1250 € par an. Or, comme j'ai pu le lire cette semaine, dans un article de presse, il est expliqué que des moyens d'aider les athlètes de haut niveau étaient cherchés pour les garder dans les clubs, puisqu'entre les déplacements, les équipements, les soins et les stages, cela exige des investissements conséquents. En conclusion, il est essentiel de continuer à adapter le dispositif d'aide aux athlètes pour répondre aux évolutions du sport de haut niveau et aux besoins des athlètes. Nous abstiendrons pour ce dispositif, mais bien évidemment, nous sommes favorables à soutenir les athlètes de haut niveau revoir peut-être un dispositif plus adapté. Merci.

_ Au niveau du calendrier, les listes ministérielles sortent en janvier. C'est pour cela qu'on présente ce rapport aujourd'hui. Il s'agit de proposer dès les sorties des listes aux comités départementaux. Et concernant les remarques, nous avons déjà pu en échanger. Je les entends. Forcément, c'est une aide sportive. Une aide sportive avant d'être une aide sociale. C'est une proposition. J'entends la difficulté d'accès pour certains, n'oublions pas que notamment les athlètes que tu évoquais ont pu être soutenus par le Club Manche. Ils sont souvent assistés par Attitude Manche dans leur démarche de recherche de partenariat de sponsor et on est que sur un aspect de ce que le département peut apporter. Il y a forcément la partie sonnante et trébuchante des fonds qui peuvent être mis à disposition par cette enveloppe, mais il y a aussi tout l'accompagnement qui est proposé à côté. Je prends acte de l'abstention.

_ Et puis nous pourrons évaluer les petites choses qu'il y aurait à corriger le cas échéant.

_ Ce qu'il faut savoir, c'est que sur les 44 dossiers de demandes déposées en 2024, tu l'as dit, 36 ont reçu un avis favorable cette année. Ils auraient été plus nombreux avec ce nouveau dispositif. Certes, l'enveloppe aurait été la même, mais on aurait aidé plus de monde.

_ Très bien. S'il n'y a pas de demande de prise de parole, je vous invite à voter. C'est une erreur de bouton. La délibération est adoptée à l'unanimité. Je vous en remercie. Nous allons passer maintenant au rapport suivant. Il concerne l'attractivité et le numérique. C'est Catherine Brunaud-Rhyn qui a la parole autour du premier rapport. Autour du rapport 4-1 concernant la création tant entendue de l'agenda.

_ Merci, Monsieur le Président. Marie-Pierre Fauvel, si c'est possible, doit nous quitter et pourrait passer son rapport d'abord. Si on peut commencer par le dernier rapport ?

_ C'est bon.

_ Merci. Chers collègues, effectivement, mon rapport... C'est pour vous présenter le Projet de mandature 2022-2028 pour la politique départementale de lutte contre la fracture numérique. La politique départementale de lutte contre la fracture numérique est un vrai sujet. Non seulement c'est une priorité, mais aussi une nécessité pour assurer l'inclusion et l'autonomie de la population de notre département pour leurs différentes démarches. Je vous rappelle le contexte. Comme nous le savons, le numérique est devenu un élément incontournable de notre quotidien, de plus en plus de démarches administratives doivent se faire d'une manière dématérialisée et il est connu que 50 % des Français éprouvent des

difficultés d'utilisation, pas seulement des personnes âgées, mais aussi de plus jeunes générations. Nous avons donc un rôle essentiel pour accompagner nos concitoyens. Je rappelle que nous avons validé en 2022 que dans les grandes orientations de notre mandature nous avions l'ambition de reprendre un temps d'avance sur le numérique en recrutant des conseillers numériques pour faire un travail "d'aller vers" en mettant en place des permanences sur l'ensemble de notre territoire du département. Nous avons d'ailleurs 50 permanences qui ont été mises en place. Je tiens à préciser que des rendez-vous peuvent également être pris au domicile des habitants, lorsque le déplacement ne peut pas se faire. Les conseillers numériques peuvent aller chez l'habitant. Les actions proposées s'inscrivent également dans le cadre de la feuille de route France numérique ensemble en cours de finalisation. Plusieurs initiatives ont été mises en place et continuent de se développer, notamment avec le développement des Manche Services qui viennent en complémentarité des France Services pour apporter des réponses de premier niveau auprès de la population et du réseau des territoires. Des prêts de différents matériels sont également mis à disposition des lieux de médiation numérique. Pour consolider le soutien à la médiation numérique, le dispositif des pass numérique doit être renouvelé et un appel à projets sera mis en place pour soutenir des actions innovantes et inclusives courant 2025. Un appel à projets qui sera soutenu financièrement par l'ANCT et qui vous sera présenté lors d'une prochaine commission permanente. Pour renforcer nos démarches, nous avons structuré un fonds pour l'inclusion numérique de plus de 70 000 € grâce à des partenaires locaux comme la CPAM, la CAF, la MSA et le CCAS de Coutances. Il est proposé de continuer de nous accompagner avec une participation de 50 000 € afin de soutenir notre action de médiation et d'inclusion numérique pour deux ans. Grâce à ces différentes actions et accompagnements, le département pourra soutenir ces différentes actions en faveur d'une médiation numérique inclusive et innovante. Les moyens mobilisés permettent de consacrer une enveloppe spécifique à plus de 120 000 € par an pour les années à venir pour la lutte contre la fracture numérique. Ces actions permettent de faire de la Manche un territoire où le numérique est un levier d'inclusion et de progrès pour tous. Au regard de tous ces éléments, chers collègues, je vous invite à délibérer pour adopter le nouveau dispositif Pass numérique en annexe 1 et d'autoriser notre président à signer les différentes conventions, tout d'abord entre le département et des lieux où les médiations numériques se trouvent, annexe 2, entre le département et les contributeurs de fonds pour l'inclusion numérique à l'annexe 3, et entre le département et l'ANCT pour une durée de deux ans en annexe 4. Je tiens à préciser qu'un avis favorable a été obtenu en commission d'attractivité numérique et affaires générales.

_ Merci. Y a-t-il des demandes d'intervention à ce niveau ? Je n'en vois pas. Je propose de voter. Délibération adoptée à l'unanimité. Je vous en remercie. Nous passons au rapport 4-1 relatif à l'action culturelle et l'agenda culturel. Ça y est, ça approche ! Nous sommes quasiment prêts. Je vais laisser Catherine Brunaud-Rhyn nous présenter cela.

_ Merci. Donc, effectivement, cet agenda tant attendu, à la fois par les habitants, mais aussi par les acteurs de la culture, puisque nous avions fait le constat qu'il y avait une offre très riche, un foisonnement qui devait être organisé et structuré. Nous devions travailler sur le faire savoir des actions conduites dans notre département, à la fois en régie directe par la collectivité. On pense bien sûr à tout le programme d'animation des sites et musées départementaux, la programmation des festivals Les Traversées Tatihou, mais aussi le festival de Contes et histoires d'en découdre, le dispositif Villes en scène, etc. Mais aussi les actions qui sont portées par les associations culturelles elles-mêmes. Toutes les actions que vous trouvez dans les médiathèques, les établissements d'enseignement artistique, etc. etc. L'idée

était de rassembler sur une plate-forme numérique la plus large gamme possible d'activités culturelles et artistiques pour permettre aussi d'affirmer plus fortement la politique culturelle du département, aussi bien quand elle est conduite en régie que quand elle est sous forme de soutien aux acteurs. Cette action était inscrite et est inscrite dans notre projet de mandature. Donc cet agenda culturel verra sa concrétisation avec la mise en ligne début 2025. Donc, je dois saluer le travail qui a été fait en transversalité par les différentes directions. Nous sommes partis d'une page blanche. La direction de l'informatique, la direction de la communication, la direction de la culture et l'agence de votre activité Attitude Manche en collaborait. En fait, nous avons décidé de prendre appui sur un outil qui était facilement mobilisable et sans coûts de développement. Cet outil est en ligne sur le site Attitude Manche. Il est accessible et sera accessible via une stratégie de liens avec manche.fr, et il y aura un traitement éditorial sur le site de manche.fr. Cette plate-forme présente l'avantage d'être collaborative. Donc, les données sont et seront actualisées par les offices de tourisme, par les équipes des sites et musées, et puis il y aura aussi, dans chaque service, une personne qui sera dédiée pour nourrir la plate-forme après un petit programme de formation. Cela va permettre de pouvoir élargir l'ensemble des offres, et les offices de tourisme aussi seront appelés à apporter leur contribution plus largement. Huit grandes catégories ont été choisies comme portes d'entrée. Expositions, spectacles, cirque, contes, musique, théâtre et danse, les festivals, patrimoine, histoire, rencontres et pratiques artistiques, familles et enfants, sorties nature. Cela permettra aussi de mettre la programmation de nos ENS. Cette plate-forme fera l'objet d'une valorisation au travers d'une campagne de communication. J'ajouterais, ce n'est pas dans le rapport, mais nous aurons la possibilité d'entrer dans l'agenda ou par les thématiques que j'ai évoquée ou par la date, et il y aura aussi une géolocalisation. C'est-à-dire : "À l'endroit où je me trouve, qu'est-ce que je peux faire ce soir, ce week-end ?" Voilà. Un dispositif qui est très attendu, comme je le disais. Je vous invite à délibérer et à approuver sa mise en œuvre des 2025 pour cet agenda culturel qui est inscrit dans le projet de mandature.

_ Merci pour cette présentation. Je ne sais pas s'il y a des demandes de prise de parole ? D'accord. Bien. Je propose de mettre aux voix. Délibération adoptée à l'unanimité. Je vous remercie. Merci à tous ceux qui ont œuvré sur ce projet et qui trouve sa finalité. Je suis sûr qu'il sera très utilisé. Je me réjouis qu'en plus du domaine culturel, il y a l'espace culturel qui prend sa place au sein du dispositif. Je m'en réjouis ! Ensuite, le rapport 4-2 qui est relatif au dispositif Villes en scène et à la 30e édition du festival Les Traversées Tatihou. Deux actions bien connues pour le département. Elles remportent un certain succès et il faut être totalement satisfait de cette réussite commune. Je pense aux deux. Villes en scène est maintenant plébiscité par des collectivités petites et moyennes, et aussi, cette année particulièrement riche, où nous avons eu une fréquentation hors pair ! Je laisse Catherine développer cela.

_ Deux dispositifs vraiment emblématiques de nos territoires et de notre politique culturelle. Tout d'abord, le dispositif Villes en scène qui a été créé en 1997. Il a 27 ans d'existence. Il permet de programmer des programmes au plus près des habitants. Aujourd'hui, nous avons 19 partenaires, 13 communes. Trois communautés de communes, une communauté d'agglomération, deux associations. Cela correspond à 26 lieux de diffusions qui sont répartis sur l'ensemble du territoire départemental et qui correspondent à 79 dates proposées dans la saison culturelle. Le budget alloué en 2024 est 285 285 €. 69 725 pour le fonctionnement. C'est-à-dire les rémunérations des intermittents du spectacle, les actions de médiation, location de matériel, etc. Et 116 000 € d'aide aux déficits qui sont octroyés aux partenaires locaux. Je rappelle que cette aide est modulée en fonction du choix et de la prise de risque de

nos partenaires. Ça les encourage par exemple à programmer un spectacle de danse contemporaine qui sera peut-être un peu plus difficile à mobiliser des spectateurs qu'un spectacle musical. Ce dispositif est en cours d'évaluation. Dès octobre, nous avons lancé une analyse au regard des droits culturels. Une analyse en interne avec des consultations publiques auprès des habitants, des ateliers participatifs, des questionnaires adressés aux programmateurs professionnels de la Manche, deux forums, des ateliers de restitution, etc. Et donc, cette évaluation vient conforter le dispositif qui est vraiment plébiscité à la fois par les partenaires et par les habitants du département. Donc, nous avons des enjeux qui ont été partagés avec les partenaires, co-construit et nous allons améliorer les liens avec les publics, renforcer la communication, conforter le bénévolat, favoriser l'interconnaissance. Ces objectifs seront bien sûr à chaque fois... Ils prendront en compte la transition écologique est une question qui est traitée transversalement. Voilà pour le premier dispositif. Le deuxième, ce sont Les Traversées Tatihou. Elles ont été créées en août 1994. C'est un événement original, complémentaire à la découverte du patrimoine qui est proposé sur l'île Tatihou et qui permet d'orienter la notoriété du site en valorisant les musiques traditionnelles du monde, et ceci au fur et mesure des années qui s'est étendu à la fois en irriguant le territoire du Val de Saire, mais aussi plus largement celui du Cotentin, puisque nous avons aujourd'hui 32 lieux qui reçoivent le festival. C'est un festival qui est aussi marqué par l'implication des habitants. Les habitants de la Manche. Cela a été renforcé encore pour cet anniversaire. Avec tout le travail qui est fait en amont de la grande traversée, puisque vous avez des ateliers de fabrication pour les bannières, les étendards, les costumes, etc. Cette traversée d'ouverture est très populaire. Une attention particulière est portée vers nos aînés. Vous avez aussi des spectacles ou des animations dans les six EHPAD et foyers de logement du Val de Saire, avec des rencontres musicales. Et puis, la création de chorégraphie qui a été réalisée avec 30 habitants du territoire. Ils ont travaillé tout au long d'une année. C'est organisé bien en amont avec le centre chorégraphique de Caen. Plusieurs chorales aussi du territoire qui ont participé. Le bagad de Saint-Lô, sans oublier les 120 bénévoles qui viennent renforcer l'action du festival et sans qui rien ne serait possible. Sur les chiffres et les retombées de la dernière édition, ça a été six jours de festival, 43 concerts, 12 stages de pratique artistique, du chant, de la polyphonie, du beat box, des danses, etc. Deux représentations de la création chorégraphique participative. Une randonnée à vélo, beaucoup d'animation. Le budget total de l'émission 24 représente 219 000, de part artistique, 50 000 de dépenses de communication, 180 500 de dépenses techniques, la part totale des recettes est de 250 454, 177 064 de recettes de billetterie, et de merchandising. Et 73 400 de recettes privées et publiques puisque vous le savez, nous avons à la fois la participation des collectivités locales, de la SACEM et du centre national de musique, mais aussi du mécénat. C'est un mécénat qui s'est élargi cette année. Le reste à charge pour la collectivité s'élève à 262 545 €. Il n'y a eu plus de 1886 billets émis, cela représente 11 800 festivaliers. Selon le ratio admis pour les festivals, cela représenterait au minimum 3 millions de dépenses induites sur la zone. C'est la dépense sur le territoire. Grâce au concours de l'agence d'attractivité Attitude Manche, une étude de fréquentation du festival a été réalisée. C'est le flux de vision tourisme avec les téléphones portables de la société Orange. La manifestation apporte plus de 14 % de fréquentation sur la zone avec un taux de remplissage de 87 %. 70 % des festivaliers sont originaires du quart nord-ouest de la France. 50 % viennent de la Manche. 17 % viennent de la Normandie et 28 % des autres régions. Sur le plan médiatique, ce sont 234 articles, annonces et reportages qui ont été réalisés. C'est une progression de 39 % par rapport à l'année précédente. Un impact éditorial qui est l'équivalent financier de 3 millions d'euros d'achat d'espaces. Si nous avions dû acheter

ces espaces, voilà ce que cela nous aurait coûté. Et puis il y a une enquête de satisfaction qui est en cours et qui, pour le moment en tout cas, vient confirmer l'attachement, le soutien et la reconnaissance de la manifestation dans le paysage de la Manche. Voilà nos actions culturelles emblématiques du département qui illustrent notre politique culturelle que nous voulons ambitieuse, structurante et qui contribuent à la diversité, à la vitalité culturelle et à l'attractivité. Et bien sûr, une politique partagée avec les habitants, qui insiste sur la coopération entre tous les niveaux de connectivité. Donc, si vous en êtes d'accord, on vous demande d'approuver les bilans de ces deux dispositifs, de poursuivre l'évaluation de la politique Villes en scène pour revoir les modalités d'action des partenariats au regard des conclusions de l'évaluation et de reconduire le festival des Traversées Tatihou sur 2025 sous réserve que les crédits soient alloués au budget. C'est un avis favorable des deux commissions.

_ Merci. Est-ce que ce rapport très positif amène des interventions ? Non ? Il est tellement positif que je peux passer au vote ? Alors, allons-y ! La délibération est adoptée à l'unanimité. Je vous remercie pour cette unanimité autour de ces deux projets culturels remarquables. Et nous passons sans transition à la présentation du rapport relatif au 80e anniversaire du débarquement et de la libération de l'Europe. C'est un bilan de l'action du département. Je laisse la parole à Catherine Brunaud-Rhyn.

_ Il me semblait que l'on commençait par un petit film. C'est bien cela ?

_ Voilà pour ce petit film, cette vidéo qui a été réalisée par la direction de la communication interne. Je crois qu'on peut les féliciter. Ça retrace à la fois l'éventail de toutes les propositions, et puis cela nous replonge dans les émotions que nous avons vécues à certains moments très forts de ces différentes propositions. Je vous rappelle que le budget qui était prévu et encadré a été respecté. C'était 1 million d'euros sur 2023 et 2024 si on ajoute le financement des opérations qui ont été portées par la communication, les sites et musées, les archives et le cabinet, on arrive à 1,2 million. Nous avions choisi tous ensemble de commencer dès 2023 avec des appels à projets qui ont vraiment rencontré un énorme succès, en particulier vers le public scolaire. On pense bien sûr au concours de dessin. Il y a eu 120 dessins et toutes les actions qui ont été orientées vers la jeunesse, à la batterie d'Azeville avec le break dance, la fresque, la représentation pour les collégiens de la pièce sélectionnée avec Amir Haddad qui était dans le rôle du nageur Alfred Nakache, mais aussi les 550 élèves du collège Malraux à Granville, 32 collèges, 24 publics et huit privés ont répondu. Ils étaient 17 en 2019. Cet appel à projets, ils ont bénéficié d'aide pour un montant de 51 581 €. Ce sont à peu près 3700 élèves qui ont été impliqués dans cette action. Mais aussi, tout ce qui s'est fait envers les collectivités et les associations. Nous avons eu 180 dossiers instruits, 124 ont été financés pour un total de 376 205. Là, nous avons soutenu des expositions, des cérémonies, des concerts, des reconstitutions, des restaurations, des conférences, etc. Une communication départementale aussi très forte. 325 demandes ont été traitées pour 267 communes. 44 km de guirlandes ont été distribués. La direction de la communication a largement mobilisé les réseaux sociaux. Il y a eu un supplément dans le Manche Mag. 280 000 exemplaires vendus. Mais aussi le magazine Calypso. Donc, sur l'espace 80e sur manche.fr, c'est un espace qui a été vu 21 400 fois. Et sur l'ensemble des publications de réseaux sociaux et Web du département, c'est plus de 590 000 vues de comptabiliser. Il y a eu aussi l'application téléchargée plus de 20 000 fois en quelques jours. Et les actions de communication et de dotation représentent un budget de 288 971 €. Et puis, le département en tant qu'acteur, puisque notre collectivité a été dans la promotion d'événements des concerts, des expositions, des hommages, des animations pour les jeunes, des conférences, des temps d'ouvrage. Il y a eu la création du livre qui a été prioritairement

adressé à la jeunesse. 28 000 exemplaires ont été distribués à tous les collégiens de la Manche. Les magnifiques son et lumière projetés sur les façades de la Maison du département. Au total, 13 000 spectateurs et 9 représentations qui ont eu lieu. Et puis l'accueil est très émouvant dans la cour du département des héros, les sept vétérans, mais aussi de l'orchestre de Baden-Baden avec 250 choristes. Près de 600 spectateurs qui ont assisté à cela avec une standing ovation au moment de l'immeuble. Donc, un territoire qui a été complètement irrigué. Tout le territoire s'est mis au diapason pour commémorer la liberté retrouvée. Vous avez dans le petit bilan qui vous a été remis sur table à la fois la carte avec toutes les actions qui ont été menées et soutenues dans les différentes communes du territoire. Vous avez aussi la liste est en dernière page, vous avez la répartition des collèges qui ont répondu à l'appel à projets. Vous verrez que c'est une belle répartition sur l'ensemble du territoire. Vous avez évoqué tout à l'heure, Président, votre demande écrite que vous aviez faite à l'Élysée pour avoir une cérémonie d'envergure nationale et internationale. Eh bien, nous avons eu de cérémonie nationale. Le président de la République qui est venu à Cherbourg pour une cérémonie militaire le 7 juin, et puis la cérémonie du 5 juin à Saint-Lô pour le vibrant hommage solennel aux victimes civiles. Nous avons accompagné l'organisation de cette cérémonie à hauteur de 29 000 €. Et puis nous avons eu l'honneur d'accueillir aussi Sa Majesté le roi du Danemark pour la cérémonie d'hommage au rôle des soldats danois dans le rôle du département. Et des retombées économiques évidentes. Entre le premier le 9 juin, la Manche a plus que triplé la fréquentation des musées, et des structures d'hébergement exposé. 2,35 millions de visites dans la Manche ont été enregistrées et plus de 1 million dans la Baie du Cotentin. On vous invite à délibérer, à prendre acte du bilan des commémorations. J'en profite aussi pour remercier la cellule 80e qui était pilotée par Thierry Motte et qui a vraiment eu une équipe de choc, parce que l'inscription des dossiers était vraiment c'est un rythme très soutenu. Ils ont été très efficaces. Je ne sais pas, je sais que Camille et Constantin nous suivent en direct, mais je ne sais pas s'ils sont toujours avec nous. S'ils nous écoutent, en tout cas, je voulais les remercier, ainsi que toute équipe. C'est un avis favorable des deux commissions.

_ Merci pour cette présentation. À noter que les dessins circulent toujours. Ils sont allés du côté des îles anglo-normandes. Ils ont voyagé. Ils ont un certain succès, je peux vous le dire. "Léo", par ailleurs, l'ouvrage a été véritablement un succès à l'intérieur des collèges, et il a été largement diffusé. 30 000 éditions. Il a été fait à un prix très compétitif. Il a été distribué abondamment dans les collèges. Ça a très bien fonctionné. Les parents eux-mêmes, voire les grands-parents, ont voulu "Léo en 1944". Je remercie aussi les auteurs, que ce soient les textes et les dessins qui ont particulièrement bien illustré quelque chose comme ça. Ça prend toute sa dimension ici. Il y a un lectorat qui a été posé autour de cet ouvrage.

_ Une énorme implication à tout niveau avec déjà cette volonté de transmission et je rappelle qu'il y a eu, au mois de septembre, aux archives départementales, une journée de travail et d'études pour déjà penser à la suite. Après le 80e, comment allons-nous continuer à célébrer ce débarquement, en sachant que la disparition des vétérans va changer beaucoup de choses. On est déjà en projection sur le centième. Et vous dire aussi que nous faisons un bilan des commémorations, mais on a pas terminé partout. Les îles anglo-normandes ont été libérées plus tard. Elles vont célébrer dans quelques semaines à la libération.

_ Cela a été confirmé lors du dernier sommet, il aura la cérémonie avec un événement par île auquel nous serons conviés vraisemblablement, de façon à pouvoir continuer. Ils ont été ravis d'être invités à notre cérémonie. Ils ont apprécié notre prise en charge. Et en retour, ils nous convient aussi. Demain, c'est aussi dans les Ardennes que cela se passe pour la continuité de cette voie de la liberté et de cette cérémonie de libération qui se tiendra demain. Je ne sais

pas si certains veulent rebondir sur ce rapport ? Je ne pense pas. Donc je le mets aux voix. La délibération est adoptée à l'unanimité. Je vous remercie pour cette belle unanimité autour de cette réalisation d'exception. Nous allons passer au rapport suivant qui est le rapport 4-4, le bilan intermédiaire des projets des sites patrimoniaux et des musées gérés par le département. Catherine.

_ Cela concerne six sites qui sont gérés en direct par le département. La maison Jacques Prévert à La Hague, à Azeville, la ferme musée du Cotentin à Sainte-Mère-Église, l'abbaye, le musée de la céramique et le centre de création à Gérez, l'écomusée de la baie du Mont-Saint-Michel. Je ne vous détaille à l'évolution pour chaque site. Je vous laisse regarder et simplement vous rappeler que les grands axes étaient de renforcer la connaissance et la préservation du patrimoine bâti, mobilier et matériel, d'équilibrer la proximité et l'attractivité en matière de politique publique, de prendre davantage en compte les attentes des publics et les propositions culturelles. D'être mieux identifiés et rendus plus accessibles les contenus. Et d'adapter les projets et les moyens aux enjeux du développement durable. Une petite alerte en ce qui concerne les déserts des collections. Nous comptons des lieux de conservation. Nous menons une réflexion ce moment pour essayer de rationaliser la mission de conservation des collections des musées départementaux. Et puis, avec la direction du patrimoine départemental, il va être nécessaire de définir une programmation pluriannuelle pour assurer la préservation et la valorisation de notre patrimoine bâti, puisque sur l'ensemble de ces sites, il y a aussi de l'entretien. Simplement, mettre l'accent sur deux sites. Là où les programmes sont les plus avancés, l'abbaye de Hambye avec la requalification des espaces et des usages. Il y a un projet global de réaménagement qui est destiné à 1 500 000 €. Un comité de pilotage a été mis en place en 2023. Une étude a été réalisée en 2023-2024 pour le diagnostic de préconisation qui prend en compte le flux des visiteurs, les attentes, les contraintes liées au bâtiment, les besoins en matière d'aménagement paysager et d'accessibilité et de conservation des collections, les attentes en matière d'espace de médiation, d'exposition, de service et de travailler. Donc, il y a aussi sur 2026-2028, l'établissement de priorités dans les travaux suggérés avec la proposition d'un premier plan de financement avec un programme de travaux. Ça, c'est pour l'abbaye d'Hambye. Le deuxième site, là où il y a aussi un travail fait sur le nouveau parcours de visite, c'est l'écomusée de la baie Saint-Michel. Il a été acté en 2022 comme muséographique. Il y a d'abord un travail de diagnostic et de préconisations en 2025. Et bien sûr, une consultation en adéquation avec les attentes des habitants. Puis, la mise à jour du contenu de découverte en travaillant sur les relations terre et mer avec une vision qui était surtout pour valoriser la baie, mais une vision à 360 qui est une valorisation de la baie et de l'arrière-pays. Et puis, la mise en œuvre d'une étude de programmation avec des travaux menés en plusieurs étapes et un plan de financement qui sera défini de 2026 à 2029. Je suis allée à l'essentiel. Vous avez beaucoup plus de choses et de détails dans le rapport que je vous invite à lire. Donc, je vous invite à délibérer et approuver le bilan intermédiaire 2024 des projets de sites et des ajustements pour la seconde période 2025-2028. Et c'est un avis favorable des commissions.

_ Merci. S'il n'y a pas de demande de prise de parole, je vous propose de mettre aux voix. La délibération est adoptée à l'unanimité. Je vous remercie. Nous passons sans tarder au dernier rapport de cette commission qui est le bilan des dons d'œuvres patrimoniales. C'est Catherine qui a à nouveau la parole.

_ Merci. Vous savez que nous recevons régulièrement, de par des personnes privées ou des associations, des dons d'objets ou de documents. Bien sûr, ils ne sont acceptés que s'ils sont en cohérence avec les politiques d'acquisition définies pour chaque site et musées. Et s'ils

présentent de par leur particularité ou leur apport d'intérêt réel au niveau patrimonial historique pour le département. Les sites qui sont concernés sont la ferme musée du Cotentin, à Sainte-Mère-Église, le musée maritime de l'île Tatihou, la maison natale de Jean-François Villette, la Maison du département, la conservation des antiquités de la Manche. Je ne vais pas vous faire la liste de l'ensemble des dons d'œuvre. Vous verrez que c'est très divers. L'éventail est très large. Peut-être attirer votre attention sur deux éléments de ses collections. Nous avons le don d'un tableau en marqueterie de paille représentant Le Mont-Saint-Michel. En fait, c'est un tableau qui a été confectionné par les prisonniers lorsque le mont était une prison. C'est un témoignage d'un moment d'histoire du Mont-Saint-Michel. Et puis, aussi, le don d'une corbeille qui est produite en métal doré et qui a été s'est par la maison d'orfèvrerie Christophe qui va venir enrichir notre collection. Et il y a plein d'autres choses. Je vous engage là aussi à aller voir les propositions. J'ai oublié de vous dire que la valeur globale est estimée à 6135 €. Je vous invite à prendre acte. Avis favorable des commissions.

_ Somme toute assez modique, mais ce sont des dons qui sont acceptés. S'il n'y a pas de demande de prise de parole, je mets aux voix. Délibération acceptée et adoptée à l'unanimité. Je vous remercie. Nous passons au rapport hors-série rattaché aux affaires générales concernant le plan de transition écologique. Jacky Bouvet nous le présente.

_ Je vais vous faire une présentation synthétique d'un document de plus de 90 pages. Le rapport est présenté chaque année comme le prévoit la loi. On cherche à obtenir une réduction de 50 % des gaz à effet de serre à l'horizon 2030. Nos engagements européens et nationaux obligent à la réalisation d'un bilan de gaz à effet de serre ou bilan carbone. Le département de la Manche a réalisé ce bilan sur la base des émissions de l'année 2021. C'est aujourd'hui un nouveau jalon dans la construction de notre plan de transition qui est soumise à l'assemblée départementale. Les pistes d'actions proposées sont en fonction des sujets. Nous les prolongerons dans les plans d'action dès la prochaine mise à jour dans le rapport qui sera soumis à l'assemblée fin 2025. En l'état actuel, l'ensemble des actions permet une réduction des émissions de gaz à effet de serre de 17 % d'ici à 2030. L'idée, c'est de balayer en quelques diapositives le plan d'action. Un rappel sur les grandes orientations qui sont au nombre de 3 : Sobriété, adaptation et assurer les services rendus par le département, même si la façon de faire est différente. Première thématique, action sociale avec une réduction des consommations énergétiques des établissements. Formation des cuisiniers pour des plats végétariens dans les différentes structures. Et également une démarche agile et libre VAE pour rompre l'isolement des personnes grâce aux vélos à assistance électrique, c'est une des actions qui fêtent parti de ce dispositif. Concernant la diapositive suivante, il s'agit des contributions et subventions. Dans les histogrammes, la différence est plus ou moins affichée ou importante. 6 points qui sont affichés sur cette vignette. On exige un bilan pour les partenaires bénéficiant de plus de 80 000 € du département. Des incitations des acteurs de la filière équine. Réduire l'impact environnemental de l'habitat des Manchois. Cela existe déjà mais nous permet de réduire nos émissions de gaz à effet de serre. Rénovation du plan bocage pour la préservation des haies et leur préservation économique. En ce qui concerne le bâtiment, évidemment, la rénovation thermique du patrimoine de notre département, c'est un levier de réduction des émissions de gaz à effet de serre très important. L'amélioration du confort thermique à la végétalisation des abords des bâtiments. L'adaptation de notre patrimoine départemental au dérèglement climatique grâce à la végétalisation. La mise en place du label Port propre. L'élaboration d'une stratégie d'adaptation des infrastructures portuaires face au dérèglement climatique. Concernant les déplacements, véhicule thermique vers l'électrique. C'est en train de se mettre en place. L'achat de véhicules d'occasion qui

permet de diminuer les coûts et les impacts environnementaux. Un outil numérique pour une meilleure connaissance des habitudes de déplacement de nos agents. La requalification en bois vert. On en a parlé toute la journée. Le développement de mobilités durable. Le déplacement des collégiens grâce au vélo, c'a été évoqué. Favoriser les déplacements moins carbonés... Concernant les voiries, sujet qui a été évoqué dans la journée, l'utilisation des consommations énergétiques de nos tracteurs, la réduction de l'impact énergétique du fauchage. Achat de biocarburants. Entretien préventif pour diminuer l'impact de nos voiries. Préservation des ressources à ce recyclage des granulats issus de nos routes. Concernant la restauration et la gestion des bios déchets dans les collèges et bâtiments administratifs. Mise en place d'un outil de gestion des stocks permettant de calculer l'impact environnemental et la proposition d'au moins un plat végétarien dans chaque collège. En ce qui concerne les autres achats, mise en place de clauses environnementales dans les marchés. Ce sont des choses qui sont en train de se faire avec une progression que l'on voit à l'écran avec une poursuite du schéma de progression d'achat écologiquement responsable et le recours au mobilier issu du réemploi. Concernant le numérique, extinction des équipements numériques. Allongement de la durée de vie de nos équipements. Sensibilisation des achats au poids carbone. La réduction de la consommation énergétique grâce à la diminution de la luminosité de nos écrans. Ce sont de petite chose qui nous permet de faire des économies dans ce sens. Stockage qui a également un impact. Extinction des bornes Wi-Fi dans les collèges. Même s'il y a déjà eu un travail de fait, il y a encore une marge de progression. Réflexion quant à la mise en place d'un système de réparation des équipements informatiques. Culture et communication. Mise en place d'un de pilotage autour de la transition écologique. Recherche de moyens de communication et de support sobre en consommation d'énergie. Réduction des émissions liées au support de communication. Participation des acteurs culturels à l'élaboration d'une charte de transition écologique. Alimentation végétarienne. Alimentation électrique du festival dont Catherine nous a parlé tout à l'heure. Allongement de la durée de vie des connexions de la bibliothèque départementale. En actions transversales. Mise en place d'un centre de la transition écologique. Éducation au développement durable avec une base de prise de conscience pour les concitoyens. C'est un élément très important. Engagement du grand public dans la transition du littoral grâce à des expériences artistiques et sensibles. Il convient de dire que c'est l'engagement de tout ce qui va permettre de diminuer les émissions de gaz à effet de serre. Sur ce graphique, on retrouve en conclusion différents histogrammes et des thématiques indiqués sur cette diapositive. Voilà en quelques diapos. Ce premier plan de réduction de gaz à effet de serre est de 17 % à l'horizon 2030. Même si ça reste très loin. Il est nécessaire d'identifier de nouvelles actions. Ce sera largement défini dans le prochain plan de transition. Voici rapidement et synthétiquement le rapport qui est très important pour le département de la Manche.

_ La planète. Ce bilan de premier tiers de parcours nous amène à un taux de réduction de 17 %. L'objectif est de 50 %. On est bien conscient que l'objectif qui a été fixé à 50 % et un objectif symbolique pour montrer que nous pouvons un jour ou l'autre, divisé par 2 nos productions de gaz à effet de serre si nous jouons sur tous les plans. C'est un sujet très transversal et j'insiste là-dessus. Sur ce sujet transversal, si les services, l'administration ont travaillé sur le sujet, il faut que les élus travaillent aussi sur le sujet. Il me semble nécessaire et important que sur ce bilan et ses pistes d'actions qui sont présentées aujourd'hui, nous devions évoluer, compléter autant que possible ses actions. Et nous devons aussi prendre en compte un contexte budgétaire qui devient difficile. Sur ce qui avait pu être imaginé, il y a peu de temps, nous avons eu quelques bouleversements qui vont que nous devons vraiment nous

positionner à ce niveau et reprendre les évolutions et leurs conséquences. Il faut que l'on puisse travailler en amont, largement, au sein d'un groupe de travail, ça me semble essentiel. Parce qu'il faut du temps. Avant de la fin de l'année 2025, il faut que nous puissions travailler tout au long de l'année efficacement et que cette approche globale et transversale qui est là aujourd'hui trouve sa concrétisation dans la mise en place d'un groupe de travail. J'ai proposé que, puisque c'est la commission affaire générale qui a la main sur ce rapport, que ce soit la commission qui soit transposée sur ce groupe de travail. Nous avons les présidents des commissions qui seront réunies, évidemment. Mais il y aura aussi la conseillère départementale en charge de l'empreinte écologique et du bilan carbone de façon à ce qu'elle soit largement impliquée. Le moment est venu de le faire aujourd'hui. Je prends acte de la création de ce groupe de travail et je le présiderai. J'estime que c'est nécessaire. Autant que possible. Le vice-président pourra suppléer. Mais il est important que ce groupe nous conduise, fin 2025, à la réalisation du plan de transition écologique comme il est envisagé aujourd'hui. Les années à venir sont décisives. L'impact est de plus en plus lourd. S'il y a des contraintes budgétaires, il y a aussi des contraintes écologiques et environnementales. Le climat se dégrade, nous le savons, nous l'évoquions ce matin. Voilà ce qui nous est proposé aujourd'hui au travers de ce groupe de travail. Je remercie ceux qui nous ont présenté ce rapport. Est-ce que certains demandent la parole ? Oui, Emmanuelle ?

_ Merci, président. Merci pour ce travail et ce rapport très complet et honnête. Il est très intéressant. Et merci pour cette idée d'avoir créé ce groupe de travail transversal. Il faut un fil conducteur transversal pour arriver à faire face à toutes ces questions qui concernent tous les aspects de l'activité du conseil départemental. Je voulais vous proposer, président, de faire un pas de plus et de créer une commission spécialisée dans la résolution des problèmes environnementaux. Une commission qui aurait, sous la casquette des affaires générales, son propre budget et des agents dédiés et non pas à cheval sur plusieurs tâches. Une commission qui prendrait en compte différents aspects, par exemple, dans le milieu rural et les espaces naturels sensibles, espace maritime et port, espace rural et développement du territoire et attractivité du territoire. En réunissant ces différents pôles, on pourrait revenir sur le terrain, on a besoin de retourner physiquement sur la terre, sur ce qui se passe, dans les territoires, dans les marais. Il faudrait rassembler tous ces éléments dans une commission pour aller un peu plus loin et être plus opérationnel. Merci, président.

_ Bien. Dans un premier temps, nous sommes sur la constitution de ce groupe de travail. Ça n'exclut pas que nous réfléchissions à d'autres groupes plus précis et plus ciblés en matière de recherche et d'analyse, qui pourraient se faire au niveau de réunions thématiques et qui se fassent à tous niveaux et à tout moment. L'objectif est de faire une jonction au sein de la commission affaires générale, comme vous le disiez. Moi, je vous demande un petit peu de temps pour voir cela, je ne suis pas contre. Le travail doit être large, global, transversal. Après, il reste à voir ce que nous pourrons faire est réalisé en termes d'efficacité. Qui dit éparpillement de commissions, dit coordination. Il faut des rapprochements des données. Je n'ai pas d'opposition formelle, mais je pense qu'il faudrait que ce groupe de travail, dans un premier temps, se mette en réflexion autour de cela. Est-ce qu'il y a d'autres demandes de prise de parole ?

_ Une question précise à Jacqueline Bouvet. Quel sera le rôle du centre de ressources sur la transition écologique dont tu as annoncé la création ?

_ Nous sommes à la genèse de cette construction. Le centre de ressources a pour objet de définir les axes de travail que nous nous fixons. Nous partons d'une commission affaires générale, qui comme son nom l'indique, est générale. Si nous voulons travailler comme

l'évoquait Emmanuelle tout à l'heure, il nous faut revenir sur des tâches précises, sur une analyse pointue de ce sur quoi nous devons travailler et en lien avec les services. Ce centre de ressources ne peut se faire sans la conjonction des élus avec les services. Mais en aucun cas, je souhaite qu'il y ait uniquement les élus ou les services qui œuvrent sur ses plans de transition. Ça doit être l'œuvre des élus en commun avec nos services. Nous, élus, sommes là pour définir des politiques, mais les définir en ayant les informations techniques voulues. Pour cela, nous devons nous rapprocher. Si nous voulons être au rendez-vous pour cette transition à l'issue de l'année 2025, il va y avoir du travail au cours de cette année.

_ Monsieur le président, je voulais vous dire qu'il y a beaucoup d'élus qui ont une expérience dans ce travail-là, de cette exigence-là. Beaucoup sont confrontés dans leur territoire, je pense par exemple au Marais du Cotentin, dans le transport, la mobilité, le quotidien, à l'élaboration de tout cela. Ils sont confrontés de manière directe. Il faut aussi s'appuyer sur leur expérience.

_ Nous pourrons définir plus précisément début 2025. C'est une approche qui mérite d'être examinée et à laquelle je suis particulièrement favorable. Axel à la parole.

_ La proposition de la création d'un groupe autour de la commission d'affaire générale est un plus pour ce rapport. J'ai toujours dit que rien ne pouvait s'améliorer qui ne peut se mesurer, aujourd'hui, depuis 3, 4 mois, je vois arriver des chiffres et des informations qui nous permettent d'avoir une vision plus partagée avec les services sur nos activités. Et je rappelle que les problématiques budgétaires que l'on a aujourd'hui sont l'occasion de faire juste en ce qui concerne ce que l'on dépense. Ce que l'on dépense se mesure aussi en bilan de gaz à effet de serre. C'est une vraie occasion de se pencher sur nos activités, sur ce qu'on peut ne plus faire, ce qu'on peut moins faire... Cela nous permettra aussi d'envisager de faire des choses qu'aujourd'hui on n'a ni le temps ni l'argent de faire.

_ Merci.

_ Merci, Monsieur le Président. Les élus du groupe de l'opposition qui a perdu constance et bonne foi aux yeux de nos collègues, parlementaires de notre assemblée. Nous nous interrogeons sur ce qui a mené un tel changement de délibération. Nos capacités politiques ne nous permettent pas de comprendre et nous ne sommes pas habitués à de tels changements. Je voudrais en profiter pour assurer aux collègues de la majorité, nous n'y sommes pour rien sur ces changements.

_ Je l'ai dit tout à l'heure... C'est parce que suite à l'intervention de l'un d'entre nous, en commission, l'administration qui a travaillé et les agents qui ont travaillé n'ont pas assez travaillé avec les élus. C'est pour ça que j'ai souhaité quant au caractère très transversal de la chose pour avoir une vision globale, compte tenu du virage que nous devons amorcer et la nécessité de construire, j'ai souhaité que cette commission affaire générale soit transposée directement et devienne ce groupe de travail en y ajoutant la conseillère en charge de ce plan de transition. De surcroît, les membres de la minorité de l'opposition qui siège au sein de la commission d'affaires générales, de facto doivent être dans ce groupe de travail. Sans compter que nous aurons des positionnements peut-être différents au travers de ce qui pourrait être d'autres groupes de travail qui travailleront sur des sujets tout à fait particuliers à l'appui des ressources évoquées par Benoît. Si nous avons quelques spécialités qui se dégagent. À la fin 2025, il faut que les élus travaillent et s'emparent de ce dossier plus spécifiquement. Voilà. Demande de prise de parole ? Non ? On va le mettre aux voix. C'est bon. Je vous remercie pour cette unanimité autour de cette proposition de travail sur le plan de transition. Nous allons passer au rapport suivant qui concerne Jacky et qui est relatif au représentant de l'assemblée départementale au sein des organismes.

_ Délibération qui va être présentée en 2 temps. Le premier temps, vous allez être sollicité pour l'élection des conseillers départementaux qui vont siéger... Vous avez les noms qui s'affichent à l'écran. On va d'abord procéder au vote. On procède de cette façon-là ? Si vous pouvez lancer le vote... C'est la chronologie. C'est de cette façon-là que nous devons procéder.

_ Bien. Les 52 voix étant favorables à la liste ad hoc... Nous pouvons passer à la délibération. Oui ?

_ Ça y est, merci. La 2e partie de la délibération concerne la désignation des représentants pour siéger au sein du comité stratégique du contrat de filière, il vous est proposé en titulaire Madame Catherine Honorine.

_ Merci.

_ La délibération est adoptée par 51 voix pour. L'un d'entre vous ne prend pas part au vote. Et il y a un non-votant. Rapport suivant sur la désignation des représentants intéressés à la vie des services publics. C'est Jacky Bouvet qui nous présente délibération.

_ 2 options, version longue ou version courte. Je vous propose la version courte qui consiste à désigner des représentants des usagers et des habitants intéressés à l'avis des services publics locaux. Il vous est proposé Madame la présidente de familles rurales, Monsieur le Président de l'union des consommateurs et Monsieur le Président de l'union départementale des associations familiales ou son représentant. C'est un avis favorable de la commission affaires générales. Voilà, Monsieur le Président.

_ Merci ! S'il n'y a pas de demande de parole, je mets aux voix. Délibération adoptée, 51 voix pour et un non-votant. Maintenant, le rapport 5.4 présentées par Karine Grasset.

_ Merci, président. Un rapport qui concerne la création et suppression de poste permanent permettant le bon fonctionnement des services. Au sein de la DRH, on vous propose le rattachement... Et de nommer cette nouvelle mission "mission gestion paie statue carrière". Pour cela, on demande la création d'un poste. Au sein des patrimoines et des musées, la dynamique actuelle a fortement impacté l'actuel agent d'accueil et d'animation. Pour répondre à ces nouveaux enjeux, il vous est proposé la suppression de ce poste d'agent d'accueil et d'animation du site de la batterie d'Advil et en contrepartie, de créer un poste de médiateur culturel qui correspond plus aux fonctions qu'il occupe. Dans le cadre de la mandature 2021 - 2028, pour répondre à cette orientation un poste d'agent de maîtrise fonctionnelle en charge du suivi de l'énergie a été créé en juin 2022. Ce poste est actuellement vacant, on propose la suppression et la création d'un technicien pouvant intervenir. Nous avions défini des fonctions précises comme bénéficiaires de ce IFSE. Avec la création d'un centre de poste d'infirmier bénéficie aux bénéficiaires du RSA, il est proposé de compléter la liste des postes éligibles aux compléments RSE. Le 3e point... Pour rappel, le 2 février 2024 le régime indemnitaire des agents départementaux a été revalorisé. Dans ce cas, un complément IFSE a été créé. Il vous est proposé de faire un complément managérial. Cela concerne par exemple les chefs de cuisine dans les collèges afin de reconnaître toutes les formes de management d'équipe et de développer l'attractivité de ses fonctions. Le 4e point concerne la communication. Par délibération du 24 juin 2024, le département a décidé de faire évoluer l'organisation du cabinet du président. 2 postes d'attaché de presse ont alors été transférés à la communication et un poste a été transféré à la DGA. Depuis 2017, un régime d'astreinte de sécurité a été appliqué à ces 3 agents pour répondre à l'actualité du département. Cette astreinte est assurée avec une rotation des 3 agents. Compte tenu de l'évolution que nous avons votée au mois de juin, il y a lieu de retirer cette astreinte qui est maintenant rattachée à la DGA et on vous propose que les astreintes sécurité sur les week-ends et jours fériés soit assuré par les 2 attachés de presse et le référent communication du service édition de cette

même équipe. Dernier point, le département fait évoluer l'organisation du temps de travail des marins afin de mieux l'adapter à la communauté. Le règlement du temps de travail et en annexe et précise l'ensemble des nouvelles modalités d'organisation des marins qui sera mis en œuvre au 1er janvier 2025. Il y a tout un travail qui a été fait en amont en collaboration avec les marins concernant ses conditions de travail. C'est un avis favorable de la commission inter générale.

_ Merci, chère collègue. Y a-t-il des demandes de prise de parole ? Je n'en vois pas. Je mets aux voix. Délibération adoptée. Rapport suivant concernant le complément indemnitaire annuel. C'est Karine qui est à la manœuvre.

_ Merci. Ce rapport vise à présenter une évolution du dispositif appelé CIA avec une évolution des critères pour reconnaître davantage d'engagements de certains agents. La gestion de ce dispositif sera décentralisée. Actuellement, les demandes sont instruites à l'issue de la campagne des entretiens professionnels par l'encadrement selon un formulaire dématérialisé. Après 5 années de mise en œuvre de ce dispositif, nous vous proposons de le faire évoluer afin qu'ils puissent davantage être levés managériales reconnaissants l'engagement des agents départementaux avec une gestion déconcentrée, avec un reporting a réalisé auprès de la DRH. Je ne vais pas le détailler. Vous avez la note complémentaire qui vous a été envoyée la semaine dernière et qui est sur votre table aujourd'hui et qui fait suite au CST du 29 novembre. Vous avez toutes les modalités de gestion du nouveau dispositif CIA. C'est un avis favorable avec une abstention de la commission.

_ Merci. Je ne vois pas de demande de paroles, donc je mets aux voix. Normalement, ça doit passer. Ce n'est pas la bonne ? C'est pour ça que j'avais un votant de moins depuis un certain temps. On va prévoir des boîtiers de couleur. Pourtant, ce serait aussi simple que ça. J'ai 43 voix pour. Ce n'est pas toi qui as son boîtier ? Je croyais que c'était Axel qui avait son boîtier. Bien. Je vous remercie. Maintenant, rapport suivant qui concerne les décisions prises dans le cadre de la commande publique en délégation de la compétence du président. C'est Jacques Coquelin à qui je donne la parole.

_ Merci, Monsieur le Président. Je voudrais m'excuser car je vous parle avec la voix un peu couverte. Comme l'a dit le président ce matin durant le la cession, nous avons eu très froid hier soir. Nous agissons à chaud.

_ Je ne voulais pas dire qu'il faisait aussi froid à Valognes.

_ Plus sérieusement, ce rapport est habituel. Le département a annoncé un certain nombre de consultations afin de passer des marchés pour permettre au service d'avoir les moyens nécessaires à l'accomplissement de leur mission. Le président a donc été amené à signer pour la période 12 marchés. Ce sont des investissements qui ont été injectés. Et il a également signé divers avenants. Il vous est également présenté dans le rapport les avenants au marché et les agréments de sous-traitants qui ont tous été acceptés, car aucune objection n'a été soulevée ni par la Direction des finances et de la commande publique ni par les services concernés. Mes chers collègues, le rapport 5.6.

_ Merci pour cette présentation. Y a-t-il des demandes de parole ? Je n'en vois pas. Je mets aux voix... Et Frédéric ? Délibération adoptée à l'unanimité. Rapport suivant avec la fixation du cadre d'intervention spécifique à l'octroi d'une garantie départementale en faveur d'un organisme foncier solidaire déployant le bail réaliste.

_ Ça m'évite de le redire. La dernière actualisation des conditions d'octroi de la garantie du département en faveur de certains bailleurs sociaux remonte au 1er janvier 2024. Une nouvelle actualisation du règlement d'octroi de ces garanties d'emprunt se révèle aujourd'hui nécessaire pour intégrer un nouveau dispositif comme celui des opérations immobilières

faisant l'objet d'un bail réel solidaire. Étant donné qu'il ressort Clément de notre projet de mandat la volonté de pouvoir favoriser l'émergence d'opérations d'hébergement social. C'est la raison pour laquelle il vous est proposé de compléter notre règlement budgétaire et financier sur le point d'octroi en faveur d'OFS. La garantie d'emprunt peut être sollicitée par un OFS sur le territoire de la Manche. Cela pourra s'étendre à 99 ans. La garantie devra être partagée entre le département et un ou plusieurs acteurs intéressés directement à l'implantation du projet, comme une commune. Chaque opération fera l'objet d'un examen individualisé et devra être autorisée par l'assemblée. Le montant maximal au titre de la garantie d'emprunt est fixé à 10 millions d'euros. Voilà pour ce rapport.

_ Il n'y a pas de demande de prise de parole ? Nous votons. La délibération est adoptée. À l'unanimité. Je vous remercie. Nous passons à la DM2, sans transition.

_ Cette décision modificative numéro 2 consiste essentiellement à devoir réduire notre recette de la fraction de TVA pour un ajustement de -7 966 315 €, la fraction de TVA revenant à chaque collectivité a été initialement calculée à la hauteur des recettes supprimées et s'applique aux produits de TVA nationale encaissée chaque année. Le montant de TVA versée à la collectivité évolue donc annuellement dans les mêmes proportions que la TVA nationale. Voilà ce qui explique la baisse constatée en cette fin d'exercice. Le produit notifié par l'État en début d'année considérer une évolution de la TVA de plus de 4,5 % entre 2023 et 2024. Or, celle-ci ne devra être que de 0,8 %, ce qui induit cette révision négative de près de 8 966 375 € à inscrire dans nos dépenses de fonctionnement. Cependant, nous avons reçu des informations qui pourraient nous faire passer et que l'évolution serait un peu meilleure, mais il faudra une régularisation qui pourrait être positive en début d'exercice 2025. D'autres ajustements au sein des différentes commissions sont également nécessaires à ce stade de notre exercice budgétaire. En fonctionnement, en grande majorité, des ajustements à la hausse de dépenses qui sont compensées par des recettes. Globalement, l'impact est assez faible. Il n'est que de plus 143 241 €. En investissement, la décision modificative consiste essentiellement à revoir le phasage des autorisations de programme afin que les échéanciers correspondent réellement à la dépense. Vous avez un tableau du rapport à la page 2 qui permet de visualiser clairement la décision modificative. Vous constaterez que sur ce tableau, les ajustements concernent principalement l'action sociale, notamment la PMI, l'aide sociale à l'enfance, l'insertion et l'autonomie. S'agissant des infrastructures, les opérations doivent être ajustées en raison d'un remboursement d'électricité versée par le SDEM au département qui doit être reversé au SDIS. Ces instructions supplémentaires pour 1 600 000 €. D'autres ajustements visent à réduire les dépenses de 7 392 136 €. Il s'agit essentiellement d'un travail opéré sur le rephasage des autorisations de programme. On vous donne un exemple pour illustrer ces ajustements. Cet exemple, c'est l'extension du CMS de Cherbourg où 4 millions d'euros avaient été inscrits en Crédits de Paiements 2024. Le projet est lancé. Les marchés ont été modifiés. Cependant, les premiers paiements n'interviendront qu'en 2025. Voilà la raison de ces modifications. La décision modificative s'équilibre en diminuant le virement de la section de fonctionnement vers la section d'investissement de 8 908 516 €. Avec les ajustements à la baisse des dépenses et l'instruction de nouvelles recettes, les instructions d'investissement s'équilibrivent par l'inscription d'un emprunt d'équilibre de 184 369 €, soit un emprunt d'équilibre total de plus 9 millions d'euros. Voilà pour cette DM 2. Certainement la dernière de cet exercice.

_ Il n'y a pas de demande d'intervention. Je mets aux voix cette DM 2. La délibération est adoptée par 44 voix pour, 8 abstentions. Je vous remercie. Rapport suivant 5-9 relatif à la DM 2, le résultat des AP/CP.

_ Logiquement, comme de coutume, je vais à la conclusion de ce rapport qui modifie ces Crédits de Paiements au vu de la décision modificative que nous venons de voter. Les autorisations de programme de Crédits de Paiements, elles sont détaillées en annexe au rapport. Cette fois-ci, commission par commission. Ce sera plus facile pour vous. C'est échelonné sur les exercices 2024, mais aussi les exercices à venir. Vous avez le détail que vous pouvez regarder dans ce rapport.

_ Bien. S'il n'y a pas de demande, on met au vote. Délibération adoptée à l'unanimité. Je vous remercie. L'un d'entre vous ne prenant pas part au vote. Rapport suivant, toujours Jacques Coquelin qui va nous présenter le rapport 5-11.

_ 5-10. Une délibération habituelle à cette période de l'année, puisqu'il s'agit, dans l'attente du budget primitif 2025 en avril prochain d'autoriser Monsieur le Président à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du cadre des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris des crédits afférents au remboursement de la dette et pour les dépenses à caractère pluriannuel incluses dans une autorisation de programme, de les liquider, de les mandater dans la limite de Crédits de Paiements obtenus au titre de l'exercice par la délibération d'ouverture d'autorisation de programme. Vous êtes habitués à ce type de délibération, mes chers collègues, à cette période de l'année.

_ C'est quasiment une tradition. Merci. Martine.

Délibération adoptée à l'unanimité. Je vous remercie. Dernier rapport de cette session, 5-11 qui concerne le versement d'acompte sur 2025 pour les organismes Attitude Manche, SyMEL, notamment.

_ C'est pour permettre à certains organismes de démarrer l'année 2025 dans les meilleures conditions possibles et en demande l'autorisation de verser des acomptes pour les subventions qui leur sont allouées habituellement. Les sommes sont pour Attitude Manche, 30 % de la subvention de l'année précédente, 885 000 €. Sur le syndicat mixte, SyMEL, de leur verser 30 %, c'est-à-dire 228 000 € par rapport à la subvention qu'ils avaient touchée en 2024. Le SMEL, 66 000, c'est-à-dire 30 % de la subvention de l'année précédente. Et enfin, le syndic en de la maison de Normandie à Jersey, 50 % de la subvention, soit 52 500 € par rapport à la subvention de 2024.

_ Alain Navarret à la parole.

_ Le président du SMEL vous informe qu'il n'a pas forcément besoin du versement de cet acompte. Si vous ne le versez pas, je voterai la délibération volontiers. Si vous le versez, je ne voterai pas.

_ J'ai compris que Monsieur Navarret se déporte.

_ C'est inscrit. C'est très honnête.

_ C'est assez rare d'entendre qu'il n'y en a pas besoin.

_ Ça mérite d'être souligné. La délibération est adoptée par 42 voix, et 3 ne prenant pas part. Je vous remercie pour cette séance plénière se termine sur ce rapport. Je vous remercie d'être restés jusqu'au bout. Au risque de...

_ Petit point calendaire, si vous avez encore deux minutes attention. Nous avons demain la journée de cohésion du conseil départemental des jeunes et leur session d'installation se tiendra mercredi prochain. Vous y êtes cordialement invités. Pour ceux... Nous avons changé un peu les modalités de mentorat et de tutorat. Pour ceux qui souhaitent continuer d'accompagner un jeune, je vous invite à vous manifester auprès de Yann. On vous proposera courant janvier une petite visio pour voir à qui la répartition géographique des jeunes permet de confier le fait de guider un de nos futurs remplaçants.

_ Vous rappeler les dates des prochaines séances plénières. La prochaine sera le 7 février 2025 autour des OB, sachant que nous aurons une session off auparavant pour travailler sur le sujet budgétaire avec quelques interrogations toujours, mais c'était convenu de faire ainsi. C'est la méthode. Et donc, n'oubliez pas, vous notez cette date du 24 janvier pour l'an prochain. Prenez note. Vous êtes invités à signer la DM 2 et puis, je déclare la séance close. En vous souhaitant un bon week-end. Je m'en vais vers le froid du Nord.